

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – Projet de territoire

Communauté de Communes de Vienne et Gartempe


**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vienne
Gartempe

Communauté
de communes



Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Diagnostic – Vienne et Gartempe : un territoire rural, partiellement sous influence de Poitiers et modérément connecté..... | 4 |
| a) La préservation des espaces naturels et la mise en œuvre de la transition : des atouts pour le cadre de vie local..... | 6 |
| Des émissions de GES plus importantes que la moyenne départementale essentiellement dues aux transports et à l’agriculture | 6 |
| Une consommation d’énergie dans la moyenne régionale | 8 |
| Une production d’EnR&R au-delà des objectifs nationaux..... | 9 |
| Une qualité de l’air satisfaisante malgré des émissions par habitant plus élevé que sur le reste du département | 11 |
| Un patrimoine naturel et paysager de grande qualité à préserver..... | 11 |
| Une identité agricole majeure pour les enjeux de transition écologique..... | 14 |
| b) Un territoire aux dynamiques démographiques hétérogènes..... | 17 |
| Un territoire en phase de stagnation mais marqué par des dynamiques hétérogènes avec un espace ouest plus attractif..... | 17 |
| Une population assez âgée, mais des arrivées de couples avec enfant sur la frange périurbaine..... | 18 |
| Un niveau de vie semblable aux territoires ruraux les plus en difficultés de la Région Nouvelle-Aquitaine | 19 |
| c) Des filières économiques structurées mais un territoire qui peine à créer des emplois et à capter les richesses | 20 |
| Un taux de chômage en deçà de la moyenne départementale mais une certaine fragilité économique..... | 20 |
| Un réel déficit en matière de captation des richesses qui limite les créations d’emplois présents..... | 23 |
| d) Une richesse patrimoniale permettant une mise en tourisme et en loisir des sites du territoire | 23 |
| e) Une mobilité rurale et solidaire à développer pour désenclaver toute une partie du territoire | 24 |
| f) Une revitalisation commerciale et en matière de logements des centralités du territoire à accompagner..... | 26 |
| Un parc de logements à requalifier et à adapter aux besoins de la population, en particulier dans les centres-bourgs | 26 |
| Un affaiblissement du tissu commercial de proximité..... | 28 |
| g) Un territoire de services dont le maillage et l’accessibilité doivent être renforcés | 28 |
| Un maillage de services et équipements de proximité encore présent..... | 28 |
| Un pôle local de santé important qui rayonne hors du territoire mais qui reste en recherche de professionnels | 31 |
| Numérique : un grand enjeu de développement pour le territoire..... | 32 |



| | |
|---|----|
| 2. Synthèse des démarches et initiatives existantes sur le territoire | 33 |
| Actions territoriales de revitalisation | 33 |
| Actions spécifiques | 33 |
| Contrats avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne | 33 |
| Culture et patrimoine : | 33 |
| Programmes régionaux ou départementaux | 33 |
| 3. Enjeux structurants | 34 |
| a) AFOM et enjeux Transition écologique | 34 |
| b) AFOM et enjeux Développement économique | 36 |
| c) AFOM et enjeux Cohésion territoriale | 38 |
| d) Synthèse cartographique des enjeux | 40 |
| 4. Une vision partagée et transversale pour la CC Vienne et Gartempe | 42 |
| a) L'ambition du territoire | 42 |
| b) Les orientations stratégiques | 43 |

1. Diagnostic – Vienne et Gartempe : un territoire rural, partiellement sous influence de Poitiers et modérément connecté

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est un EPCI en place depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle se compose de 55 communes, couvre environ un tiers de la superficie du département de la Vienne et est limitrophe du Grand Poitiers en ses parties Nord et Ouest. C'est un espace essentiellement boisé ou aux paysages agricoles avec une variation allant de zones bocagères au sud du territoire à des paysages d'openfield au nord, et traversé par deux rivières structurantes : la Vienne et la Gartempe.

Les **39 261 habitants** du territoire (données 2018) se répartissent de manière hétérogène, avec une dissymétrie Ouest-Est correspondant à la transition entre un espace périurbain de Poitiers et une frange plus rurale.

3 pôles démographiques concentrés au centre et à l'ouest ressortent sur le territoire : Montmorillon (seule commune de plus de 5 000 habitants), Valdivienne et Lussac-les-Châteaux. **Le reste du territoire est ensuite maillé par des pôles de proximité de 1 000 habitants et un ensemble de communes de 500 habitants ou moins** (notamment sur la frange est et sud-est) tournées vers les bassins de vie de Montmorillon ou du Blanc (Indre).



Figure 1 – Population au dernier recensement, source : Observatoire des Territoires, 2017

Le territoire est traversé par un axe structurant ; la N147 qui relie Lussac-les-Châteaux à Poitiers et par des axes secondaires (D727, D951). En moyenne, **la CCVG est située à 40 minutes de Poitiers ce qui en fait un élément d'attractivité résidentielle**. Dans les communes de la frange nord-ouest du territoire, située dans la dynamique de l'aire urbaine de Poitiers, **plus du quart des actifs travaillent hors du territoire** contribuant ainsi à la captation par le territoire de revenus résidentiels.

Le territoire est cependant à l'écart des axes autoroutiers et des axes ferroviaires majeurs et la frange Est demeure enclavée notamment de l'agglomération poitevine avec un temps d'accès supérieur parfois à 1H mais aussi des pôles locaux de services du territoire (certaines communes étant à plus de 30 minutes d'un pôle local de services interne à la CCVG).

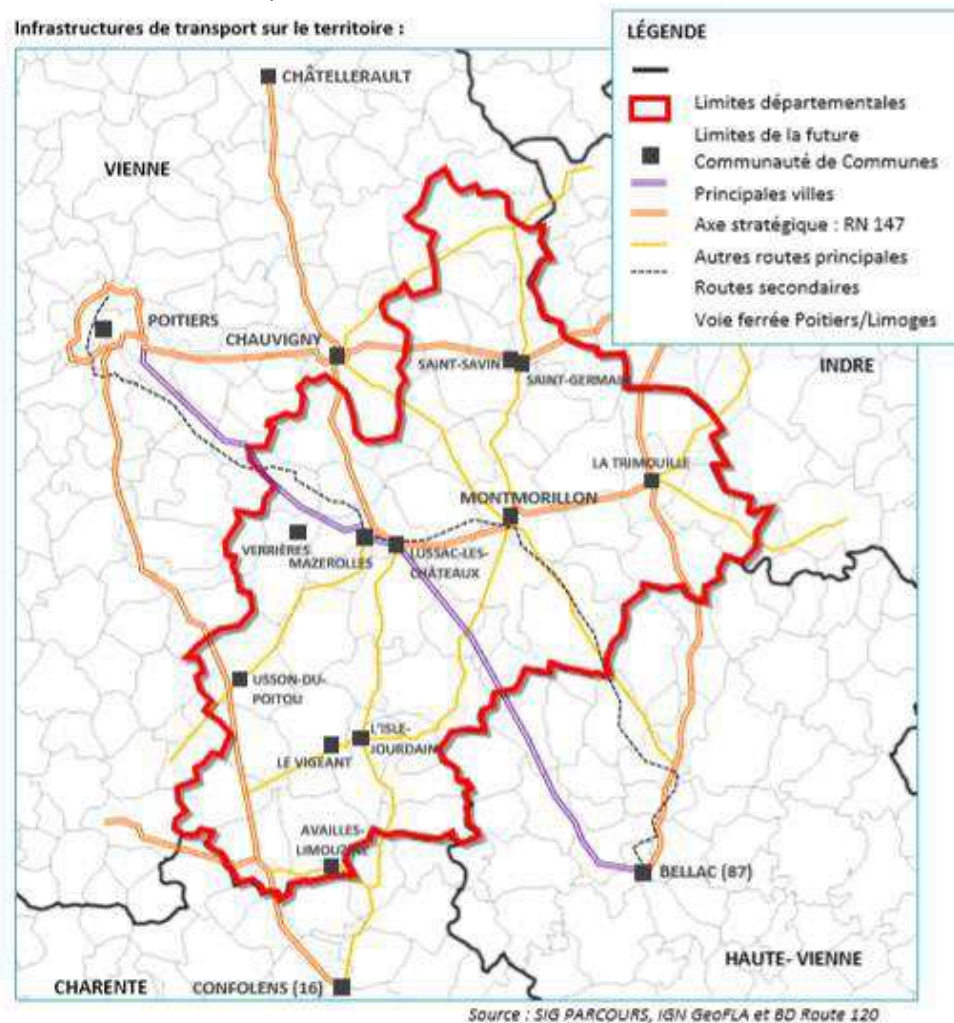


Figure 2 – Réseaux routiers du territoire, source PCAET

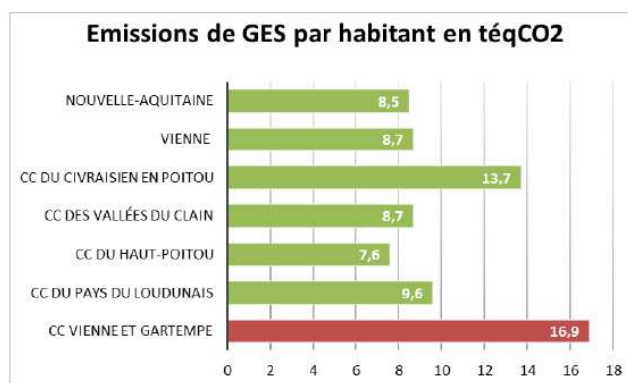
Ainsi, cinq sous-espaces marquent le territoire :

- **A l'ouest, autour de Valdivienne** (35 minutes de Poitiers), **Lussac-les-Châteaux et Civaux**, un espace en 3^e couronne de Poitiers et en extrême limite de son influence, pôle économique et industriel générateur d'emplois (avec notamment la centrale nucléaire de Civaux) et caractérisé par **un dynamisme démographique constant depuis 15 ans**
- **Au centre**, la principale polarité du territoire – **Montmorillon** – cœur du bassin d'emplois de la CC et pôle local de services publics
- **Au nord**, un espace peu peuplé organisé autour de deux pôles de proximité : Saint-Germain et Saint-Savin
- **A l'est** de Montmorillon, une **frange rurale en plus grande fragilité démographique et économique** appuyée par le pôle de proximité de Lathus-Saint-Rémy
- **Au sud**, un espace avec des **communes de taille intermédiaire et plusieurs pôles de proximité** (Usson-du-Poitou, le « binôme » Le Vigéant / L'Isle Jourdain, et Availles-Limouzine) en interface avec plusieurs EPCI et départements (Charente et Haute-Vienne)

a) La préservation des espaces naturels et la mise en œuvre de la transition : des atouts pour le cadre de vie local

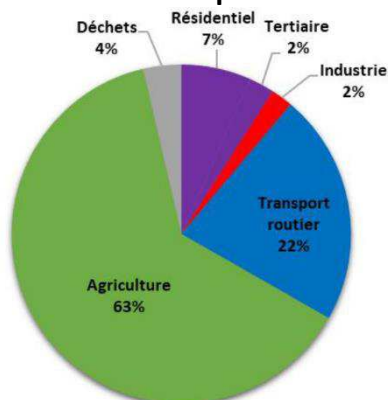
Des émissions de GES plus importantes que la moyenne départementale essentiellement dues aux transports et à l'agriculture

Le territoire de la CC Vienne et Gartempe est responsable de l'émission annuelle de **671 542 téq CO₂**, soit près de **16,9 téqCO₂ par habitant**. Les émissions par habitant sont très importantes comparée aux moyennes départementales et régionales (respectivement 8,7 et 8,5 téqCO₂/hab).¹



L'agriculture et le transport routier sont les deux postes les plus émetteurs sur le territoire de la CC Vienne et Gartempe. Ils représentent 85 % des émissions territoriales. L'agriculture représente à elle seule 63% des émissions du territoire, soit le double du poids qu'elle représente au niveau départemental. Les secteurs industriel, résidentiel et tertiaire sont relativement moins importants qu'au niveau départemental.

Répartition des émissions CC Vienne et Gartempe



Répartition des émissions Vienne

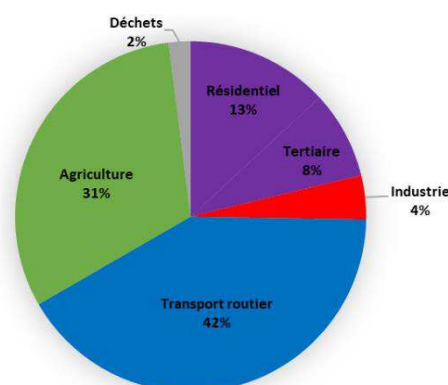


Figure 3 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre locales et départementales par secteur, source : Diagnostic du PCAET, 2018 – Données AREC, 2016

¹ Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Vienne et Gartempe, données AREC 2016

Les émissions de GES agricoles sont principalement non-énergétiques et dues à l'élevage (fermentation entérique issue de la digestion des cheptels) et au **travail du sol** (labour, lessivage, engrais). Elles se répartissent comme suit : fermentation entérique 46%, sols agricoles 31%, stockage des effluents 12%, consommation d'énergie : 11%. L'élevage représente donc 28,9% des émissions du territoire et les sols agricoles 19,5%.

Cependant, les sols agricoles et forestiers constituent de précieux puits de carbone qui renferment dans leur sol, litière et biomasse **des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère**. En 2012, à l'échelle de la CC Vienne et Gartempe, le stock total de carbone (dans les sols, la biomasse et les produits bois) s'élève à 51 430 978 téqCO₂. La quantité de carbone stockée annuellement est de 150 600 téq CO₂, soit 22,4% de ce qui est émis chaque année sur le territoire.

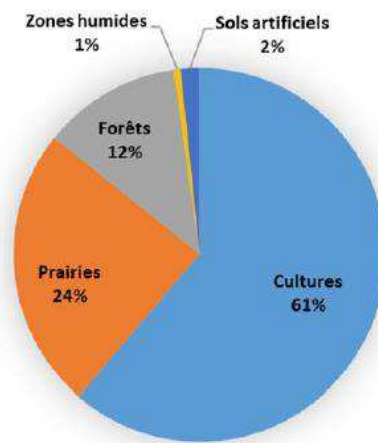


Figure 4- Stocks de carbone présents dans les sols de la CC Vienne et Gartempe, source : Diagnostic du PCAET, données Aldo, traitement Auxilia, 2018

Les paysages de bocages et de prairie résultant de la pratique historique de l'élevage ovin contribuent particulièrement à ce stockage du carbone, de manière plus importante que les sols dédiés aux cultures, notamment céréalières. De plus ils contribuent également à la résilience du territoire au changement climatique en limitant les risques d'érosion des sols (notamment via les haies). Ainsi, même si l'élevage représente une part importante d'émissions des GES, il contribue par ailleurs à de nombreux bénéfices environnementaux. La préservation de l'élevage, accompagnée d'une évolution des pratiques pour amplifier encore la protection des sols et des paysages sont donc des enjeux majeurs pour le territoire.

Les secteurs de l'agriculture et des transports apparaissent ainsi particulièrement stratégiques pour la transition environnementale. Les mutations de ces secteurs sont également clés pour la qualité de vie sur le territoire.



Une consommation d'énergie dans la moyenne régionale

Le territoire consomme **1 150 GWh/an** soit **29 MWh/hab/an**, ce qui est dans la moyenne régionale, mais supérieure à la valeur départementale. L'écart avec cette valeur départementale est dû à la consommation énergétique plus importante du secteur agricole sur le territoire de Vienne et Gartempe.

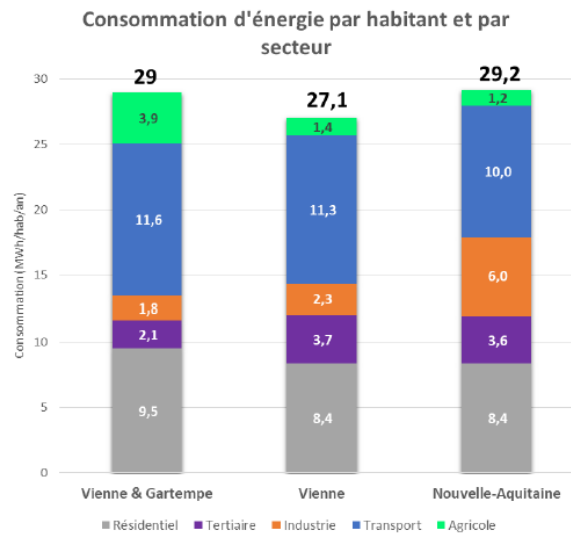


Figure 5 – PCAET 2018, Source des données : AREC

Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités sont estimées à 67 millions d'euros par an, soit 2 592 € / hab / an. **Une réduction de 30% des consommations d'énergie sur le territoire permettrait 31 millions d'euros d'économie annuelle.**²

Consciente de cet enjeu, la CC de Vienne et Gartempe a fait de **la sobriété énergétique la priorité de son PCAET**, avec un fort accent mis sur la rénovation énergétique (270 logements par an, objectif de 22% du parc en BBC en 2030) et aux mobilités sobres (déploiement des pôles multimodaux, incitations aux modes doux, politique d'urbanisme...). En 2026, le territoire vise ainsi de réduire de 16% ses consommations d'énergie.³

² PCAET 2018, méthode de calcul FacETe développée par Auxilia et Transition

³ PCAET 2018, Document de Stratégie et Plan d'actions

Une production d'EnR&R au-delà des objectifs nationaux

Il existe deux types de production d'énergie sur le territoire :

- **L'énergie décarbonée fissile**, issue de la centrale nucléaire de Civaux (18 Mds kWh en 2017). L'énergie nucléaire produite est structurante pour le réseau électrique national.
- **L'énergie renouvelable**, issue des différentes installations de production d'énergies renouvelables du territoire, dont le périmètre d'approvisionnement est considéré plus local.

En 2016, la production totale d'EnR du territoire est de **400 GWh/an**. Celle-ci est principalement due à l'utilisation de bois bûche par des particuliers et aux installations de production d'électricité renouvelable hydraulique et éolienne.

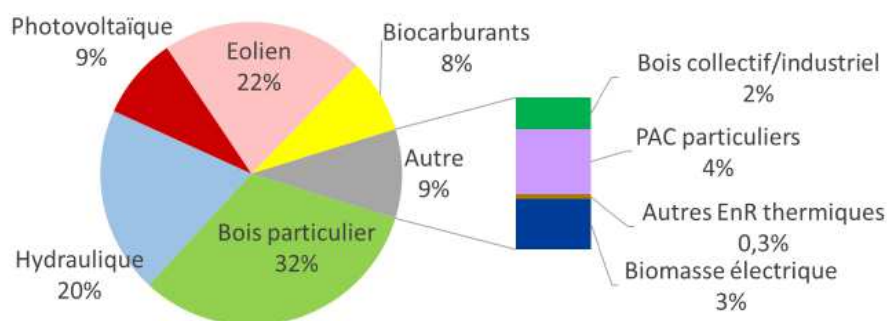


Figure 6 – Répartition de la production d'énergie renouvelable par source – PCAET 2018, source AREC 2016

Cette production couvre **35% des besoins énergétiques** du territoire. A l'échelle nationale, en 2015, la production d'EnR représente 14,9 % de la consommation finale brute. Pour rappel, les objectifs de la LETCV sont à l'échelle nationale :

- 23% en 2020
- 32% en 2030

En 2016, le territoire a donc dépassé les objectifs nationaux. La production d'EnR&R à cette date couvre pratiquement toute la consommation d'électricité du territoire, que ce soit pour des usages électriques ou thermiques (chauffage électrique).

Le potentiel global du territoire en termes de production d'EnR&R se répartit comme suit :

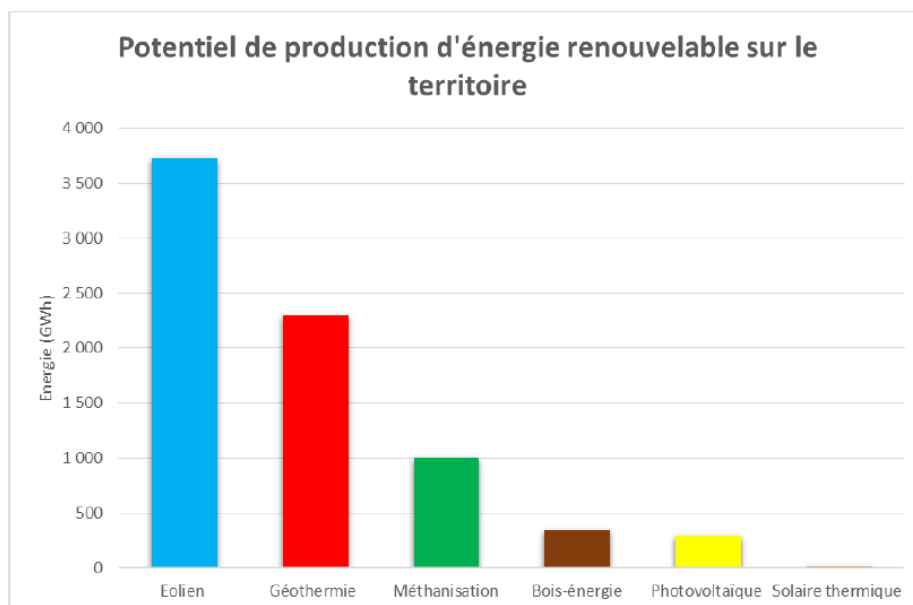


Figure 7 – Potentiel de production d'EnR&R sur la CC de Vienne et Gartempe, PCAET 2018

Cependant, ce potentiel global doit être mis en regard avec les contraintes réglementaires et financières. Ainsi le potentiel « réduit » de l'éolien sur le territoire, prenant en compte les contraintes réglementaires et financières s'élève à 1 314 GWh. Par ailleurs, l'autonomie électrique étant déjà atteinte, il pourrait être choisi de développer en priorité les EnR&R thermiques.

Une qualité de l'air satisfaisante malgré des émissions par habitant plus élevé que sur le reste du département

La qualité de l'air est plutôt satisfaisante sur le territoire et **aucune des communes du territoire n'est considérée comme sensible à la dégradation de la qualité de l'air**. Cependant, **les émissions d'ammoniac par habitant sont très supérieures à la moyenne départementale** et régionale. Cette forte différence est en partie due à la forte dimension rurale et agricole du territoire qui abrite 30% de la surface agricole utile (SAU) départementale pour 9% de la population.

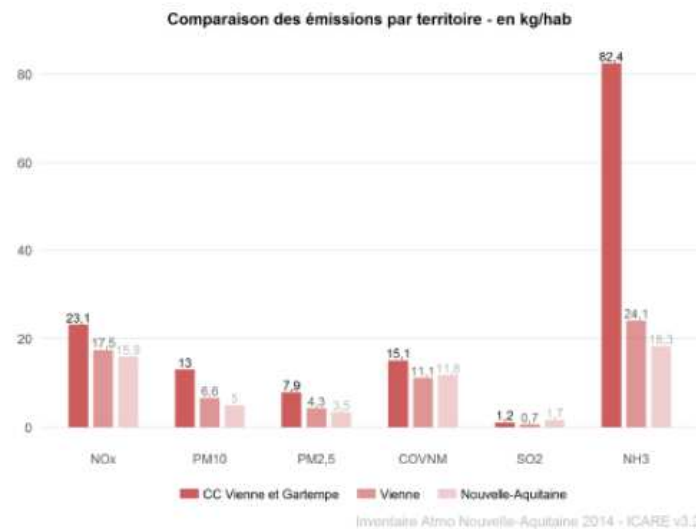


Figure 8 – comparaison des émissions par territoire (en kg/hab) – PCAET 2018, données ATMO 2014

Un patrimoine naturel et paysager de grande qualité à préserver

Le territoire est situé en partie Est du « Seuil du Poitou » marquant la délimitation entre le Bassin Parisien au Nord, et le Bassin Aquitain au Sud-Ouest. La partie Nord-Ouest du territoire est un paysage de plaines et de vallées tandis que la partie Sud-Est préfigure les reliefs plus vallonnés du Limousin et les contreforts du Massif Central. Le territoire est façonné par les vallées de 7 rivières qui façonnent le paysage, parmi lesquelles la Vienne et la Gartempe.

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. L'eau est omniprésente sur le territoire avec près de 1000 km de cours d'eau. La diversité des paysages permet une diversité de fonctions et d'activités :



Les vallées à fond plat : Présentes dans la partie Sud et Ouest du territoire, elles correspondent à des cours d'eau plus imposants qui ont été aménagés et appropriés par l'Homme. En termes d'activité, elles sont propices à la pêche de loisir et ont souvent permis de mettre en avant des ouvrages d'art.



Les vallées fermées : Présentes au Nord et à l'Est du territoire, elles offrent un paysage plus fermé du fait de leur encaissement ou d'une ripisylve plus dense que les vallées à fond plat. Elles ont plus été aménagées pour les sports nautiques car les courants y sont plus vifs.



Les landes, réservoir de biodiversité : Le territoire possède plusieurs milliers d'ha de landes, notamment sur la partie centrale et Sud-Ouest du Pays Montmorillonnais. Elles sont essentiellement marquées par une faune et une flore de brandes, dont la particularité est de regrouper des espèces à la fois méditerranéennes et semi-montagnardes. La plupart d'entre elles sont aujourd'hui classées en ZNIEFF type 2, et sont mises en valeur à l'occasion de programmes de promenades de découverte paysagère et dédiées à la faune et la flore sur le Pays Montmorillonnais, les « P'tites balades », ou autour des 1200km de circuits de randonnées de la communauté de communes



Des bocages, marqueur de la tradition agricole : La partie Ouest du territoire demeure **une terre d'élevage notamment ovin** ce qui a eu pour conséquence de préserver une grande partie des paysages bocagers. Aujourd'hui encore, il existe un maillage de **centaines de kilomètres de haies bocagères**, essentiellement visibles sur la partie Sud du territoire. Elles constituent **une base solide pour la construction de corridors écologiques** et jouent un rôle important dans la conservation de certaines espèces faunistiques (notamment les oiseaux) et floristiques (espèces locales). Cependant, une grande partie de ces haies connaissent des mutations et basculent d'une morphologie bocagère resserrée à une forme semi-bocagère ou même dégradée.

Le territoire de Vienne et Gartempe dispose donc d'un patrimoine naturel et paysager riche à préserver tant pour les enjeux de préservation de la biodiversité que pour la qualité de vie et l'attractivité touristique du territoire. Ce patrimoine est aujourd'hui menacé par une diminution des continuités écologiques, la pollution de l'eau et de l'air et par les impacts de l'agriculture et de l'urbanisation.

Cet enjeu s'inscrit dans **un contexte de changement climatique** qui aura tendance à augmenter l'intensité et la récurrence des aléas et risques affectant le territoire, notamment les vagues de chaleur et les sécheresses, ainsi que des étiages de plus en plus réguliers et une augmentation de la température de l'eau (celle-ci a déjà augmenté de +2°C à +3°C sur les 40 dernières années). Les principaux impacts pour le territoire sont :

- **La baisse de la disponibilité de la ressource en eau** affectant l'agriculture, les milieux naturels et des difficultés possibles pour le refroidissement de la centrale de Civaux. Il est cependant à noter que ce risque est d'ores et déjà pris en compte par EDF qui dispose d'un plan de prévention au cas où l'eau viendrait à manquer
- **Les vagues de chaleur** affectant le confort et la santé humaine ainsi que les infrastructures

- **Les risques d'inondation et de retrait gonflement des argiles** pouvant causer des dommages structurels⁴

Un travail de **trame verte et bleue** a été réalisé sur le territoire afin d'identifier les principales continuités écologiques et les sites à préserver ou restaurer. A l'heure actuelle, plusieurs sites à enjeux sont d'ores et déjà protégés par des zonages spécifiques : : 15 sites Natura 2000, 12 Arrêtés Préfectoraux de protection de biotope, 44 sites Espaces Naturels Sensibles et 84 ZNIEFF de type 1 et 11 ZNIEFF de type 2... Cependant les corridors écologiques ne sont pas à l'heure actuelle tous protégés ou restaurés. De plus beaucoup de corridors écologiques ont été définis dans le cadre d'ancien PLU et ils ne sont pas toujours cohérents sur l'ensemble du territoire.

La préservation de la trame verte et bleue est cruciale pour la résilience du territoire au changement climatique (préservation de la ressource en eau, limitation du risque d'inondation, lutte contre les îlots de chaleur urbain...).

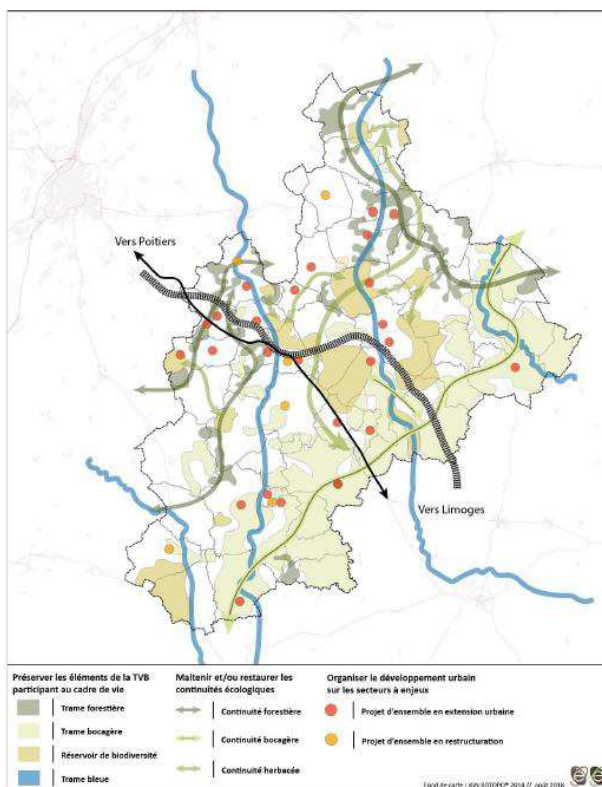


Figure 9 - Trame verte et bleue du territoire, PADD du PLUi

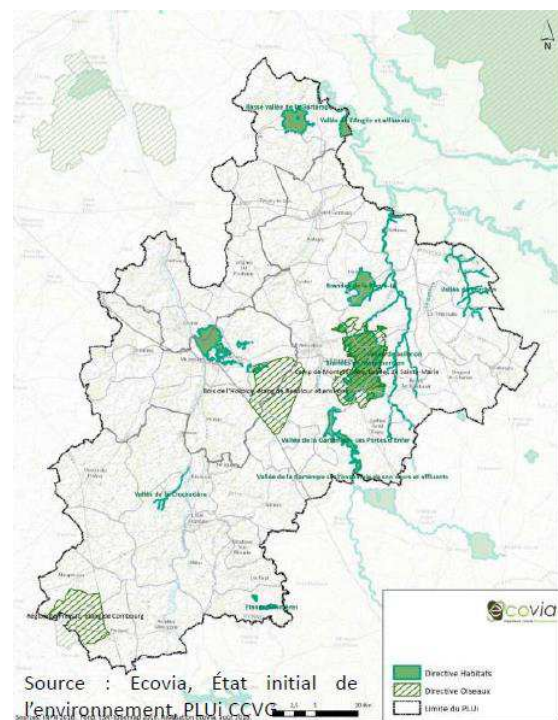


Figure 10 - Sites Natura 2000, Etat initial de l'environnement du PLUi

⁴ PCAET de la CC Vienne et Gartempe, 2018, Auxilia



Une identité agricole majeure pour les enjeux de transition écologique

L'identité agricole du territoire représente à la fois **un enjeu et un levier majeur** de la transition écologique et énergétique du territoire. Les terres agricoles représentent en effet 84,5% de l'occupation des sols (contre 51.1% au niveau national)⁵, soit 30% des terres agricoles pour environ 9% de la population.

Le territoire de Vienne et Gartempe est traditionnellement **une terre d'élevage** sur sa partie Est-Sud-Est, majoritairement ovin-viande (75% des tête de la Vienne, 20% de la Région et 4% du national). On observe une tendance à la baisse des cheptels ovin (-26,39% en 2018 par rapport à 2010) et bovin-lait au profit du bovin-viande. En parallèle, les surfaces en céréales (blé et maïs) ont beaucoup augmenté depuis les années 2000, conduisant à une spécialisation progressive de nombreuses exploitations et la baisse des structures poly-élevage / polyculture. Enfin le territoire présente un linéaire bocager sur sa frange Sud-Ouest / Sud-Est. Comme décrit ci-dessus, si l'élevage est responsable d'une part non négligeable des émissions de GES sur le territoire (environ 29%), il contribue cependant à un meilleur stockage carbone que les grandes cultures, à la protection des sols et la résilience des milieux. Sa préservation et son accompagnement vers des pratiques plus durables sont donc des enjeux importants pour le territoire tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

Les leviers de l'élevage pour s'adapter au changement climatique et contribuer à la protection de l'environnement

Les activités d'élevage sont soumises à des pressions grandissantes du fait du changement climatique, notamment la sécheresse, les approvisionnements en nourriture, les conséquences sanitaires pour les cheptels... Face à ces changements, de nombreuses solutions d'adaptation se mettent en place et font l'objet de recherche. C'est notamment le cas du Projet Life Live Adapt pour l'adaptation au changement climatique des modèles d'élevage extensif en Europe.⁶

Des travaux menés dans ce cadre ont notamment relevé les différentes méthodes aujourd'hui mises en œuvre par les éleveurs ovins viande du Sud-Ouest de la France pour adapter leur système fourrager : amélioration de la productivité des prairies temporaires, déchargement de l'exploitation pour faire des stocks, semis d'espèces moins exigeantes en eau (shorgho, luzerne...), semer des variétés plus précoces... Certaines de ces actions peuvent permettre une réduction des émissions de GES. Des actions d'adaptation à la chaleur dans les bâtiments et au pré sont également étudiées.⁷

⁵ Observatoire des territoires, ANCT, <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=report&chapter=p13&report=r01&selgeo1=epci2020.200070043&selgeo2=fra.99>

⁶ <http://liveadapt.eu/fr/accueil/>

⁷ http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/adaptation-des-pratiques-delevage-au-changement-climatique-les-eleveurs-ovins-viande-du-sud-ouest.html



Aujourd'hui le secteur agricole est confronté à plusieurs problématiques majeures :

- **Economiques** : Le secteur connaît une forte baisse de l'emploi ces 20 dernières années, mais continue de représenter 9% de la population active⁸ (contre 1,5% au niveau national⁹). Il est aujourd'hui confronté au vieillissement des chefs d'entreprise, il est estimé que 40% des exploitations pourraient être cédées d'ici 10 ans, dont 15% à court terme. Or de fortes difficultés de reprises par les jeunes agriculteurs sont constatées, notamment en raison du prix du foncier (200 000€ pour une petite exploitation bovin-lait de 50ha, à plus de 500 000€ pour les grandes exploitations). Par ailleurs le territoire propose aujourd'hui une offre locale de produits transformés assez faible représentant un manque à gagner potentiel pour les acteurs locaux des industries agroalimentaire et pour les circuits de distribution.
- **Environnementales** : Comme vu précédemment, l'agriculture est responsable de 63% des émissions de GES du territoire, dont plus de la moitié sont dues à la fermentation entérique des élevages et aux pratiques de labour. Cette situation s'explique par l'importance des surfaces agricoles utiles du territoire. Par ailleurs quelques problématiques sur l'eau sont rencontrées dans certaines zones où les concentrations en phytosanitaires dépassent les seuils, cependant l'état écologique global des surfaces agricoles demeure assez bon et est à préserver. Enfin le secteur agricole sera fortement impacté par les périodes de sécheresse accrues en raison du changement climatique. L'évolution des pratiques agricoles apparaît donc au cœur des enjeux d'atténuation et de résilience du territoire.
- **Sociales en lien avec l'alimentation** : La crise sanitaire a révélé et amplifié le fait que de nombreux ménages du territoire se trouvent dans une grande précarité, avec une hausse de la fréquentation des banques alimentaires qui a connu des pics à +40% sur les périodes de confinement. L'accessibilité « physique » et économique à une alimentation de qualité pour les publics précaires est donc une problématique importante du territoire.

Face à ces enjeux, de nombreuses initiatives sont d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire :

- **Des politiques de revitalisation et de préservation de l'environnement** : PCAET, LEADER 2014-2020 avec notamment une opération de recherche-action sur la relance de la filière ovine, Contrat Local de Santé avec des actions alimentations...
- **Une dynamique de conversion en agriculture biologique, circuits courts et de proximité**, ainsi que le maintien d'IGP et d'AOP (ex IGP Agneaux du Poitou-Charentes...) :
- **La présence de réseaux locaux** en faveur d'une agriculture de l'environnement et de la solidarité alimentaire menant des actions d'accompagnement et de soutien des producteurs, artisans, fournisseurs et distributeurs : Mont'Plateau, CIVAM Montmorillonnais, CUMA atelier de découpe Mont'terroir, Université de permaculture, chantiers d'insertion en maraîchage, restaurant solidaire et épicerie sociale, Ecomusée...
- **Le développement d'une connaissance fine des enjeux territoriaux** : diagnostic environnemental du PCAET, mini-guide de l'alimentation locale, étude sur les acteurs des circuits courts...

⁸ CC Vienne et Gartempe, dossier d'appel à projet pour un Projet Alimentaire Territorial

⁹ Insee, 2019, Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes,

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717#:~:text=En%202019%2C%20en%20France%2C%20environ,emploi%20total%20\(figure%201\).](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717#:~:text=En%202019%2C%20en%20France%2C%20environ,emploi%20total%20(figure%201).)



Le Projet Alimentaire de Territoire :

Considérant les ressources et volontés locales, la CC de Vienne et Gartempe a lancé un travail de concertation en 2019 avec une trentaine d'acteurs du territoire pour échanger sur la façon de faire de l'alimentation de proximité un levier de développement local durable. A l'issue de cette concertation la CCVG a proposé aux partenaires de porter un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) global.

La première phase de ce projet se déroulera sur 2021-2023 en se concentrant sur l'objectif principal de développer la plus-value générée par l'alimentation locale :

- Plus-value sociale en travaillant sur la notion d'accessibilité à des produits de qualité
- Plus-value environnementale en travaillant sur le changement des pratiques pour une agriculture et des habitudes alimentaires plus diversifiées et viables environnementalement
- Plus-value économique en travaillant sur la structuration des filières et la garantie des revenus

Huit actions sont prévues, dont plusieurs où la CCVG sera en appui méthodologique ou financière des acteurs du territoire.

b) Un territoire aux dynamiques démographiques hétérogènes

Un territoire en phase de stagnation mais marqué par des dynamiques hétérogènes avec un espace ouest plus attractif

Entre 2008 et 2018, la population de la CC Vienne et Gartempe est restée stable. Le territoire est donc en phase de stagnation de sa population mais est marqué par des **dynamiques démographiques hétérogènes**.

Du fait de leur proximité avec l'agglomération de Poitiers, les communes de l'Ouest du territoire (correspondant à l'ancienne CC du Lussacois : Valdivienne, Civaux, ...) attirent des populations actives et connaissent une croissance démographique régulière depuis les années 1990.

A contrario, les parties Sud et Est du territoire ont connu un déclin démographique parfois très important jusque les années 2000-2006.

Plus problématique encore, le pôle démographique qu'est Montmorillon perd de la population en continu. La commune est passée de 6 443 habitants en 2008 à 5 911 en 2018 (-8%).

Ces constats questionnent le maintien des services à la population dans ces communes mais aussi l'adéquation du parc de logements existants à ses besoins.

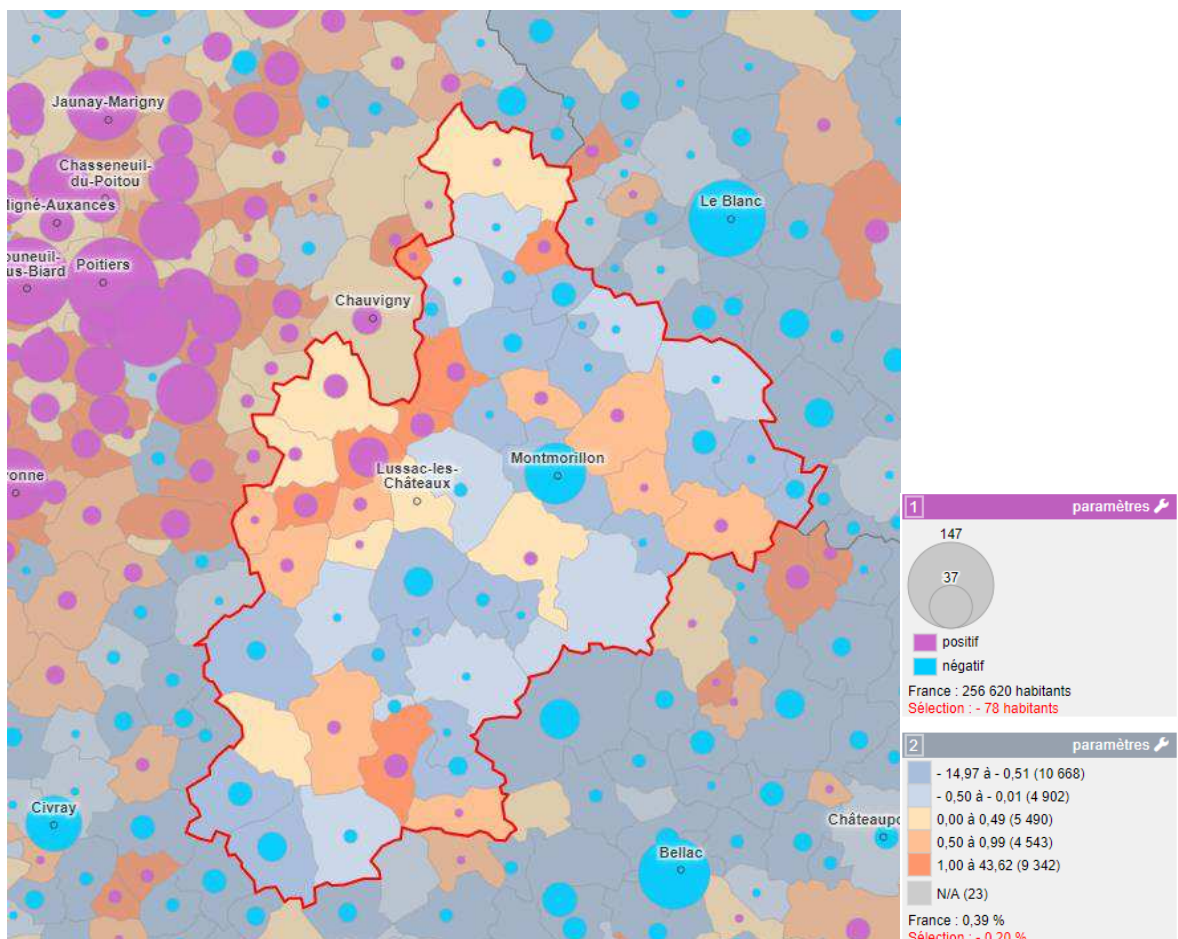


Figure 11 – Taux de variation annuel de la population 2012-2017 – Observatoire des Territoires

Une population assez âgée, mais des arrivées de couples avec enfant sur la frange périurbaine

La population de la CC Vienne et Gartempe est assez âgée et en augmentation : la part des 60 ans et plus représente 38,4 % de la population en 2018 (28,3% dans le département de la Vienne). Le territoire se caractérise également par **une majorité de couples sans enfants** : 34,2 % (sur les 62,3% de ménages avec familles).

La situation de vieillissement de la population particulièrement marquée sur l'ensemble des centres-bourgs, à l'exception de Verrières. Ainsi, l'augmentation de la part des plus de 60 ans dans la population totale entre 2008 et 2013 se situe entre +1,3 % à La Trimouille et +4,8 % à Montmorillon. On relèvera notamment le cas de L'Isle-Jourdain et Le Vigeant, où la part des plus de 60 ans approche de la moitié de la population totale.

On constate là encore **une dissymétrie entre les franges périurbaines et rurales du territoire**. Alors que l'espace à l'Ouest du territoire profite de la proximité avec les pôles de Poitiers et Chauvigny et de l'arrivée de jeunes actifs avec enfants, le reste du territoire est marqué par le vieillissement de la population et une part plus importante des personnes âgées.

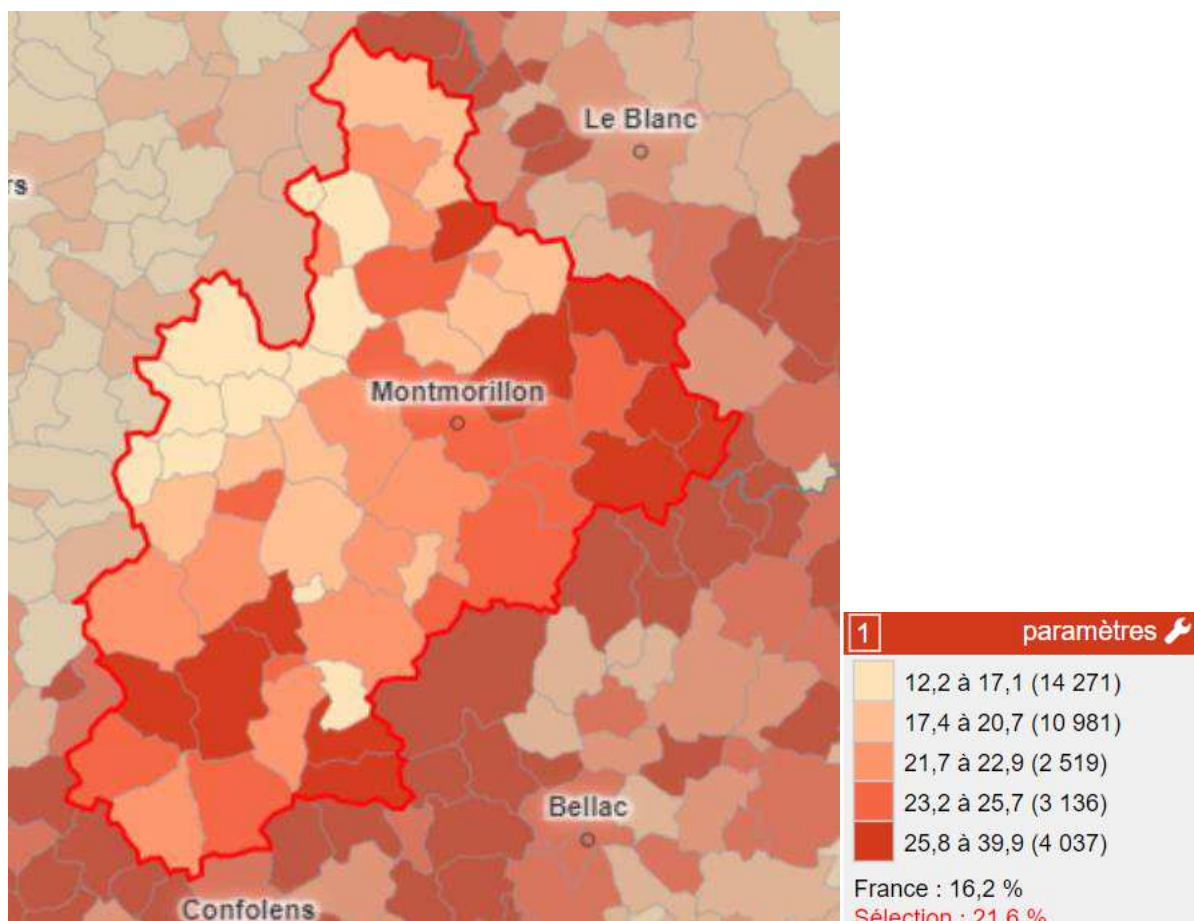


Figure 12 – Part des 60-74 ans en 2017 – Source : Observatoire des Territoires

Un niveau de vie semblable aux territoires ruraux les plus en difficultés de la Région Nouvelle-Aquitaine

La médiane du revenu disponible de la CCVG est de 19 610 €, en dessous de la médiane départementale située à 20 900 €. Les communes de Verrières, Lhommaizé et Valdivienne, limitrophes du Grand Poitiers, sont les trois communes avec le revenu médian le plus élevé du territoire.

Le taux de pauvreté y est également plus élevé que sur le département - 15,8% des ménages fiscaux contre 14,3% pour le département de la Vienne - et concerne plus qu'ailleurs les personnes âgées de 75 ans et plus. **Le territoire fait donc face à une problématique de paupérisation couplée à un risque d'isolement des personnes âgées.** Enfin seuls 38,5% des ménages fiscaux sont imposés en Vienne et Gartempe (Vienne : 46,6%).

Taux de pauvreté au seuil de 60 % en 2017

(chez les 75 ans et +) - %

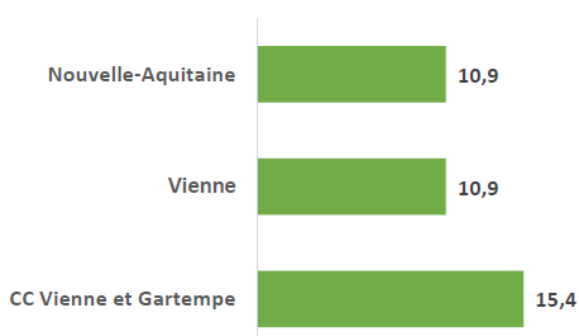


Figure 13 – Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2017 chez les 75 ans et + - Source : ORS 2021

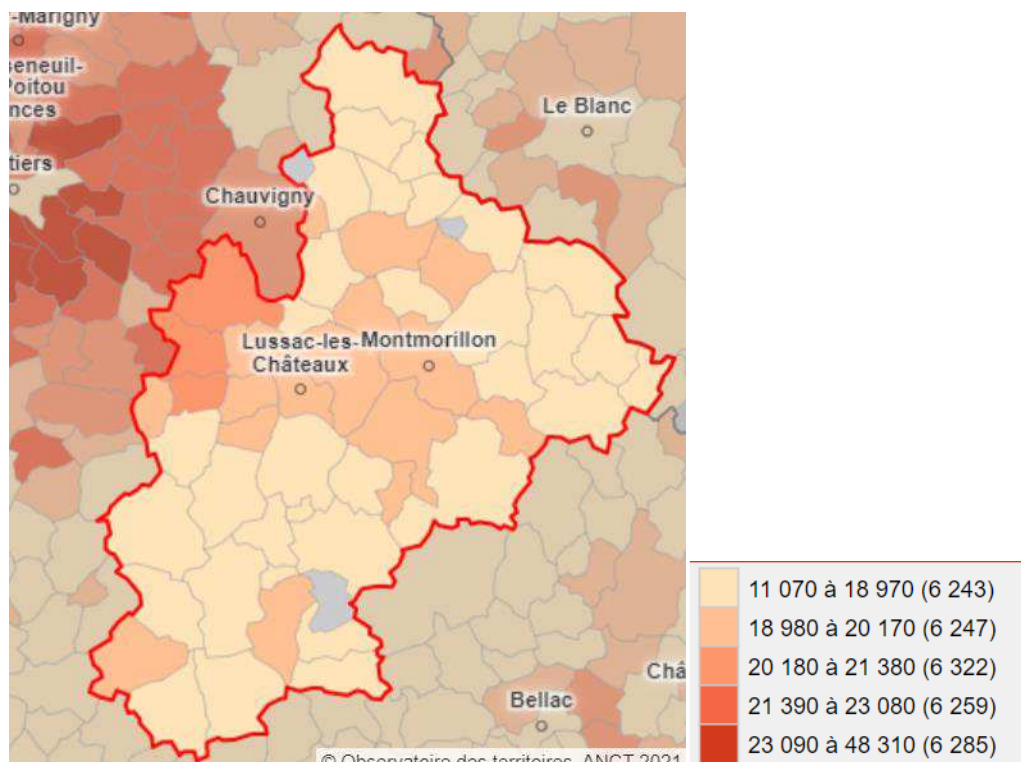


Figure 14 – Revenu médian disponible par UC - Source : Observatoire des Territoires, 2017

c) Des filières économiques structurées mais un territoire qui peine à créer des emplois et à capter les richesses

Un taux de chômage en deçà de la moyenne départementale mais une certaine fragilité économique

Le tissu économique du Sud-Vienne (CC Vienne et Gartempe et CC Civraisien en Poitou) est un tissu de petites entreprises caractéristiques des territoires ruraux. Il est constitué à **97,8% d'établissements de moins de 50 salariés**.

Le territoire de Vienne et Gartempe se caractérise par des filières économiques structurées en matière d'agriculture (filière ovine), transports et la production d'énergie (CNPE Civaux).

Le bassin économique de la CCVG est structuré autour du **pôle d'emplois de Montmorillon** (5 300 unités environ) et de 4 autres bassins locaux : Saint-Savin au Nord, Civaux (2 450 unités autour de la Centrale de Civaux), L'Isle-Jourdain et Lussac-les-Châteaux. Soit un total de **13 000 emplois** environ sur le territoire. La CCVG abrite également 16 ZAE réparties de manière équilibrée sur le territoire.

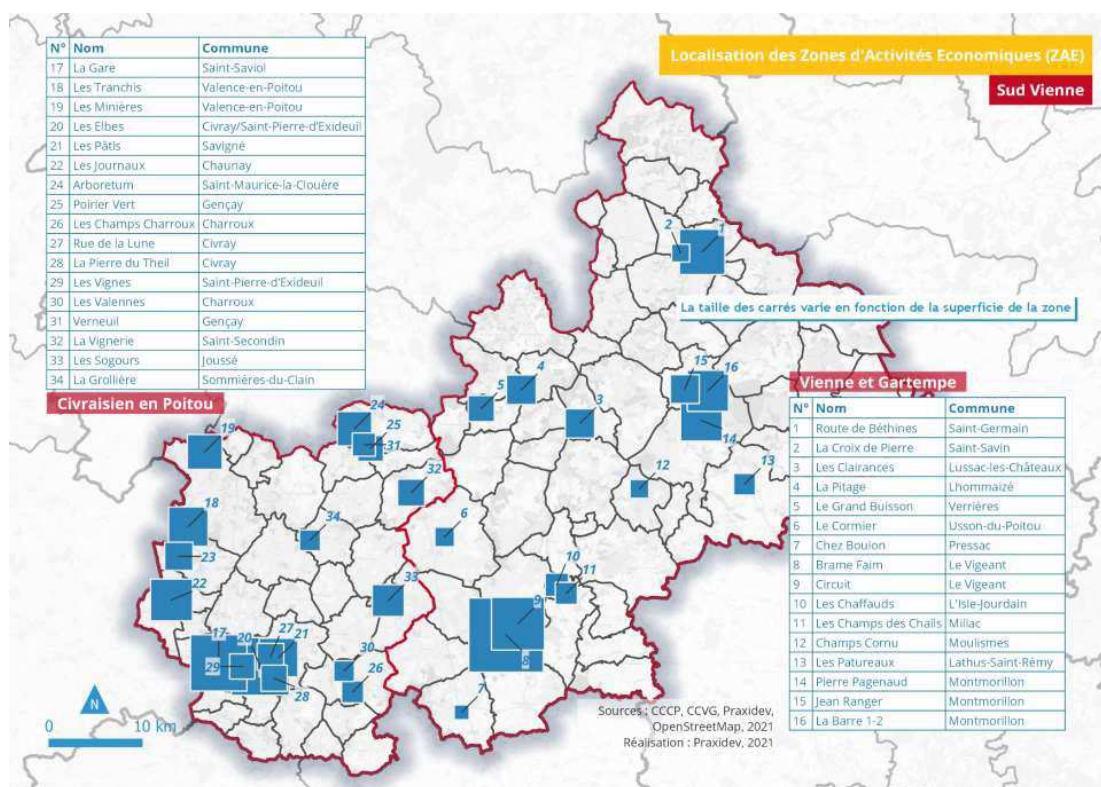


Figure 15 – Répartition des ZAE sur le territoire du Sud Vienne, Source PRAXIDEV

Si le taux de chômage (de 8%) bien qu'en augmentation depuis 2008 est inférieur à celui du département (8,9%), le territoire est marqué par une certaine fragilité économique qui s'exprime par :

- Un retrait des établissements employeurs
- Le recul du nombre d'emplois : -4,6% entre 2008 et 2018 (en particulier dans les secteurs d'activités productifs tels que l'industrie, la construction...)²
- Le recul du nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone (-2,8% entre 2008 et 2018)

- Une tendance générale à la **baisse du taux de création d'établissements** (tendance qui touche d'ailleurs davantage la CC Vienne & Gartempe que le Civraisien en Poitou¹⁰).

Ce retrait de l'emploi salarié interroge alors l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi (le profil des emplois proposés correspond-t-il au profil des actifs en présence ?), et la capacité qu'ont les entreprises à trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin sur le territoire pour se développer.

En effet, le niveau de qualification / diplôme de la population est peu élevé et inférieur au niveau départemental bien qu'en nette progression depuis 2008. En 2018, 29,4 % de la population n'avait aucun diplôme (22,2% sur le département) et seuls 17,2% un diplôme de l'enseignement supérieur.

A fin 2019, environ 5 600 projets, soit **59% du total des projets de recrutement recensés, sont qualifiés de « difficiles » par les employeurs interrogés.** Cette proportion est en progression sur un an (+3.9%)¹¹. Pour répondre aux besoins et à la demande des entreprises, **le territoire de la CCVG a besoin d'accompagner les jeunes vers l'emploi et de former plus d'actifs résidant dans la zone** dans une logique de formation globale et continue.

Pour ce faire, le territoire possède des lieux de formation et d'insertion tout au long de la vie : 3 lycées (technique, professionnel et agricole) avec des BTS spécialisés notamment sur le montage réseaux (éolien), 4 chantiers d'insertion (dans les métiers de l'environnement), 1 ESAT, 1 centre AFPA en cours de redynamisation. La CCVG a également un projet de création d'un centre de formation sur l'industrie du nucléaire ouvert à différentes structures de formation.

Ces formations ne débouchent toutefois pas forcément sur une qualification supérieure au niveau BTS.

Le territoire de la CCVG doit donc également devenir plus attractif pour les actifs qualifiés.

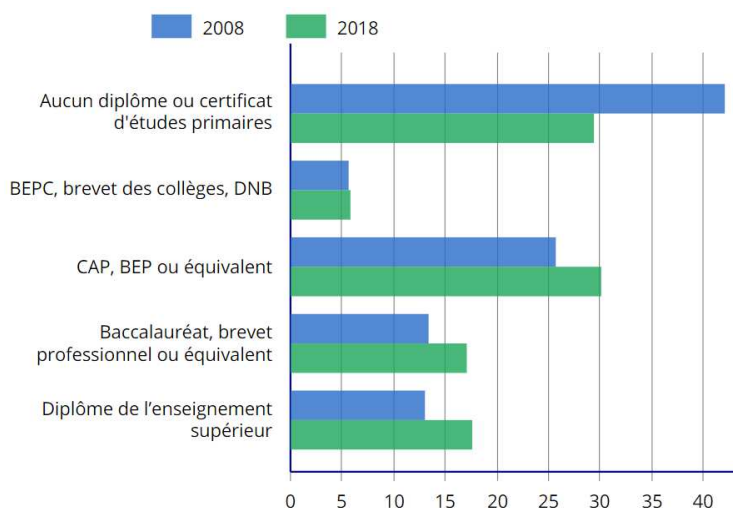


Figure 16 – Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus – Source : Insee 2018

¹⁰ Rapport d'analyse socio-économique du territoire Sud Vienne, 2017

¹¹ Etude en vue de développer l'accueil des activités économiques dans le Sud Vienne, 2021, PRAXIDDEV

Enfin, il faut souligner que l'intensité du chômage est plus forte dans certaines zones du territoire :

- A l'Est du territoire, plusieurs communes avec un taux de chômage supérieur à 17%
- Au Nord (La Bussière, Nalliers)
- Au Sud (Luchapt, Saint-Martin-l'Ars)
- Au niveau des pôles : Montmorillon (13,5%), Lussac-les-Châteaux (12,1%), L'Isle-Jourdain (15,2%)

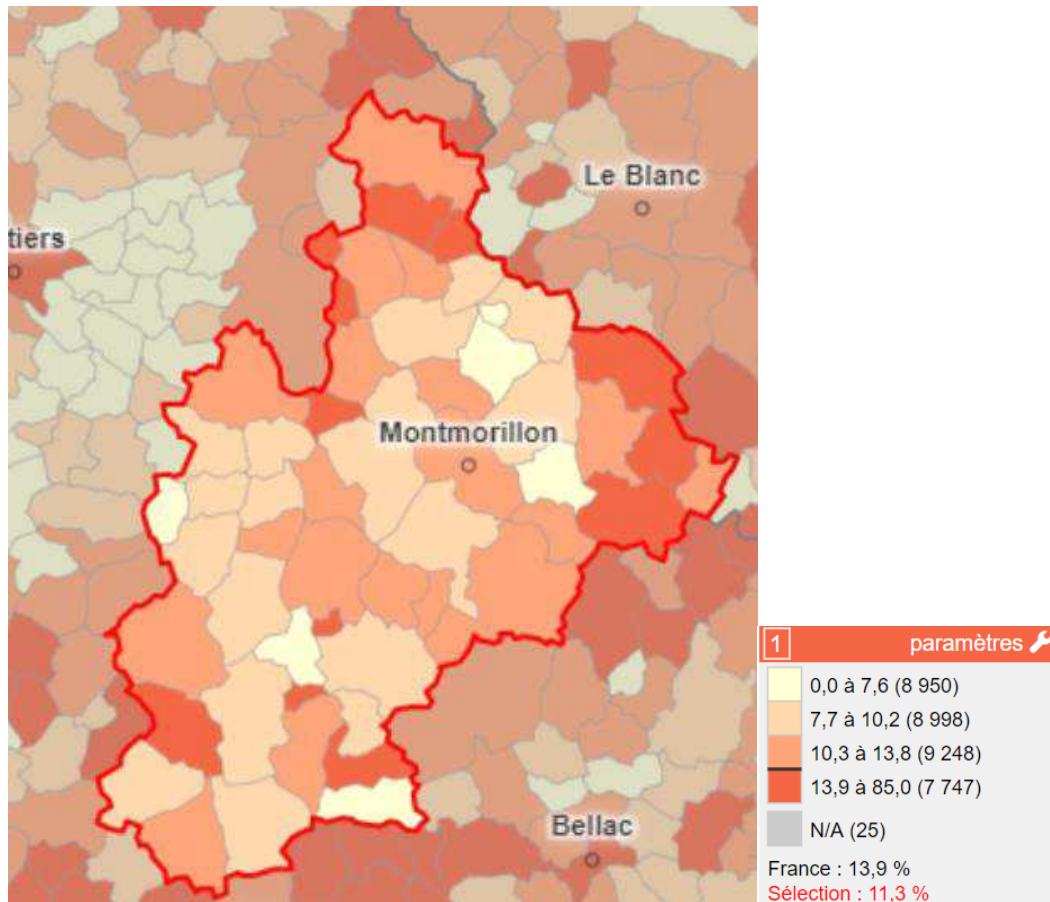


Figure 17 – Taux de chômage des 15-64 ans – Source : Observatoire des Territoires, 2017

Ainsi que chez les jeunes :

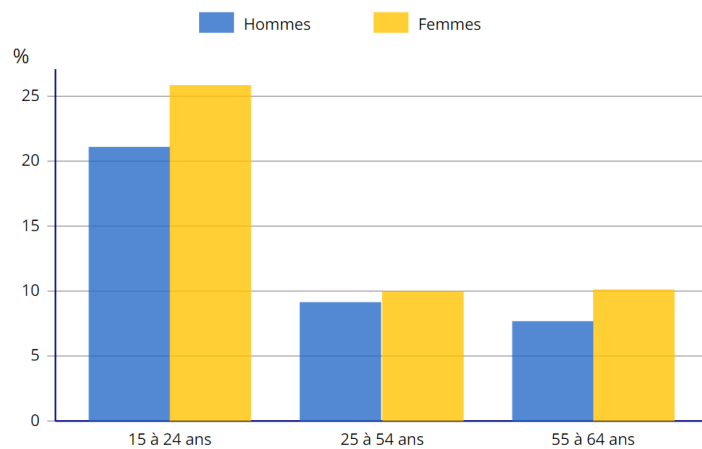


Figure 18 – Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge – Source : Insee, 2018

Un réel déficit en matière de captation des richesses qui limite les créations d'emplois présentsiels

Dans les communes de la frange ouest du territoire située dans la dynamique de l'aire urbaine de Poitiers **plus du quart des actifs travaillent hors du territoire** contribuant ainsi à la captation par le territoire de revenus résidentiels (revenus pendulaires).

Pour autant, il est constaté un réel déficit en matière de captation de richesses qui **limite les créations d'emplois présentsiels** sur le territoire et qui traduit un déficit d'attractivité globale.

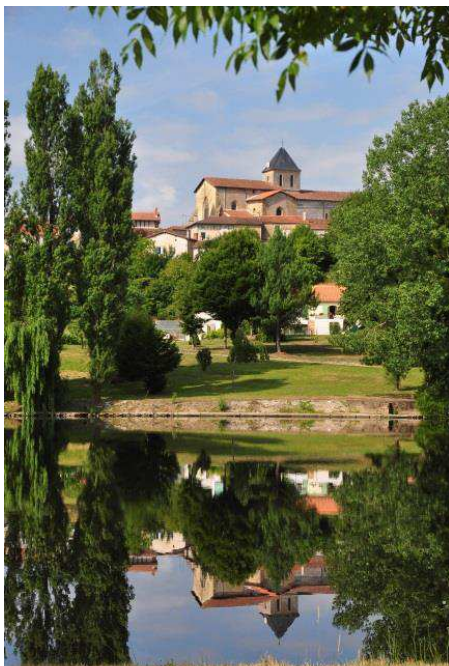
Si la captation des revenus « pendulaires » ne peut assurément constituer un objectif de politique publique en soi, il semble malgré tout primordial de **développer cet important potentiel de revenus pour le territoire** en travaillant à l'amélioration du parc de logements, au développement d'une offre d'équipements adaptée afin de favoriser l'implantation de nouveaux ménages mais aussi à la structuration d'une véritable politique touristique.

Cette augmentation de l'attractivité résidentielle doit être combinée avec une relance des activités productives (améliorer la coordination de l'écosystème local, stimuler la création d'entreprises, encourager les mutations agricoles...) le tout dans un objectif d'équilibre territorial (entre l'Ouest et l'Est du territoire).

A ce titre, les CC Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou mènent une réflexion commune en vue de développer l'accueil des activités économiques sur le territoire du Sud Vienne.

d) Une richesse patrimoniale permettant une mise en tourisme et en loisir des sites du territoire

La CC Vienne et Gartempe se caractérise par **une richesse patrimoniale** permettant le développement d'un tourisme vert, propice aux captations de richesses sur le territoire :



La Vienne au pied du bourg d'Availles-Limouzine

- Un cadre paysager à la fois « typique » et remarquable où l'eau est très présente avec la Vienne et la Gartempe : près de 1 000 km de cours d'eau au total, des paysages de vallées, plusieurs milliers d'hectares de landes, bocages,
- Un patrimoine matériel et idéal riche : Château de Bourg-Archambault, vallée des fresques, Abbaye de Saint-Savin ...
- Une vie locale très active ainsi qu'une programmation culturelle dynamique : Cité de l'écrit à Montmorillon, Festival de Musique Résonances de Gartempe...

Malgré des efforts de structuration de la politique touristique sur le territoire (exemple avec le projet « Val de Vienne Sensation »), cette dernière est encore en phase de développement. Actuellement, on constate une très forte saisonnalité du tourisme en période estivale, qui conduit à un taux d'occupation des hôtels inférieurs à 50% mais aussi **une durée de séjour touristique assez courte ce qui ne permet pas de « captiver » les touristes sur le territoire.**

Trois phénomènes sont à prendre en compte pour expliquer ce constat :

- Une offre touristique structurée différemment entre les deux vallées de la Vienne et de la Gartempe et une nécessaire mise en parcours des lieux plus importante
- Un hébergement touristique qui doit effectuer un saut qualitatif et quantitatif
- Un besoin de professionnalisation et de mise en réseaux des acteurs du tourisme

La structuration d'une offre touristique complète permettant de capter des richesses constitue donc un réel enjeu pour le territoire d'autant plus que ce dernier peut miser sur différentes opportunités (sport – vert – culturel/familial – jeunes – « silver tourism »)

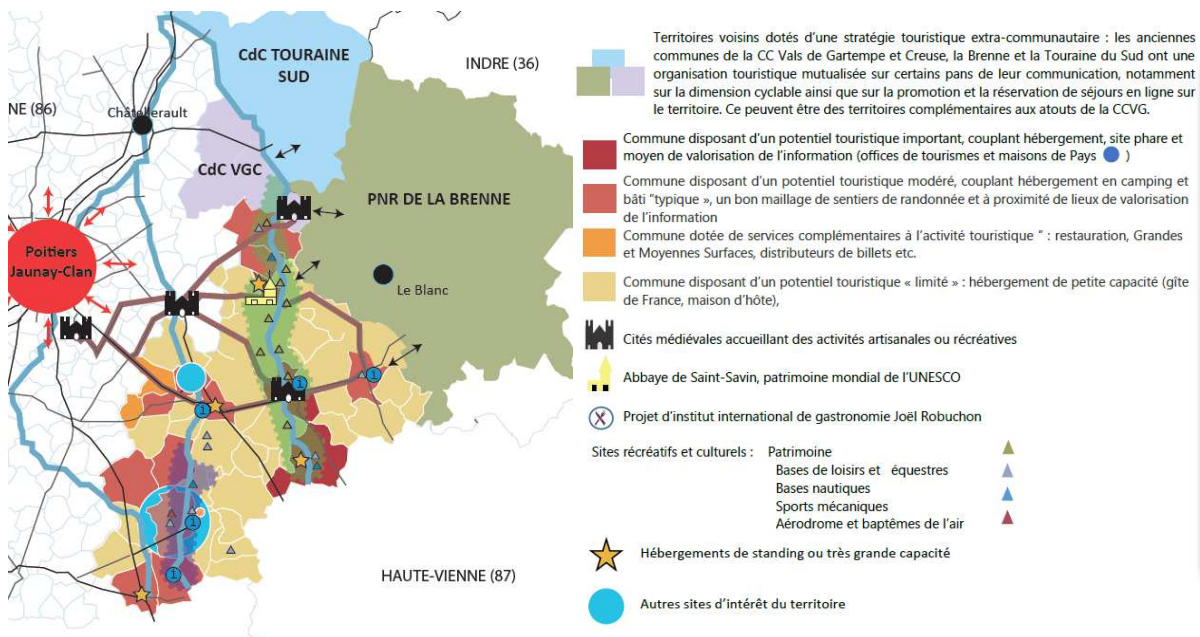


Figure 18 – Potentiel touristique de la CC Vienne et Gartempe – Source : Projet de Territoire, 2018

e) Une mobilité rurale et solidaire à développer pour désenclaver toute une partie du territoire

Sur le territoire de la CC Vienne et Gartempe, **83,5% de personnes utilisent la voiture pour se rendre au travail en 2018 contre seulement 1,2% en transports en commun** (4,7% à l'échelle départementale).

4 300 places de stationnement public sont disponibles sur le territoire, ce qui permet une très bonne accessibilité aux centres-bourgs, mais témoignent d'un fort taux de motorisation et d'une place encore très importante faite à l'automobile en milieu rural.

Une seule ligne de train traverse le territoire (liaison Limoges-Poitiers) desservant 3 gares TER (Montmorillon, Lussac et Lathus) qui enregistrent un trafic moyen de 55 à 70 navetteurs par jour. Elles ont été récemment complétées par **3 pôles multimodaux**.

11 arrêts communaux du car départemental (Lignes en Vienne) se situent sur une liaison interurbaine vers les agglomérations de Poitiers ou Châtelleraut, **ce qui demeure relativement faible** pour garantir

une bonne accessibilité pour les personnes non motorisées ou souhaitant utiliser les transports en commun pour aller vers les pôles urbains du département.



Figure 19 – Réseau de transport départemental de la Vienne

Différentes communes du territoire sont desservies par 15 arrêts hors liaisons interurbaines mais **le réseau départemental ne couvre que difficilement une large frange Sud-Est du territoire**. Par ailleurs, une seule desserte de TAD (Transport à la Demande) est encore présente et localisée à Saint-Savin.

Cette mauvaise desserte en transport en commun, couplée à un éloignement des grands axes routiers, isole donc une partie du territoire et de la population.

Actuellement, cinq catégories de personnes peuvent être confrontées à un problème de mobilité sur le territoire :

- Les jeunes : en particulier ceux souhaitant se former en dehors du territoire (pôle universitaire de Poitiers)
- Les personnes âgées, en augmentation sur le territoire
- Les personnes en situation de précarité, à noter que des services de mobilité et d'utilité sociale sont en développement sur le territoire : permis solidaire, prêt et location de véhicules.
- Les personnes souhaitant utiliser les transports doux
- Les personnes travaillant sur le Grand Poitiers (développement du covoiturage notamment)

A noter que 12 bornes de recharge de véhicules électriques sont également installées sur le territoire.

Les initiatives permettant une mobilité rurale, alternative à la voiture et solidaire et un désenclavement du territoire doivent donc se poursuivre sur le territoire de Vienne et Gartempe.

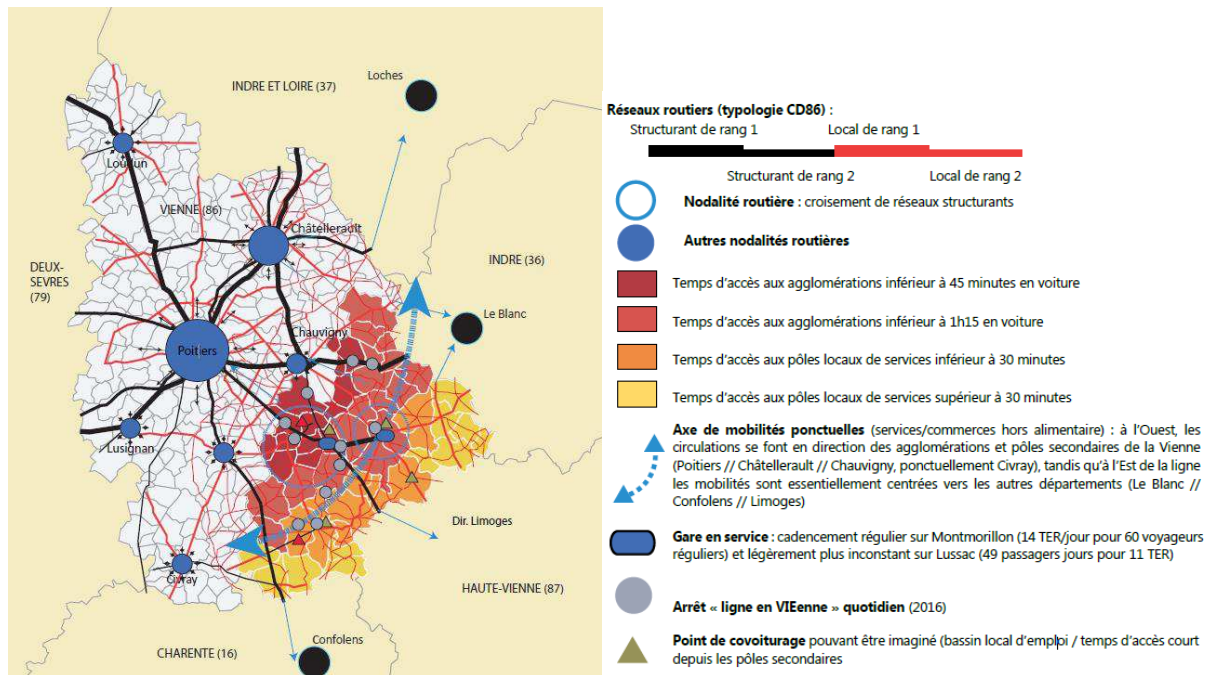


Figure 20 – Synthèse des enjeux de mobilité : la résorption de l'enclavement, Source : Projet de Territoire 2018-2028

f) Une revitalisation commerciale et en matière de logements des centralités du territoire à accompagner

Un parc de logements à requalifier et à adapter aux besoins de la population, en particulier dans les centres-bourgs

La CC Vienne et Gartempe compte en 2018 **26 041 logements** qui ont en moyenne **4,6 pièces**. Les petites surfaces sur le territoire sont donc minoritaires ne permettant pas forcément de répondre au phénomène de décohabitation et aux besoins de logement des jeunes, en particulier dans les centres-bourgs.

Corolaire de la baisse démographique et du vieillissement de sa population, **le territoire accuse un fort taux de vacance de ses logements : 15% du parc contre 9,6% dans la Vienne. Cette vacance de logements est encore plus prégnante en centres-bourgs**, à titre d'exemple elle atteint 19,9% à La Trimouille, 16% à L'Isle Jourdain et 17 % à Montmorillon, pôle principal du territoire. **Certaines communes de la frange Est atteignent 26%**. Cela malgré les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat mis en œuvre par les collectivités depuis de nombreuses années (PIG encore en cours, OPAH conduite entre 2007 et 2012). **On note par ailleurs que près de 53% des logements vacants du territoire sont inoccupés depuis plus de 3 ans (37% pour le département).**¹²

Par ailleurs, **près de 40% des logements du territoire sont potentiellement énergivores** (et cette proportion s'établit en particulier au niveau des centres-bourgs entre 25,6% à Verrières et 55,8% à

¹² Etude pré-opérationnelle OPAH-RU (2016)

Montmorillon). Les conséquences d'une installation inadaptée (isolation inexistante, système de chauffage insuffisant et/ou peu performant, absence de ventilation...) peuvent conduire à un **processus de précarisation**, notamment pour les ménages les plus modestes.

La collectivité doit donc faire face à un marché détendu et une offre en logements anciens fortement dégradée et non adaptée aux besoins. Le segment du parc privé représentant 93% des résidences principales, l'enjeu d'amélioration du parc privé représente donc un axe d'intervention important dans la politique de l'habitat du territoire.

Pour faire face à cet enjeu, la CC Vienne et Gartempe s'est réengagée dans une OPAH centres bourgs multisites sur la période 2017-2023, **permettant d'agir sur la ville-centre, Montmorillon mais aussi sur tous les bourgs-relais qui disposent encore de services de proximité.**

Le territoire est également lauréat de l'AAP national pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants.

Organisation du territoire en pôles structurants (représentation de principe)

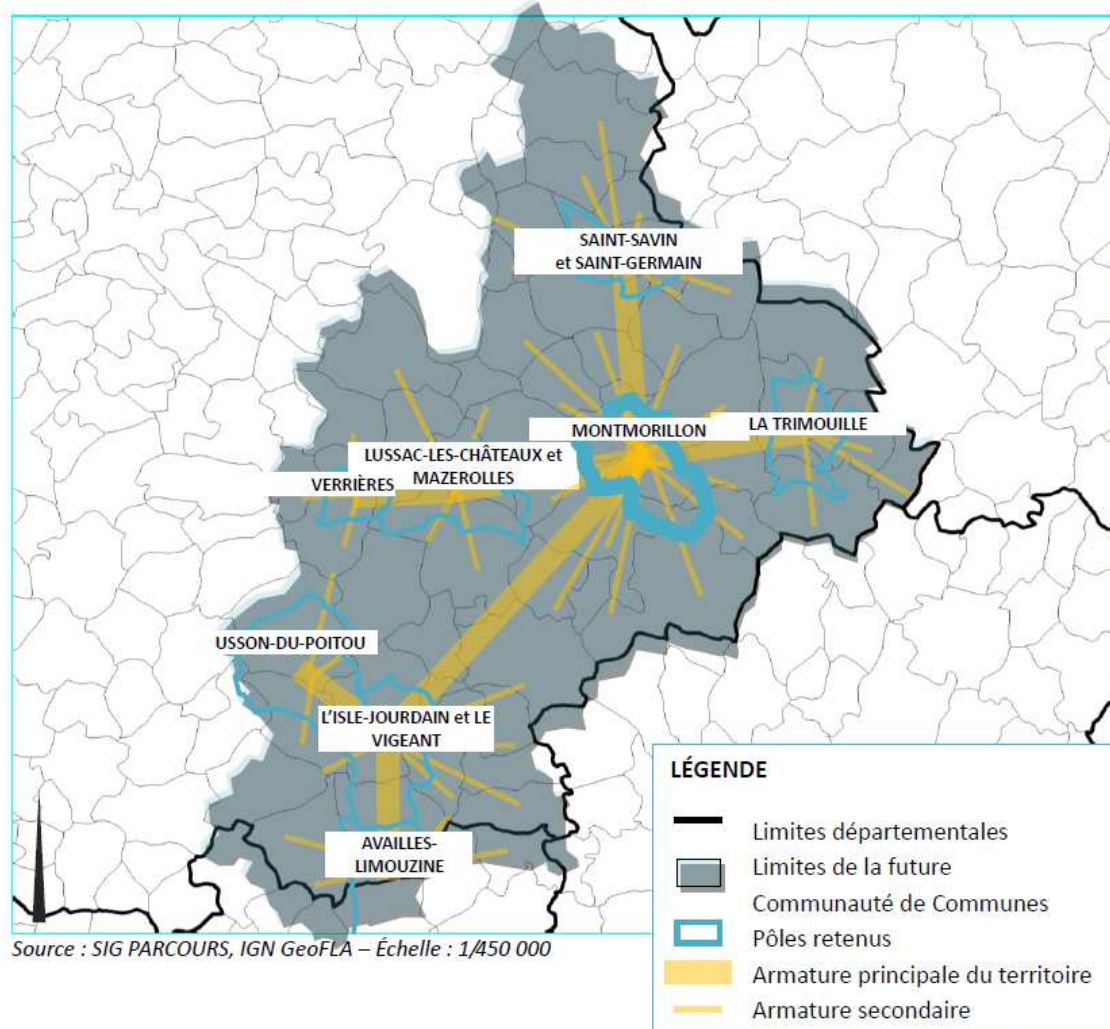


Figure 21 – Pôles retenus dans l'OPAH centres bourgs 2017-2023 - Source : Convention valant OPAH, 2017

Par ailleurs, **le taux de locations de logements sociaux sur le territoire est de 4,7%**, bien en dessous des 11.2 % de moyenne de la Vienne. Même si la moyenne départementale est fortement influencée par Poitiers et Châtelleraut, **la CC Vienne et Gartempe reste en déficit d'offre de logement HLM au regard du profil socio-démographique de sa population.**



Un affaiblissement du tissu commercial de proximité

La fragilité économique du territoire s'exprime également par **l'affaiblissement du tissu commercial de proximité**. Au global, 8 % des commerces du territoire ont disparu entre 2003 et 2015 (34 % en communes rurales) et la pérennité de 40 % du tissu restant ne semblait pas assurée à un horizon de 5 ans. Aussi, 33% de la population n'a plus accès à des commerces alimentaires tels que les boulangeries dans leur commune. **Le maintien de l'accessibilité des polarités commerciales est donc primordial sur le territoire.**

La vacance de logements particulièrement prégnante dans les centralités du territoire s'accompagne souvent d'une vacance au niveau des commerces : à titre d'exemple elle s'établit à **24% à Montmorillon.**

Il apparait primordial de mettre en œuvre une **stratégie de reconquête commerciale au niveau des centres-bourgs** et ce dans **une logique de complémentarité avec l'offre commerciale de périphérie**. Les commerces de proximité sont un enjeu social tout autant que commercial.

Ainsi, la question de la remise sur le marché de logements vacants rénovés en centres-bourgs est indissociable de celle de la survivance des commerces de proximité. Il y a là convergence des objectifs sur le territoire de Vienne et Gartempe.

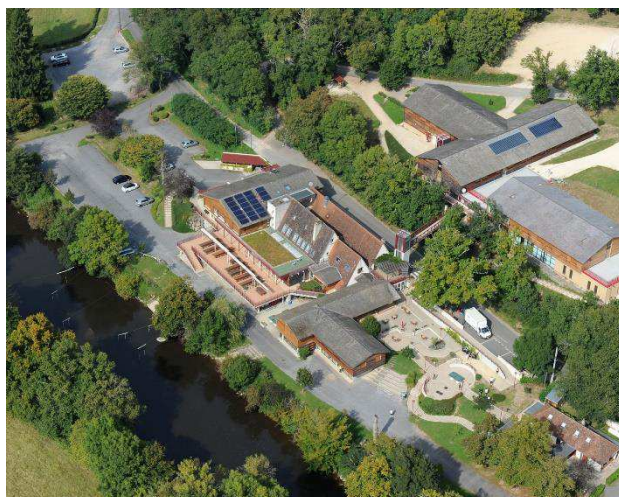
Le programme Petites Villes de Demain dont sont bénéficiaires les communes de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et l'Isle-Jourdain constitue une opportunité pour assurer cette convergence d'objectifs.

g) Un territoire de services dont le maillage et l'accessibilité doivent être renforcés

Un maillage de services et équipements de proximité encore présent

Le territoire de la CC Vienne et Gartempe est marqué par un maillage de services et équipements de proximité encore présent.

Le **niveau d'équipements sportifs et culturels y est d'ailleurs supérieur à la « moyenne rurale »** avec des équipements structurants comme l'Ecomusée du Montmorillonnais, le Ciné majestic, 4 centres aquatiques... La commune de Montmorillon est identifiée comme un pôle d'équipements supérieur (d'après la classification de l'Insee). En outre, la CCVG jouit d'un tissu associatif riche participant à la dynamique culturelle du territoire (Festival de Musique Résonances de Gartempe...)



De gauche à droite : Cinéma Majestic de Montmorillon, Centre de Loisirs (CPA) à Lathus, Ecomusée du Montmorillonnais, Centre aquatique de Saint-Savin

D'un point de vue éducatifs, le territoire compte 3 Lycées (professionnel, agricole, général) proposant des formations supérieures jusqu'au BTS, **fait unique sur le département hors agglomérations**. Le Lycée professionnel de Montmorillon propose une formation « maintenance éolien » qui ne fait toutefois pas le plein. **Or ces formations peuvent participer à maintenir et attirer des populations de 14-25 ans sur le territoire.**

Si le territoire ne compte que 3 crèches, une présence de relais d'assistances maternelle permet d'assurer un maillage homogène de services petite enfance.

Concernant les jeunes et les accueils de loisirs, le territoire compte 8 accueils de loisirs pour une capacité maximale de 470 places. On relève un taux d'équipement moyen de 14,6 places pour 100 enfants mais avec des variations par secteurs : 11,2 places sur le secteur 3 (autour de Verrières) contre 17,9 sur le secteur 4 (Montmorillonnais, Lathus-St-Rémy).

Le territoire est donc confronté à l'enjeu d'affiner le maillage territorial de l'offre d'accueil afin de garantir des conditions d'accès optimisées et équitables quel que soit le secteur de résidence



Figure 22 – Les accueils de loisirs en 2017 – Source : Convention territoriale globale, 2017

Concernant l'accueil des personnes âgées, le territoire compte près de 20 structures pour une capacité d'hébergement de plus de 1 000 lits (soit 176 lits pour 1000 personnes âgées de 74 ans et plus, contre 146 dans la Vienne). Cependant, le diagnostic de l'ARS montrait un manque de places en hébergement temporaires tels que les centres d'accueil de jour.

La CC Vienne et Gartempe reste un territoire de services publics qui a su s'adapter :

- Labellisation de la Maison Départementale en Maison France Services
- Accueil physique pour les principaux services publics toujours présents dans les communes les plus peuplées
- Développement des visio-guichets sur le territoire pour se mettre en relation avec la CAF, CPAM, Carsat et autres services

En raison de l'isolement d'une partie du territoire, l'accessibilité à ces services est un enjeu primordial.

Un pôle local de santé important qui rayonne hors du territoire mais qui reste en recherche de professionnels

La CC Vienne et Gartempe possède un pôle du CHU de Poitiers à Montmorillon, qui constitue un élément de rayonnement dépassant même le cadre départemental : son bassin de santé est estimé à plus de 62 000 individus. De ce fait, **Montmorillon constitue un pôle local de santé** très important et très structurant.

Le territoire compte également 5 Maisons de Santé à La Trimouille, L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Usson-du-Poitou et Verrières ainsi qu'un Centre de Santé à Mauprévoir.

Toutefois, en 2021, **la densité en médecins généralistes est comparable à la moyenne nationale mais inférieure aux valeurs de référence** (Vienne, Nouvelle Aquitaine) avec une situation encore plus « fragile » sur certains bassins (bassin de vie de Lussac-les-Châteaux notamment). **Les densités sont également inférieures en spécialistes, dentistes et kinés¹³.**

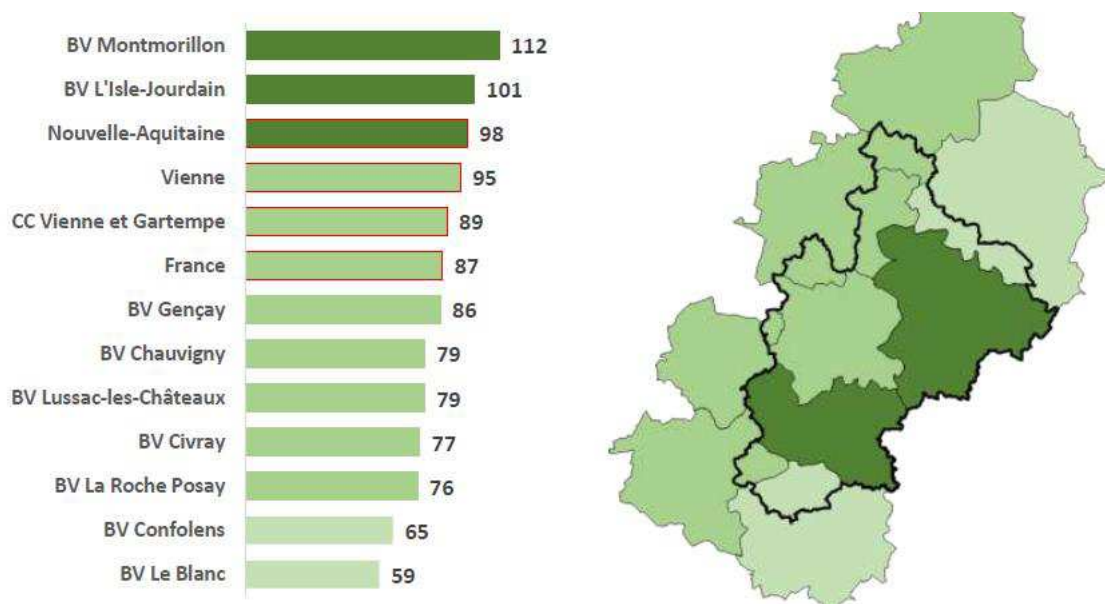


Figure 23 – Densité de médecins généralistes libéraux en 2021 – Source : Enquête ORS

Par ailleurs :

- Les **effectifs ne cessent de vieillir** avec 55% de praticiens de plus de 55 ans
- La densité de médecins généralistes a nettement **diminué au cours des 10 dernières années** (2010-2020) faisant que la densité est désormais inférieure à la densité régionale et départementale
- Une population vieillissante sur le territoire nécessitant une part plus importante de praticiens spécialisés...
- ...Or **en rapportant le nombre de professionnels à la population âgée, la densité est presque deux fois inférieure à la densité nationale**
- Et à l'image des territoires ruraux, le territoire compte une faible offre en spécialistes libéraux (exemple : 1 dermatologue, 1 ORL, tous deux situés à Montmorillon) entraînant un faible recours aux spécialistes (31% des habitants contre 40% en moyenne au niveau national)

¹³ Etat des lieux de la démographie médicale de la CC Vienne et Gartempe, ORS, 2021



CC Vienne et Gartempe est donc confrontée à une **triple problématique** :

- Anticiper le besoin accru de personnels médicaux et notamment de spécialistes
- Accroître l'attractivité du territoire auprès des jeunes praticiens
- Assurer un maillage et une couverture permettant une meilleure accessibilité de l'ensemble de la population aux services médicaux

Numérique : un grand enjeu de développement pour le territoire

Le territoire de Vienne et Gartempe dispose d'un accès limité au numérique. Le projet de territoire 2018-2028 identifiait encore des zones blanches mobiles dans les franges les plus rurales du territoire ainsi que des zones blanches FTTH (fibre optique) et une offre de haut débit très limité.

Cette faiblesse entraîne :

- Une utilisation insuffisante du numérique de la part de certaines entreprises et structures touristiques
- Un manque d'innovation locale en lien avec le numérique (services numériques, développement de coworking, de tiers-lieux...)
- Un risque de fracture numérique dans les bourgs les moins bien couverts.
- Une capacité limitée à tirer profit du développement du télétravail pour attirer de nouveaux actifs sur le territoire



2. Synthèse des démarches et initiatives existantes sur le territoire

Actions territoriales de revitalisation

- Contrat de ruralité (2017-2020)
- Programme Petites Villes de Demain pour les Communes de l'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon
- OPAH Centre-bourgs multisites 2017-2023 mise en œuvre sur le centre-ville de Montmorillon et les centres-bourgs de 8 autres communes-pôles du territoire suite à l'expérimentation nationale AMI « Revitalisation des Centres-Bourgs » 2014
- PIG Habitat 2019-2023 couvrant le reste du territoire
- Lauréat de l'AAP pour le déploiement accéléré du plan accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants

Actions spécifiques

- Contrat Local de Santé
- Convention territoriale Globale
- Projet Alimentaire Territorial

Contrats avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- Contrat territorial Vienne aval
- Contrat territorial Gartempe et Creuse
- Contrat territorial Clain amont

Culture et patrimoine :

- Site Patrimoniale Remarquable pour le Centre-Ville de Montmorillon et la vallée de la Gartempe
- Pays d'Arts et d'Histoire sur l'ensemble de l'EPCI

Programmes régionaux ou départementaux

- AMI Régional « Centres Villes / Centres Bourgs » à Montmorillon
- Contrat région de dynamisation et de cohésion
- Contrat territorial départemental ACTIV'2



3. Enjeux structurants

L'état des lieux de la CC de Vienne et Gartempe permet de mettre en avant **les principaux enjeux de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale** de la communauté de communes ; ceux qui vont déterminer les orientations à suivre pendant les six prochaines années pour améliorer la qualité du cadre de vie du territoire.

a) AFOM et enjeux Transition écologique

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Un territoire au patrimoine naturel et paysager riche, relativement couvert en sites protégés et espaces de continuités écologiques Des sols agricoles dont la qualité écologique est relativement bonne Une orientation élevage/polyculture favorable aux paysages, au stockage carbone et à la résilience au changement climatique Une production EnR qui permet au territoire d'être autonome en électricité et qui couvre 35% des besoins énergétiques dépassant les objectifs nationaux 2030 Aucune commune considérée comme sensible à la dégradation de la qualité de l'air De grosses infrastructures de production d'énergie renouvelable déjà présentes | <ul style="list-style-type: none"> Une ressource en eau fortement sollicitée et altérée Des continuités écologiques (trame verte / bleue) inégalement préservées Un trafic routier important, renforcé par la prépondérance de la voiture individuelle (40% des consommations d'énergie et 22% d'émission de GES) Un secteur agricole responsable de 63% des émissions GES Des émissions de polluants supérieures à celles du département et de la région (rapportées au nombre d'habitants) Un réseau de transport en commun inégalement développé sur le territoire Un bâti ancien à requalifier : 56% des logements ont été construits avant 1975 |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> Un PCAET évolutif et un Plan Paysage fixant des ambitions environnementales fortes De forts leviers de transition via l'agriculture et l'alimentation locale bien identifiés par le territoire Un Projet Alimentaire Territorial porté par un réseau d'acteurs actifs Un cadre naturel comme atout pour le territoire (potentiel tourisme vert) OPAH et PIG pour la rénovation énergétique des logements Un potentiel d'EnR pouvant être développé (thermique ou électrique pour la mobilité) | <ul style="list-style-type: none"> Un territoire confronté au changement climatique, et dont les aléas et risques peuvent augmenter en intensité et en fréquence (vague de chaleur, sécheresse, variation du débit des cours d'eau...) Des activités agricoles sont particulièrement sensibles au risque de sécheresse Risque particulier de manque d'eau pour le refroidissement de la centrale de Civaux L'extension urbaine pouvant dégrader les espaces agricoles et naturels Aggravation de la précarité énergétique |



Synthèse des enjeux identifiés :

- Adapter les pratiques agricoles (63% des émissions globales de gaz à effet de serre) et préserver une agriculture diversifiée
- Maintenir la polyculture et l'élevage en préservant et amplifiant leurs bénéfices pour l'environnement et les paysages
- Relocaliser l'offre alimentaire et développer les circuits-courts (lien PAT)
- Développer l'intermodalité et la mobilité rurale et solidaire
- Être acteur du maintien des continuités écologiques et de la préservation de la richesse de la biodiversité (bocages, haies...) et des ressources (eau, sols) du territoire
- Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements pour lutter contre la précarité énergétique
- Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine et des équipements pour diminuer les consommations d'énergie et optimiser les coûts de fonctionnement
- Capitaliser sur le potentiel en EnR du territoire en privilégiant les projets « à faible impact visuel »

La CC de Vienne et Gartempe dispose d'atouts forts en termes d'espaces naturels et de sols agricoles de bonne qualité écologique. Le territoire produit par ailleurs des EnR&R couvrant 35% de ses besoins énergétiques, ce qui dépasse les objectifs nationaux à horizon 2030.

Les principales problématiques environnementales du territoire sont liées à l'activité agricole qui est majeure pour le territoire (30% de la surface agricole utile départementale pour 9% de la population départementale). Le secteur est ainsi à l'origine de 63% des émissions de GES principalement dues à l'élevage et au travail du sol, ainsi que des émissions d'ammoniac. Les activités agricoles sont également menacées par le changement climatique, notamment l'augmentation des épisodes de sécheresse. Si ces problématiques sont fortes, le secteur agricole et notamment l'élevage disposent d'importants leviers d'action qui sont autant d'opportunités pour le développement du territoire. L'évolution des pratiques agricoles et d'un modèle d'alimentation plus durable est engagée sur le territoire grâce à un réseau d'acteurs moteurs et fédéré par un Projet Alimentaire de Territoire.

Le territoire doit également faire face à la dépendance à la voiture individuelle et aux enjeux de précarité énergétique due à l'ancienneté du bâti et à la précarité d'une part de la population. Enfin les pressions exercées sur la ressource en eau peuvent être particulièrement forte avec un risque de manque d'eau pour le refroidissement de la centrale de Civaux.

La poursuite des programmes de rénovation de l'habitat (PIG, OPAH) et de réhabilitation du patrimoine bâti, le développement de l'intermodalité et de la mobilité rurale solidaire et les actions de préservation du patrimoine naturel sont à amplifier pour répondre à ces enjeux.

Enfin le développement d'EnR thermiques, ou électriques « à faible impact visuel » notamment pour des usages de mobilité peut permettre de poursuivre la réduction de la facture énergétique du territoire.



b) AFOM et enjeux Développement économique

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Des filières économiques structurées (transport, élevage, énergie (CNPE Civaux)) Un tissu de PME irriguant le territoire Un niveau de chômage relativement faible ; en deçà de la moyenne départementale Un bassin économique calibré pour le territoire, structuré autour du pôle de Montmorillon et de 4 autres bassins locaux (Saint-Savin, Civaux, L'Isle-Jourdain et Lussac-les-Châteaux) La captation par le territoire de revenus résidentiels (proximité avec l'agglomération de Poitiers) 16 ZAE réparties de manière équilibrée sur le territoire Des formations spécifiques sur le territoire (AFPA, BTS monteurs réseaux...) | <ul style="list-style-type: none"> Un retrait des établissements employeurs Un recul du nombre d'emplois et du nombre d'actifs ayant un emploi Une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, difficultés des entreprises à trouver la main d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin Un niveau de qualification qui s'améliore mais qui reste faible Un manque d'accès au numérique Un manque de développement endogène Une intensité du chômage plus forte sur certaines zones du territoire Un déficit en matière de captation des richesses qui limite les créations d'emplois résidentiels, traduisant un déficit d'attractivité globale |

| Opportunités | Menaces |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Le développement des revenus « pendulaires », un potentiel de captage des richesses en lien avec les flux résidentiels et touristiques La structuration d'une véritable politique touristique autour des Vallées de la Vienne et de la Gartempe Des axes routiers structurants (sur une partie du territoire) pour l'implantation d'entreprises La relance des activités productives ... le tout dans un objectif d'équilibre territorial La création de nouveaux emplois en lien avec un développement économique durable Les réflexions menées à l'échelle du Sud Vienne (avec la CC Civrasiennaise en Poitou) sur l'accueil des entreprises et les ZAE Le projet de centre de formation sur l'industrie du nucléaire | <ul style="list-style-type: none"> La poursuite de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi La précarisation d'une partie du territoire et de la population Un risque de décrochage des parties Est et Sud du territoire |

Synthèse des enjeux identifiés :

- Attirer plus d'actifs qualifiés en améliorant son attractivité résidentielle
- Développer et accroître les niveaux de qualification des actifs résidents pour répondre aux demandes des entreprises
- Résorber rapidement la fracture numérique et développer le très haut-débit
- Structurer une politique touristique globale
- Relancer l'activité productive et créer un meilleur contexte d'installation des activités économiques sur le territoire
- Développer les zones d'activités selon une politique cohérente
- Accompagner les mutations de l'agriculture



La Communauté de communes Vienne et Gartempe dispose **d’atouts pour assurer son développement économique et capter davantage de richesses** : proximité de l’agglomération de Poitiers, potentiel d’accueil des entreprises avec un maillage de ZAE, filières structurées, potentiel de développement économique en lien avec les EnR...

Toutefois, le territoire doit encore travailler à **l’amélioration de son attractivité résidentielle** pour attirer davantage d’actifs et capter les revenus pendulaires.

Par ailleurs, le territoire, essentiellement naturel et rural, peut également faire valoir ses atouts paysagers et patrimoniaux pour encourager **le développement d’un tourisme durable et local**, dynamique encore trop peu structurée.

La CCVG doit également veiller à **la relance de son activité productive** en créant un meilleur contexte d’installation et de création d’entreprises, en structurant les écosystèmes locaux et en accompagnant les mutations agricoles.

A la croisée des deux registres – productif et résidentiel – le territoire doit **développer et accroître les niveaux de qualification des actifs résidents** pour permettre de répondre aux demandes des entreprises, soutenir l’innovation locale mais aussi accompagner les jeunes vers l’emploi.

Enfin, le territoire fait face à un enjeu de **maintien et de complémentarité entre les différents pôles locaux** sur un territoire polarisé par le Grand Poitiers.



c) AFOM et enjeux Cohésion territoriale

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité du foncier • Des polarités qui structurent le territoire : Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Saint-Savin, Lathus-Saint-Rémy, L'Isle-Jourdain/Le Vigeant, Availles-Limouzine • Un maillage de services et équipements de proximité encore présent, un territoire qui a su s'adapter (Maison France Services, développement des visio-guichets) • Des efforts pour maintenir un maillage homogène de services petite enfance • Un niveau d'équipements sportifs et culturels supérieur à la moyenne « rurale » • Montmorillon : pôle d'équipements supérieur • Une politique culturelle et associative riche (réseau de MJC, Ecomusée, festival de musique classique, Festival Résonances en Gartempe ...) • Un pôle médical rayonnant au-delà des frontières de l'EPCI (Pôle de Montmorillon – CHU de Poitiers) | <p>Socio-démographie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dynamiques démographiques hétérogènes • Un faible niveau de revenu (médiane de revenu inférieure à la médiane départementale) • Un taux de pauvreté élevé qui concerne plus qu'ailleurs les personnes âgées de 75 ans et plus • Un besoin d'accompagnement des jeunes vers l'emploi / la formation <p>Vitalité des centres-bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une vacance structurelle de logements (15 % du parc contre 9,6% dans la Vienne) • Une déprise commerciale des centre-bourgs • Des logements non adaptés au vieillissement de la population et pour maintenir la population sur le territoire <p>Equipements et services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maillage de services à homogénéiser concernant la jeunesse et l'accueil des loisirs afin de garantir des conditions d'accès optimisées et équitables quel que soit le secteur de résidence • Densité de médecins généralistes inférieure aux moyennes départementale et régionale, avec des bassins de vie en situation particulièrement fragile (Lussac-les-Châteaux) • Une densité en médecins généralistes en diminution depuis 10 ans et une offre faible en spécialistes libéraux entraînant un faible recours aux spécialistes sur le territoire alors même que la population est vieillissante <p>Mobilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un enclavement d'une partie du territoire par rapport aux grands axes routiers et des initiatives de mobilités trop limitées • Des publics pouvant être confrontés à un problème de mobilité : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, personnes travaillant sur le Grand Poitiers |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une problématique de vacance de logements prise en compte par la collectivité : lauréat AAP logements vacants, OPAH Centre-bourgs multisites 2017-2023, PIG Habitat 2019-2023 couvrant le reste du territoire • 3 communes lauréates PVD pour renforcer les centralités du territoire : Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et l'Isle-Jourdain • 3 pôles multimodaux en projets (Montmorillon et Lussac, Lathus) • Une mobilité rurale et solidaire à développer | <ul style="list-style-type: none"> • Un risque important de paupérisation et isolement notamment pour la frange Sud-Est du territoire • Le développement d'un territoire à 2 vitesses • L'aggravation de la fracture numérique • Un patrimoine délaissé et qui se dégrade en raison du coût et de la lourdeur des travaux de rénovation / réhabilitation • La poursuite de la fermeture de classes scolaires |



Synthèse des enjeux identifiés :

Si l'ouest de Vienne et Gartempe parvient à attirer des ménages, le territoire reste marqué par une dynamique démographique négative et un vieillissement de sa population.

Ce constat couplé à **un niveau de revenu faible des ménages** s'accompagne d'enjeux forts pour le territoire :

- Assurer une **couverture d'équipements et de services cohérente** en fonction des dynamiques démographiques et des besoins de la population, notamment en matière de jeunesse et accueil de loisirs et d'accompagnement des personnes âgées
- Développer une **politique culturelle et sportive sur tout le territoire**
- **Anticiper la diminution des médecins généralistes** et permettre un **meilleur recours aux spécialistes sur le territoire**
- **Renforcer l'attractivité des pôles principaux et secondaires** tout en aménageant le territoire sous le prisme de la proximité et des services à la population
- Résorber la vacance, **améliorer l'habitat et l'adapter aux besoins de la population** (jeunes, familles, personnes âgées, ménages précaires) pour **renforcer l'attractivité résidentielle du territoire**
- Lutter contre la **précarisation d'une partie de la population**
- **Faciliter l'insertion sociale et l'accompagnement vers l'emploi notamment des jeunes**
- Imaginer une **nouvelle approche de la mobilité dans les territoires ruraux**, créer de nouveaux services

d) Synthèse cartographique des enjeux

CROQUIS DE SYNTHÈSE : LES GRANDES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE PAR SOUS-ESPACES :

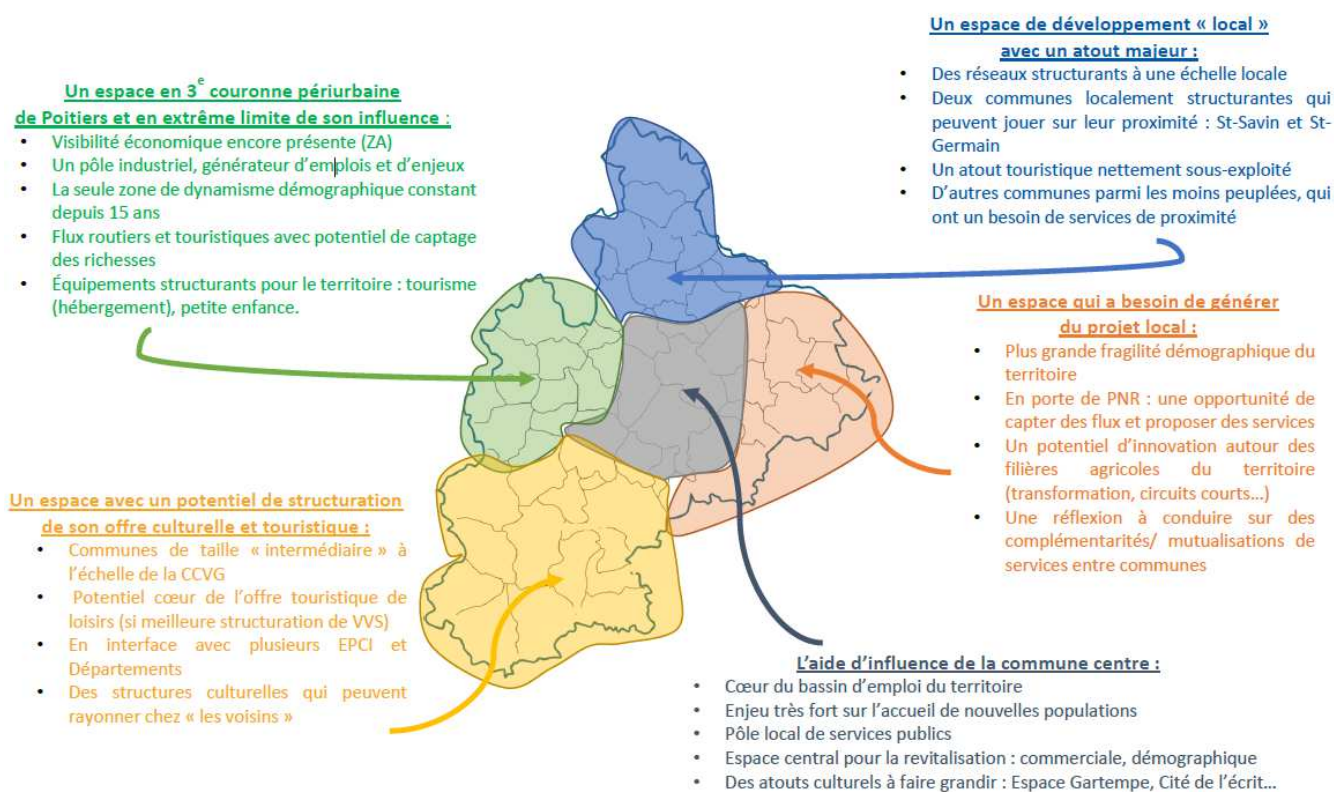


Figure 24 – Croquis de synthèse du Projet de Territoire 2018-2028

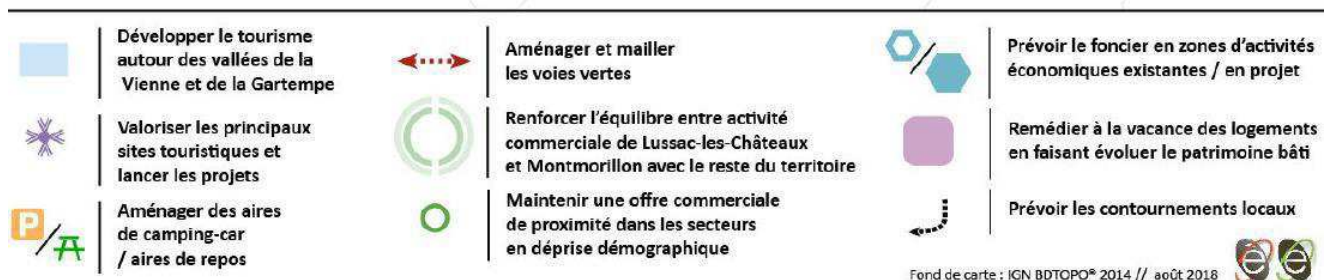
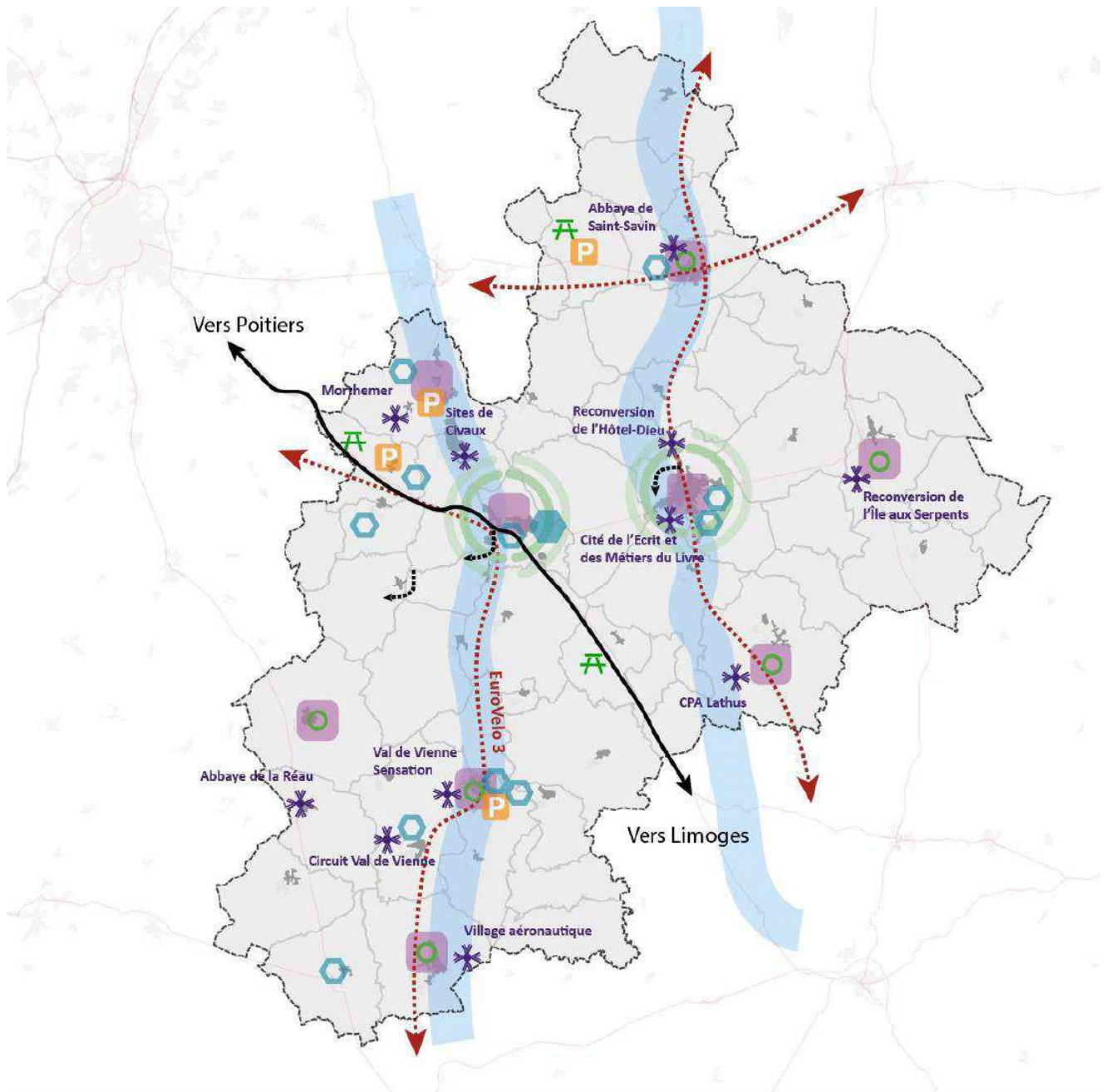


Figure 25 – Synthèse des enjeux économiques - Source : Convention valant OPAH, 2017

4. Une vision partagée et transversale pour la CC Vienne et Gartempe

a) L'ambition du territoire

A partir des enjeux identifiés précédemment, la Communauté de communes de Vienne et Gartempe a identifié **4 grandes orientations à suivre** dans le cadre de son projet de territoire inscrit dans le CRTE.

Ces orientations recourent les thématiques suivantes : l'attractivité économique, la préservation et valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité, et l'amélioration du cadre de vie, la complémentarité entre les pôles et l'attractivité résidentielle et l'accès aux services et équipements.

Chaque orientation se décline en axes stratégiques et sous-axes afin de guider l'action du territoire.





b) Les orientations stratégiques

Orientation 1 Renforcer l'attractivité économique du territoire

1.1 Développer l'offre d'accueil des entreprises et les écosystèmes

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|---|
| 1.1.1 | Développer les zones d'activités selon une politique cohérente | - Projets de requalification de ZAE existantes |
| 1.1.2 | Développer l'offre d'hébergements pour les entreprises | - Réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises - Hôtel d'entreprises à Montmorillon |
| 1.1.3 | Mettre en œuvre une politique de communication et d'attractivité du territoire plus ambitieuse | - |

1.2 Développer les services à destination des entreprises et des actifs du territoire

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|---|
| 1.2.1 | Travailler avec les entreprises sur leurs problématiques liées à l'emploi et à la formation | - Création d'une feuille de route pour l'emploi en Sud-Vienne (projet de territoire) - Développer le tutorat - Ecole de formation des métiers du nucléaire - Être un relais avec la Région - Soutenir / proposer des initiatives sur les créations de formation |
| 1.2.2 | Proposer des espaces adaptés aux nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur | - Création de tiers-lieux, espaces de coworking / télétravail |
| 1.2.3 | S'assurer d'une couverture territoriale totale en haut-débit | - Schéma départemental de l'Aménagement numérique 2013 - 2023 |



Orientation 2 Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux et respectueux de l'environnement

2.1 Préserver les ressources naturelles et proposer un aménagement sobre du territoire

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|--|
| 2.1.1 | Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire | - Trame verte et bleue / aménagement de zones tampons |
| 2.1.2 | Favoriser le renouvellement urbain, la densification douce et le recyclage foncier pour préserver la ressource en sols | - Reprises de friches industrielles pour installation de nouveaux usages ou réinstallation d'entreprises |
| 2.1.3 | Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau | - Favoriser l'infiltration à la parcelle - Mener des actions de sensibilisation de la population pour les économies d'eau |
| 2.1.4 | Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire | - Aménagement d'îlots de fraîcheur - Mettre en place des actions partenariales innovantes |

2.2 Mettre en œuvre la sobriété énergétique

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|--|
| 2.2.1 | Requalifier les logements énergivores | - OPAH multi-sites 2017-2023 - Projets de réhabilitation et rénovation énergétique de logements |
| 2.2.2 | Rénover le patrimoine et les équipements | - Rénovation d'écoles, de gymnases... - Maîtriser la performance de l'éclairage public |
| 2.2.2 | Favoriser l'usage des transports en commun et du covoiturage | - Pôles multimodaux - Mini-navettes |
| 2.2.3 | Favoriser la mobilité douce | - Création de pistes cyclables - Cheminements piétons |



2.3 Encourager un développement local s'appuyant sur une utilisation durable des ressources

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|--|
| 2.3.1 | Encourager le développement d'une agriculture diversifiée, locale et durable en lien avec une offre alimentaire de qualité | <ul style="list-style-type: none"> - Structurer un réseau pour faciliter la transmission et l'installation des agriculteurs (fiche action PCAET) - Projet Alimentaire Territorial (phase 2021-2023) - Approvisionnement des cantines, foyers de logements et résidences autonomes en produits locaux - Développement d'actions partenariales innovantes - Plantation de jardins partagés - Développement des circuits courts |
| 2.3.2 | Soutenir le développement d'une économie circulaire territoriale | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence de projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (fiche action PCAET) - Valorisation innovante des déchets |
| 2.3.3 | Développer les énergies renouvelables dans le respect du cadre paysager et patrimonial | <ul style="list-style-type: none"> - Projets innovants d'installation EnR&R |
| 2.2.4 | Favoriser les alternatives aux carburants fossiles | <ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur de bornes de recharge électrique - Développement d'une filière locale du bio-GNV |



Orientation 3 **Soutenir et équilibrer l'attractivité résidentielle du territoire dans une logique de complémentarité entre les pôles**

4.1 Assurer le développement de logements en quantité et en qualité pour accompagner les parcours résidentiels sur le territoire

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|--|---|
| 3.1.1 | Requalifier les logements vacants et indignes dans les centres-bourgs | <ul style="list-style-type: none"> - OPAH multi-sites 2017-2023 - AAP logements vacants |
| 3.1.2 | Développer de nouveaux logements et rééquilibrer le parc sur le territoire pour répondre aux besoins de la population (<i>petits logements, parc locatif privé et social</i>) | <ul style="list-style-type: none"> - Projets de construction de logements locatifs - Projets de réhabilitation / requalification de logements en logements locatifs |
| 3.1.3 | Proposer des logements adaptés aux publics spécifiques (étudiants / jeunes travailleurs / seniors / personnes en grande précarité) | <ul style="list-style-type: none"> - Résidences Habitat Jeunes - Résidences seniors - Logements d'urgence |

4.2 Maintenir un maillage en commerces cohérent dans les centres des villes, bourgs et villages du territoire

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|--|
| 3.2.1 | Renforcer l'offre commerciale des centralités | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de locaux commerciaux dans les centralités notamment les Petites Villes de Demain |
| 3.2.2 | Maintenir le commerce de première nécessité / dernier commerce dans les centres-bourgs | <ul style="list-style-type: none"> - |

4.3 Améliorer l'attractivité et le cadre de vie des centralités du territoire

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|---|
| 3.3.1 | Requalifier les espaces publics et le patrimoine des centralités | <ul style="list-style-type: none"> - Actions issues du programme Petites Villes de Demain - Actions de rénovation énergétique du patrimoine - Actions d'intervention sur la voirie |
| 3.3.3 | Améliorer l'accessibilité des centralités et des équipements | <ul style="list-style-type: none"> - Actions issues du programme Petites Villes de Demain |



4.5 Structurer une offre touristique et patrimoniale support d'un cadre de vie valorisé

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|--|
| 3.4.1 | Organiser l'offre touristique en fonction des spécificités du territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Actions pour le développement d'un tourisme vert et patrimonial - Complémentarité entre les deux vallées - Mise en parcours des lieux - Mise en valeur des parcours pédestres - Plan d'actions de l'Office de Tourisme |
| 3.4.2 | Valoriser le patrimoine identitaire et patrimonial du territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Actions de requalification / valorisation du patrimoine bâti - Création d'un Centre d'Interprétation des Arts et Patrimoine |
| 3.4.3 | Améliorer l'accueil touristique sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Projets d'Accueil touristiques - Projets d'hébergements touristiques |



Orientation 4 Aménager le territoire sous le prisme de la proximité et de l'accès aux services

4.1 Développer une mobilité rurale durable et solidaire

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|---------------------|
| 4.1.1 | Mettre en place des solutions innovantes et solidaires de mobilités sur le territoire | |

4.2 Assurer une couverture d'équipements et de services cohérente en fonction des dynamiques démographiques et territoriales

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|--|--|
| 4.2.1 | Renforcer l'accès au service public de proximité pour lutter contre l'isolement et la précarité | - Projets de Maisons France Service |
| 4.2.2 | Améliorer et entretenir le parc d'infrastructures sportives, culturelles et de loisirs structurant du territoire | |
| 4.2.3 | Développer l'offre et la médiation culturelle pour renforcer l'accès à la culture | - Visites numériques / compagnons numériques - Développement d'une radio locale à l'échelle de l'intercommunalité - Développement de projet de microfolies, musées numériques en lien avec les équipements et l'écosystème culturels existants |
| 4.2.4 | Assurer un maillage suffisant et bien réparti de solutions d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse | - Achever la couverture territoriale des lieux d'accueil enfant parent (LAEP) - Optimiser l'accès aux ALSH - Construction / mise aux normes d'équipements |
| 4.2.5 | Conserver et encourager un dynamisme associatif | |



4.3 Renforcer l'accès aux soins sur le territoire à travers le développement de solutions, dispositifs techniques et organisationnels innovants

| N° | Sous-axes | Exemples de projets |
|-------|---|--|
| 4.3.1 | Développer la télémédecine et l'accès aux soins | Développement de pôles de télémédecine |
| 4.3.2 | Agir pour l'installation et l'accueil de professionnels de soin sur le territoire (y compris spécialistes) | Développement de pôles médicaux, Maisons de Santé Pluridisciplinaire.... |
| 4.3.3 | Améliorer la connaissance et favoriser la coordination de l'offre de soin locale | Actions issues du Contrat local de santé (sensibilisation, coordination de l'accès au soin, des professionnels de santé) |

Vienne & Gartempe

Projet de territoire



Communauté
de communes

Adriers
Antigny
Asnières-sur-Blour
Availles-Limouzine
Béthines
Bouresse
Bourg-Archambault
Brigueil-le-Chantre
Civaux
Coulonges
Fleix
Gouëx
Haims
Jouhet
Journet
La Bussière
La Chapelle Viviers
La Trimouille
Lathus-Saint-Rémy
Lauthiers
Le Vigeant
Leignes-sur-Fontaine
Lhonnaizé
Liglet
L'Isle-Jourdain
Luchapt
Lussac-les-Châteaux
Mauprévoir
Mazerolles
Millac
Montmorillon
Moulimmes
Moussac-sur-Vienne
Mouterre-sur-Blourde
Nalliers
Négnac
Paizay-le-Sec
Persac
Pindray
Plaisance
Pressac
Queaux
Saint-Germain
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Léomer
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Savin
Saulgé
Sillars
Saint-Pierre-de-Maillé
Thollet
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Verrières
Villemort











2018-2028 :
RENFORCER ET DÉVELOPPER
NOTRE ATTRACTIVITÉ

www.vienneetgartempe.fr



GLOSSAIRE :

| | |
|--|---|
|  ADSL | Asymmetric Digital Subscriber Line (Haut débit) |
|  AFOM | (Analyse) Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces |
|  AMI | Appel à Manifestation d'Intérêt |
|  ARS | Agence Régionale de Santé |
|  BBC | Bâtiment Basse Consommation |
|  CCL | Communauté de communes du Lussacois |
|  CCM | Communauté de communes du Montmorillonnais |
|  CLIC | Centre Local d'Information et Coordination (gérontologique) |
|  CNPE | Centre National de Production d'Electricité |
|  COFIL | COmité de Pilotage |
|  CPA | Centre de Plein Air |
|  CPIE | Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement |
|  DDCS | Direction Départementale de la Cohésion Sociale |
|  DDT | Direction Départementale des Territoires |
|  DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
|  EHPAD | Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
|  EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale |
|  EPIC | Etablissement public à caractère industriel et commercial |
|  FTTH | Fiber to the Home / « Fibre optique jusqu'au domicile » |
|  GES | Gaz à Effet de Serre |
|  HQE | Haute Qualité Environnementale |
|  KW | KiloWatt |
|  LEADER | Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (financement UE) |
|  MJC | Maison des Jeunes et de la Culture |
|  MSAP | Maison de Service Au Public |
|  ONCFS | Office National de la Chasse et Faune Sauvage |
|  OPAH | Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat |
|  ORS | Observatoire Régional de la Santé |
|  PAH | Label Pays d'Art et d'Histoire |
|  PIG | Programme d'Intérêt Général (Habitat) |
|  PLU | Plan Local d'Urbanisme |
|  PLUI | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal |
|  PME | Petites et Moyennes Entreprises |
|  PNR | |
|  RD | Route Départementale |
|  RN | Route Nationale |
|  SCOT | Schéma de Cohérence Territorial |
|  SRADDET | Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et Equilibre des Territoires |
|  TAD | Transport A la Demande |
|  THD | Très Haut Débit |
|  TVB | Trame verte et bleue |
|  URHAJ | Union Régionale de l'Habitat Jeune |
|  ZAE | Zone d'Activité Economique |
|  ZNIEFF | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique |
|  ZRR | Zone de Revitalisation Rurale |

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| Préambule_____ | p.4 |
| A) ETAT DES LIEUX : PORTRAIT DU TERRITOIRE _____ | p.5 |
| 1) Profil démographique du territoire _____ | p.7 |
| 2) Le milieu naturel_____ | p.14 |
| 3) Les principales infrastructures_____ | p.15 |
| B) PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES LIGNES DE FORCES DU TERRITOIRE | p.16 |
| C) SYNTHÈSES CARTOGRAPHIQUES DES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR VIENNE ET GARTEMPE ____ | p.22 |
| D) ANALYSE « AFOM » DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE _____ | p.30 |
| E) LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE _____ | p.37 |
| F) LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROJET DE TERRITOIRE _____ | p.55 |
| G) LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2019-2021 _____ | p.60 |
| H) ANNEXE : SYNTHÈS DES AVIS EMIS LORS DES CONSULTATIONS PARTENARIALES _____ | p.65 |

Préambule

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est un nouvel EPCI, en place depuis le 1^{er} janvier 2017. Aujourd'hui, la collectivité propose un projet de territoire fort, à court et moyen terme, qui a pour vocation de mieux structurer sa propre action, son accompagnement aux communes membres ainsi que les relations avec les partenaires notamment institutionnels, économiques, ou associatifs.

Ce projet offre une vision stratégique, en cohérence et dans le respect des compétences de chaque collectivité.

Dans un contexte de raréfaction et rationalisation de la dépense publique, la CC Vienne et Gartempe a besoin de mettre en œuvre une stratégie financière, qui flèche les investissements à venir à court terme grâce à un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce document est le fruit d'une consultation large, conduite entre mai et décembre 2018 :



A) ETAT DES LIEUX : PORTRAIT DU TERRITOIRE

NOTE METHODOLOGIQUE :

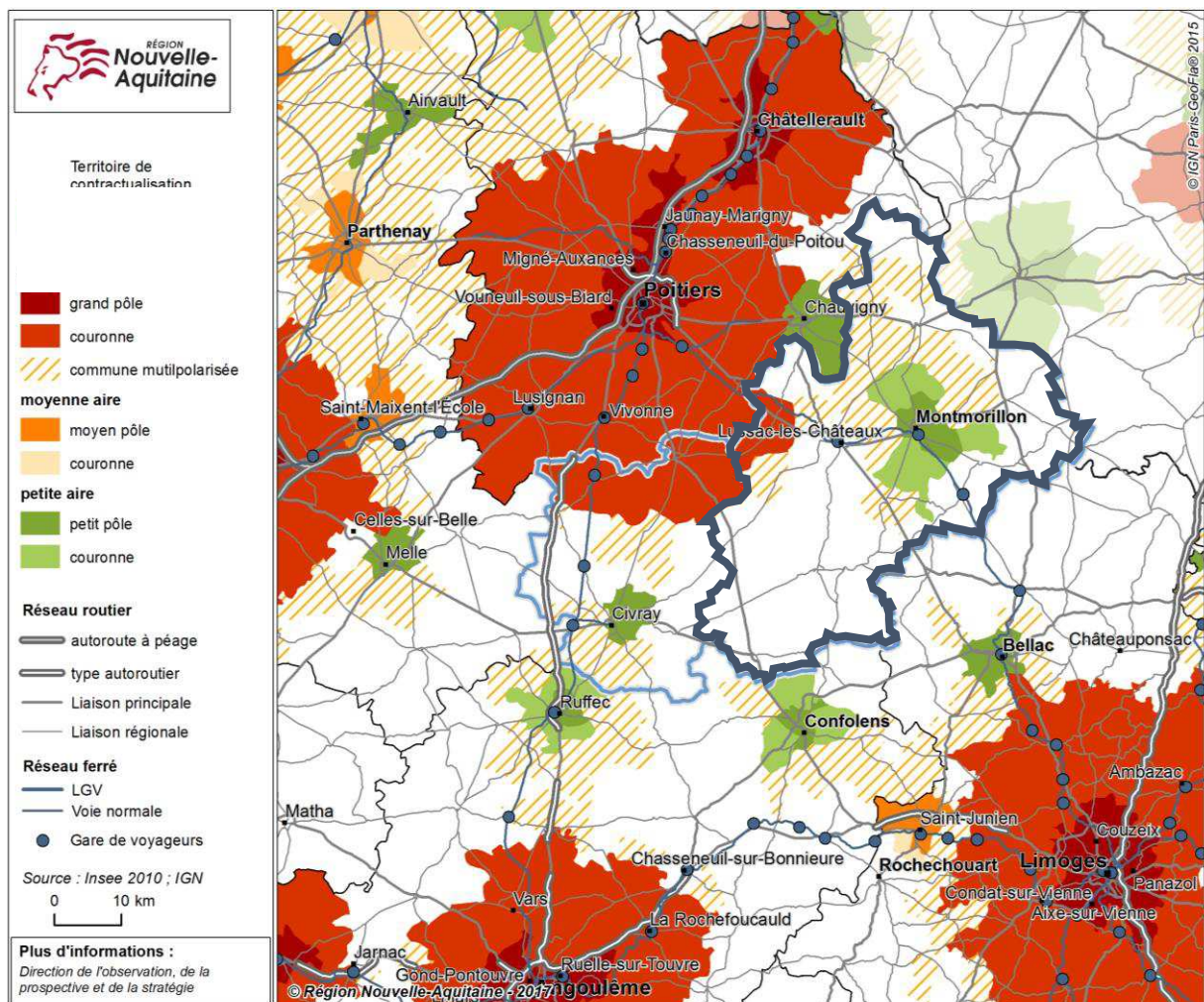
Ce portrait démographique et de situation du territoire est une compilation d'informations issues des diagnostics réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine (méthode des flux) dans le cadre du Contrat de Dynamisation, du Cabinet Planed-Ecovia (PLUI) et du service politiques contractuelles de la CCVG.

Il a vocation à positionner la CCVG vis-à-vis des territoires voisins et de montrer les dynamiques de population en cours sur la CCVG. C'est en quelque sorte la « Carte de visite » de la CCVG

La CC Vienne et Gartempe se compose de 55 communes et couvre environ un tiers de la superficie du département de la Vienne (28 % du département, 2000 km²) en ses parties Sud et Est. C'est un espace essentiellement boisé ou aux paysages agricoles, avec une variation allant de zones bocagères au Sud de l'EPCI, à des paysages d'openfield (ou champs ouverts) en sa partie Ouest et Nord. Ce territoire est traditionnellement une terre d'installation pour les agriculteurs issus de régions voisines, mais a pu attirer des agriculteurs issus de l'ensemble de l'arc Atlantique français.

Ses formes de bâti traditionnel sont marquées par des influences limousines et picto-charentaises, mais on retrouve aussi des composantes du bâti de la Région Centre dues à la proximité avec les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire.

Situé en moyenne à 40 minutes de Poitiers et Châtelleraut, il s'intègre dans un réseau de territoires ruraux maillés par des communes de moins de 5 000 habitants qui font office de pôles locaux ; ces communes constituant par ailleurs des relais de proximité qui fournissent des services aux habitants de ces territoires.



Ainsi, la CC Vienne et Gartempe rayonne dans ce système via quatre villes essentiellement, à savoir Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, le « binôme » L'Isle-Jourdain/Le Vigeant, ainsi que Valdivienne. En parallèle, ses habitants ont une propension à recourir à des services ou à travailler sur des communes telles que Poitiers, Chauvigny, Civray, Le Blanc, Bellac, ou Confolens. Plus épisodiquement, on constatera des flux ponctuels vers Tours ou Angoulême.

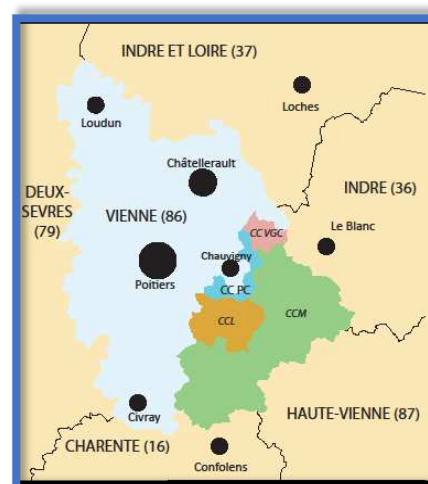
1) PROFIL DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE : UN ESPACE EN VIEILLISSEMENT COMPENSÉ PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF

| Temps d'accès de : | À POITIERS | À CHATELLERAULT | À CHAUVIGNY | À LE BLANC | À CONFOLENS |
|----------------------------|---------------|--------------------|----------------|---------------|----------------|
| Montmorillon | 55 min | 55 min | 25 min | 30 min | 55 min |
| Lussac-les-Châteaux | 40 min | 50 min | 25 min | 40 min | 50 min |
| St-Savin | 50 min | 40 min | 20 min | 20 min | 1h10 |
| Availles-Limouzine | 1h | 1h20 | 55 min | 1h10 | 15 min |
| La Trimouille | 1h10 | 1h00 | 35 min | 20 min | 1h05 |
| Valdivienne | 35 min | 40 min | 15 min | 45 in | 1h |

1.1 Répartition de la population

La CC Vienne et Gartempe se compose de quatre anciens blocs intercommunaux, aux poids démographiques très inégaux :

- (ex) CC du Montmorillonais (37 communes) : **25 177 habitants**, 18.27 hab. /km²
- (ex) CC du Lussacois (10 communes) : **8 829 habitants**, 27.11 hab. /km²
- (ex) CC des Vals de Gartempe et Creuse (La Bussière /St Pierre de Maillé) : **1 229 habitants**, 11,48 hab./km²
- (ex) CC du Pays Chauvinois (La Chapelle-Viviers, Fleix, Lauthiers, Leignes sur Fontaine, Paizay-le-Sec, Valdivienne) : **4385 habitants**, 27.39 hab. / km²



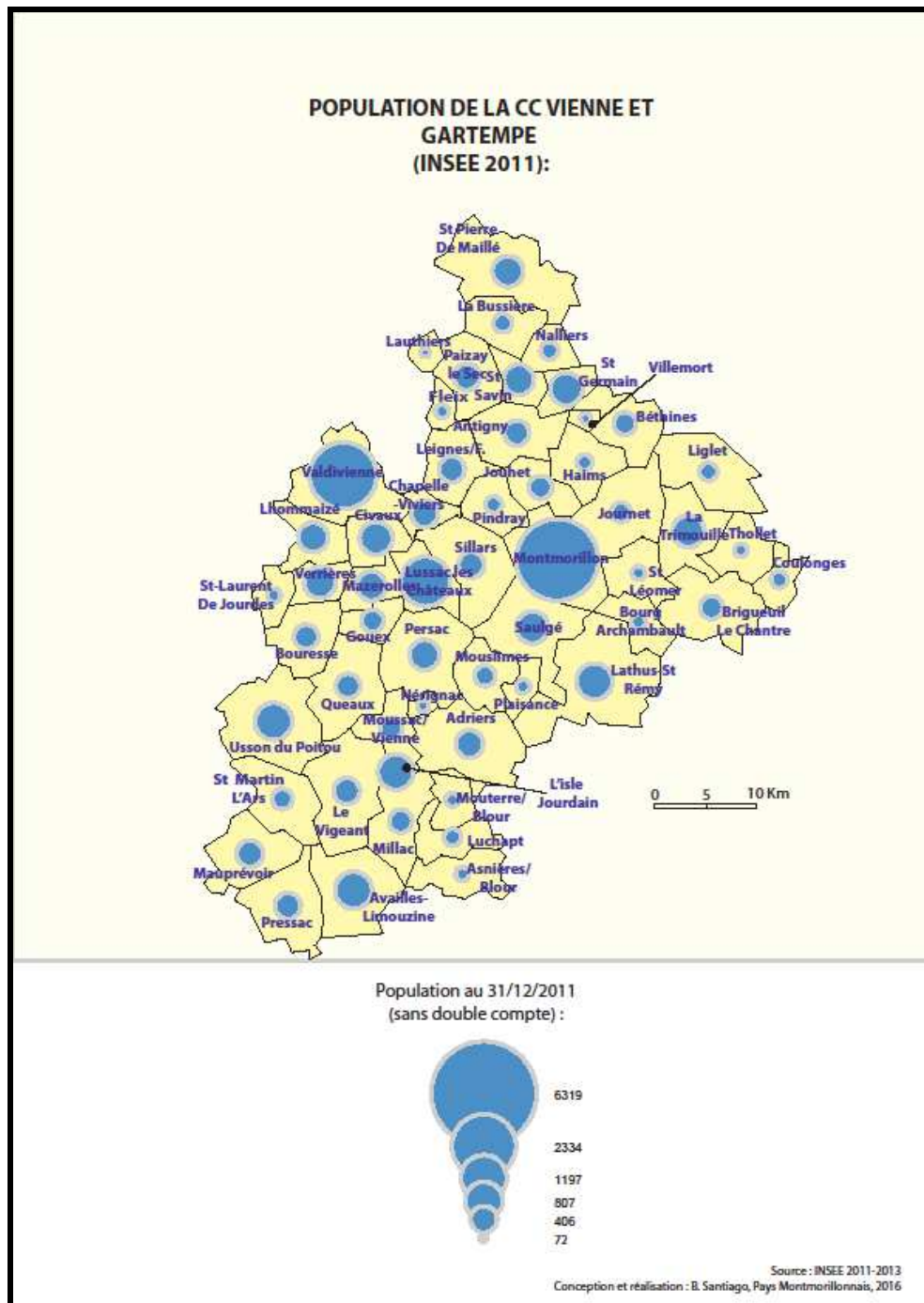
La population de la CC Vienne et Gartempe se répartit de manière hétérogène, avec une dissymétrie Ouest-Est que l'on peut interpréter par une transition zone périurbaine-frange rurale.

Trois pôles démographiques ressortent sur le territoire, à savoir **Montmorillon, Valdivienne et Lussac-les-Châteaux**. Le moteur démographique du territoire demeure la partie Centre-Ouest du territoire, soit globalement les contours de la CC du Lussacois, avec un agglomérat de communes de 1 000 habitants environ.

Le territoire est ensuite maillé par des pôles de proximité de 1 000 habitants que sont Usson-du-Poitou, Lathus-St-Rémy, Availles-Limouzine et le continuum Le Vigeant/L'Isle Jourdain.

On retrouve ensuite un ensemble de petites communes de 500 habitants ou moins, notamment sur la frange Est-Sud Est du territoire, bien souvent polarisées par d'autres communes, ou appartenant à des bassins de vie intermédiaires tels que Montmorillon ou Le Blanc.

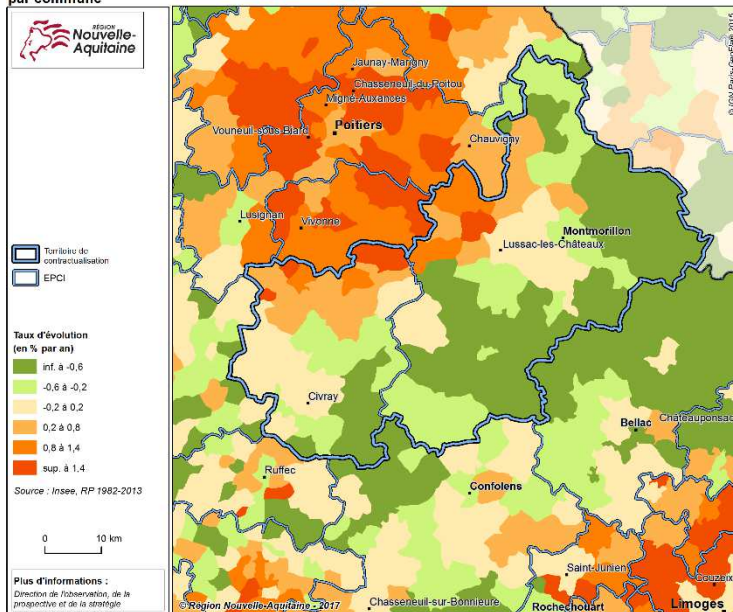
La population de ces 55 communes est elle aussi répartie de manière hétérogène sur le territoire :



1.2 Evolution démographique

La population totale de la CC Vienne et Gartempe était de 39 900 habitants environ fin 2011. Cette population était la même (à une centaine d'habitants près) en 2006 : le territoire est donc en phase de stagnation de sa population, mais est marqué par différentes dynamiques démographiques.

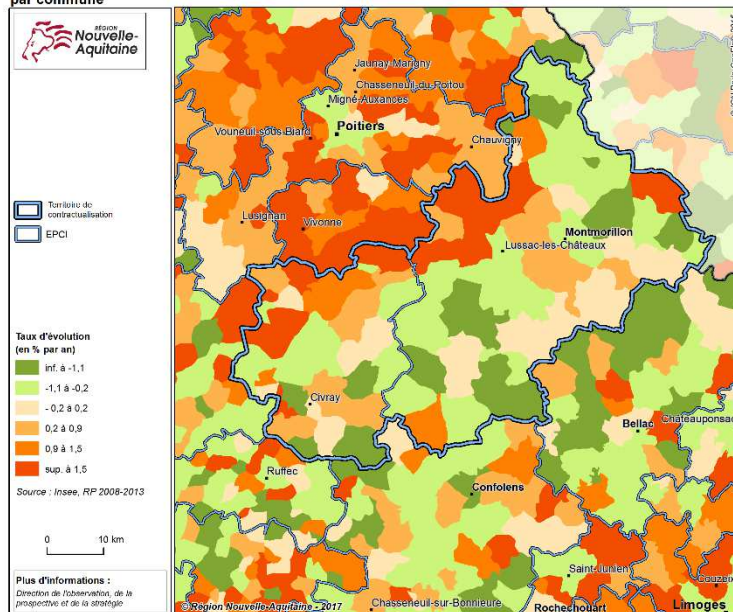
**Evolution de la population entre 1982 et 2013
par commune**



La majeure partie des communes de l'ancienne CC du Lussacois connaissent la croissance la plus régulière depuis les années 1990. Cette croissance s'explique majoritairement par une **bonne accessibilité** en termes de distance (et distance-temps) vers les agglomérations de Poitiers et Châtelleraut qui attirent des actifs travaillant sur ces dernières, et qui profitent d'un coût du foncier moins élevé sur ces intercommunalités.

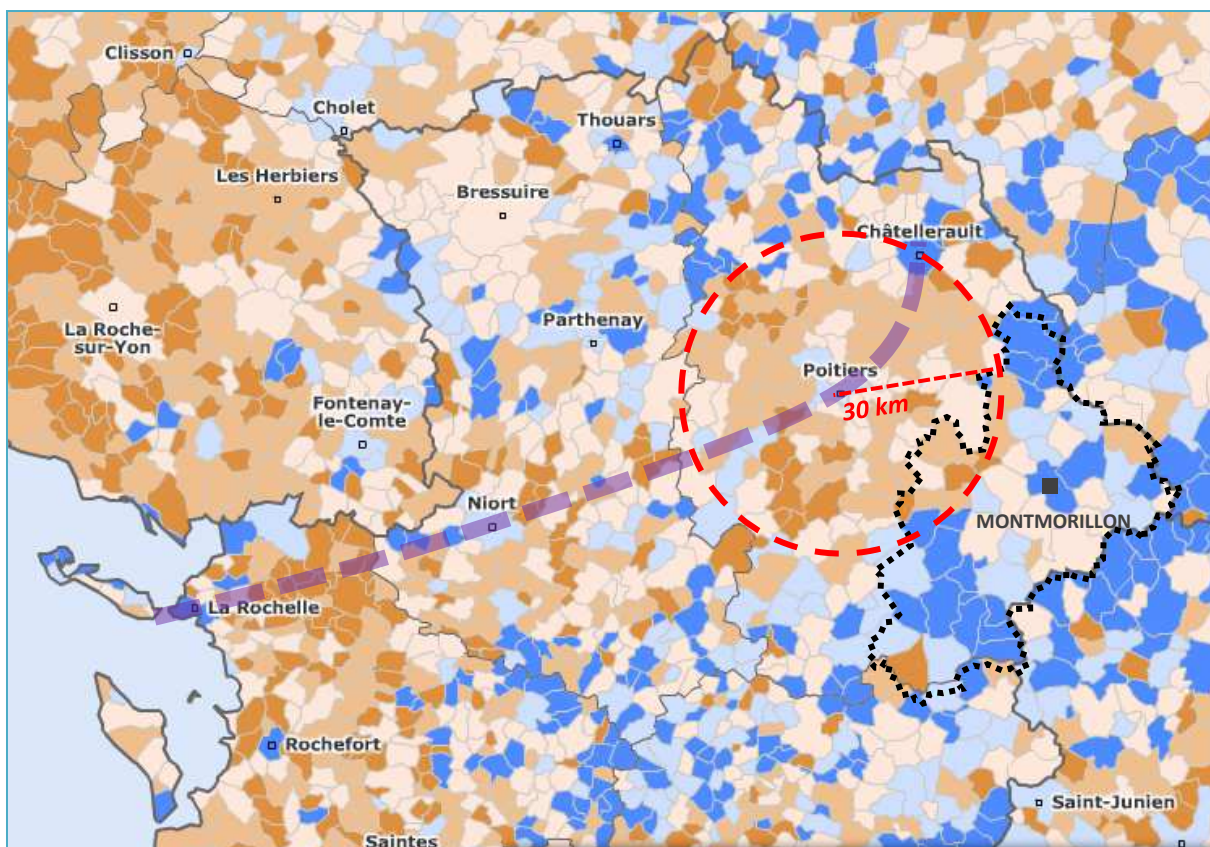
Par ailleurs, la CC du Lussacois a connu une croissance rapide dans les années 1990 grâce à l'installation d'une centrale électrique nucléaire sur la commune de Civaux, ce qui a permis l'arrivée sur le territoire de **plusieurs centaines d'actifs employés dans la structure.**

**Evolution de la population entre 2008 et 2013
par commune**



En revanche, les parties Sud et Est du territoire, qui possèdent à la base la plus faible densité de population, ont connu un déclin démographique parfois très important jusque dans les années 2000-2006. Actuellement le phénomène s'inverse légèrement dans la partie Est de ce secteur, mais est toujours présent dans la partie Sud qui demeure la **plus éloignée des pôles structurants** du département.

Ainsi, le taux de croissance annuel de la population correspond à des tendances essentiellement rencontrées en zone rurale, hormis pour les communes les plus proches des agglomérations (cf. ci-dessous) :



LÉGENDE : taux de croissance annuel de la population au long terme (1968-2013) :

- Supérieure à 2,2 %
- Entre 1 % et 2,2 %
- Entre 0 % et 1 %
- Entre 0 % et -0,6 %
- Inférieure à -0,6 %
- Principal axe de développement

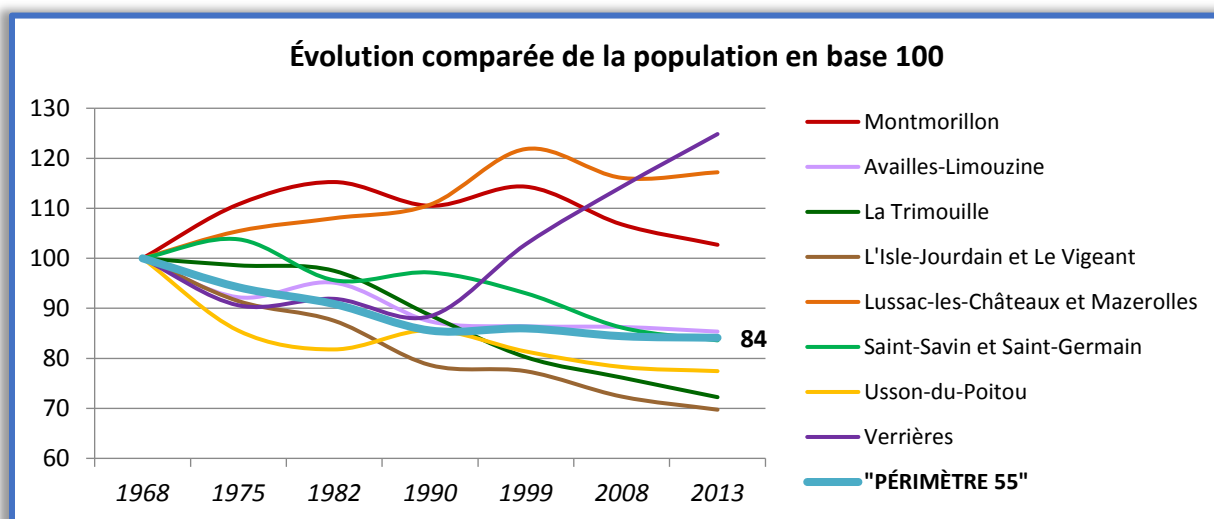
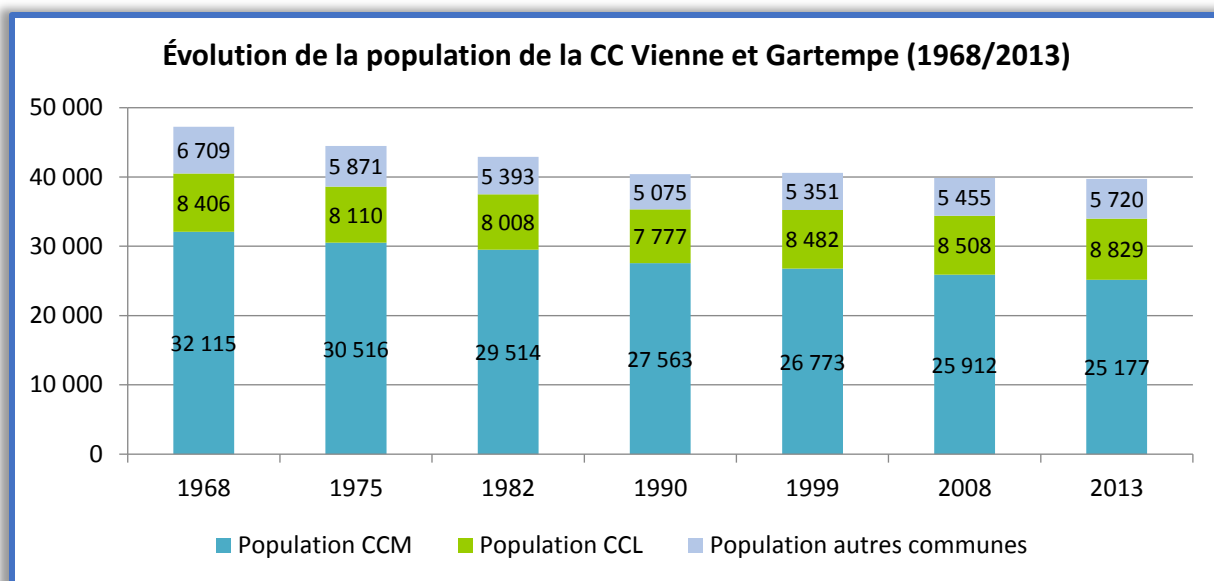
Sur l'ensemble de la période d'étude, **peu de communes gagnent de la population**, et plus problématique encore, le pôle démographique qu'est Montmorillon perd de la population en continu, de même que les chefs-lieux des ex canton que sont Availles-Limouzine, L'Isle-Jourdain, ainsi que La Trimouille.

Une légère inversion de tendance est constatée sur la période 2006-2011 ; elle correspond à un **retour des populations urbaines ou périurbaines** en zone rurale, mais uniquement dans les secteurs qui donnent une accessibilité facilitée aux services de proximité et aux axes routiers principaux du territoire.

Ainsi, c'est la **partie Est/Sud-Est du territoire qui connaît les mutations les plus importantes** en matière de croissance démographique sur ces dernières années, avec un questionnement sur le maintien des services à la population ainsi que l'adéquation entre le parc de logement existant et la demande des populations susceptibles d'arriver sur le territoire.

L'effet d'agglomération, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Poitiers (mais aussi de Niort et La Rochelle, situées sur le principal axe de développement sur cette partie de la Région Nouvelle-Aquitaine) est perceptible sur la cartographie d'évolution de la population.

Cette tendance se vérifie aussi sur un temps plus long, avec une diminution marquée de la population de l'ancienne CCM, continue depuis 1968 (-21 % environ) :



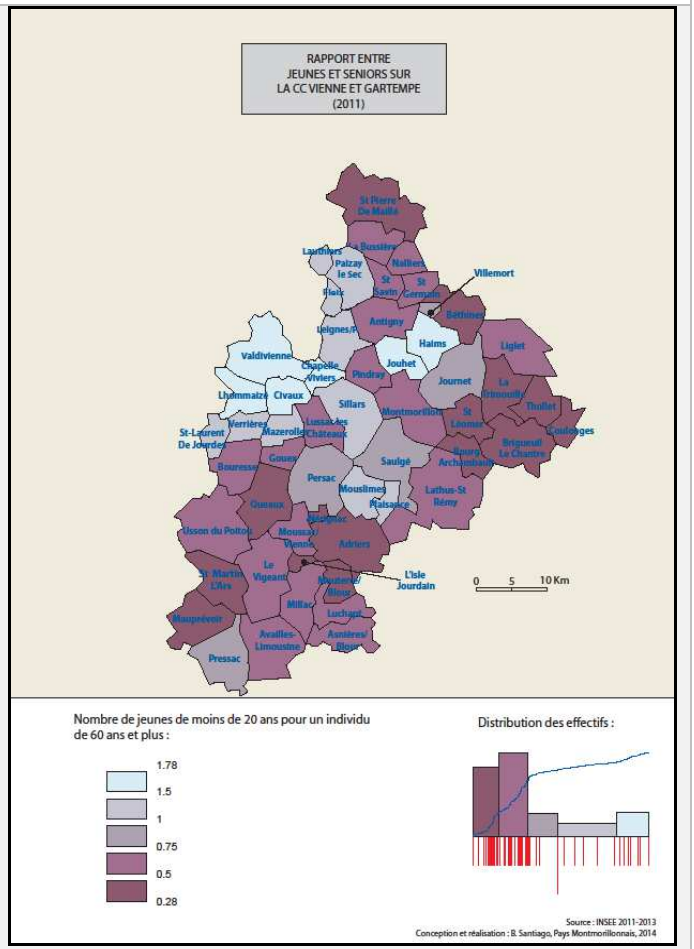
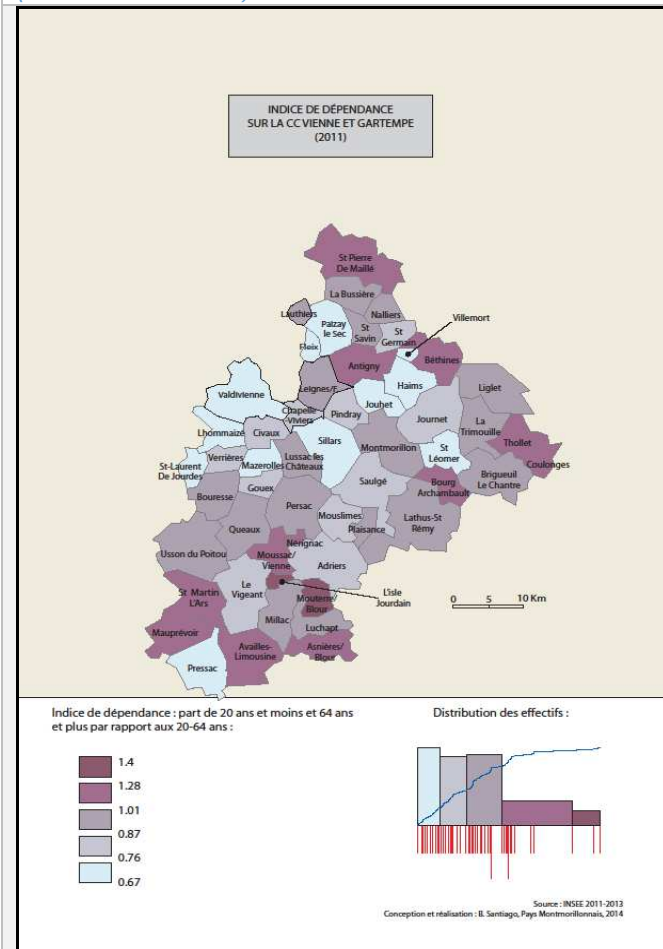
Source : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombrements, RP 1999 à 2013 exploitations principales

1.3 Une population assez âgée, mais des arrivées de couples avec enfant sur certaines communes :

La population de la CC Vienne et Gartempe est donc assez âgée, avec des effectifs d'individus de **45-59 ans et 60-74 ans dominants dans la population totale**, alors que l'on y retrouve habituellement les 20-34 ans et 45-59 ans sur le département de la Vienne (cf. cartes ci-après) :

Rapport entre le nombre d'individus en âge de travailler (20-64 ans) et ceux trop jeunes pour travailler (<18 ans et >65ans)

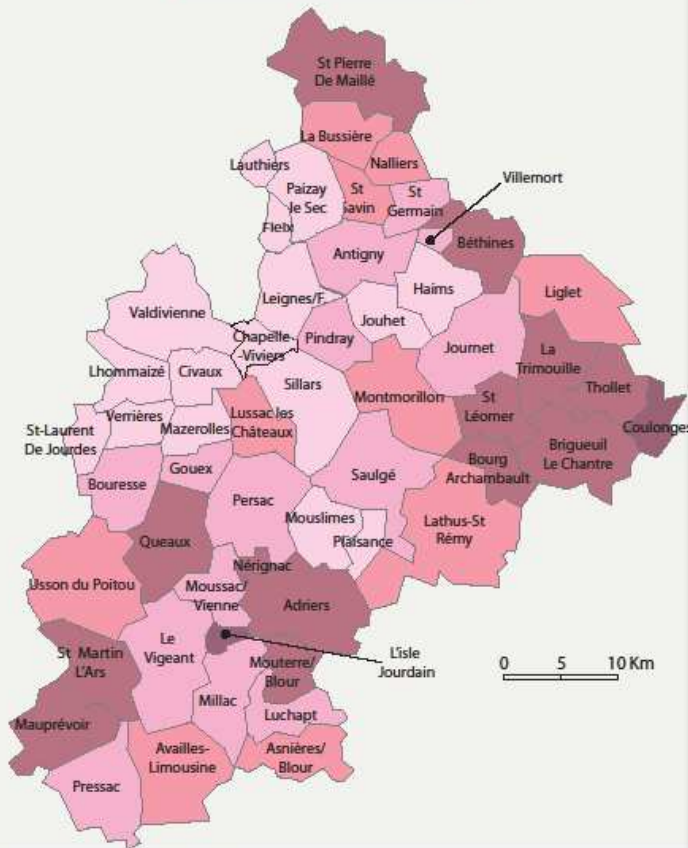
Nombre de 65 ans et plus pour un jeune de moins de 19 ans.



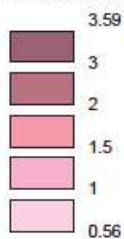
Trois processus principaux sont en œuvre sur le territoire :

- Un certain renouvellement de la population dans les zones périurbaines, dû à l'arrivée de jeunes couples avec enfants.
- Une certaine sédentarité (et donc un ancrage assez fort) des populations de 40 ans et plus sur la partie centrale du territoire, notamment sur les pôles locaux dont les communes chefs-lieux des ex canton.
- Un départ des populations les plus jeunes et un non-renouvellement de leurs effectifs sur la partie la plus rurale du territoire.

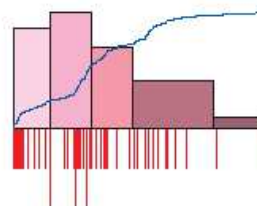
INDICE DE VIEILLESSEMENT DE LA POPULATION DES COMMUNES DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE (2011)



Indice de vieillissement de la population 2011
(Rapport entre le nombre d'individus de plus de 65 ans pour un jeune de moins de 20 ans) :



Distribution des effectifs :



Source : INSEE 2011-2013
Conception et réalisation : B. Santiago, Pays Montmorillonais, 2016

Globalement, les indices liés à la surreprésentation des personnes âgées dans la population totale du territoire sont supérieurs aux moyennes départementales.

Quatre secteurs ressortent particulièrement : la partie Ouest-Nord-Ouest (ex Lussacois et Chauinois) où l'on retrouve une population plus jeune et une part d'actifs potentiels plus importantes, et la pointe Sud du territoire, un espace entre Montmorillon et St-Pierre-de-Maille, et le canton de La Trimouille, où le rapport entre le nombre de personnes âgées et celle de jeunes et d'actifs potentiels est beaucoup plus faible.

Encore une fois on constate une certaine dissymétrie entre les franges périurbaines et rurales du territoire, ainsi que dans les espaces les moins accessibles.

Le territoire conserve donc un profil rural qui subit partiellement l'influence des zones urbaines proches, marqué par un fort **enjeu lié à la conservation des populations** –notamment jeunes- sur place, ou à **l'attraction de nouveaux individus** sur l'intercommunalité.

Cette question a bien été saisie par les acteurs du territoire qui ont lancé des opérations liées à la maîtrise du foncier dont des programmes de rénovation de logements, ou encore d'aide à l'installation et la reprise des entreprises et exploitations agricoles, notamment par le biais des PIG, OPAH, AMI centre-bourg et le programme LEADER 2014-2020.

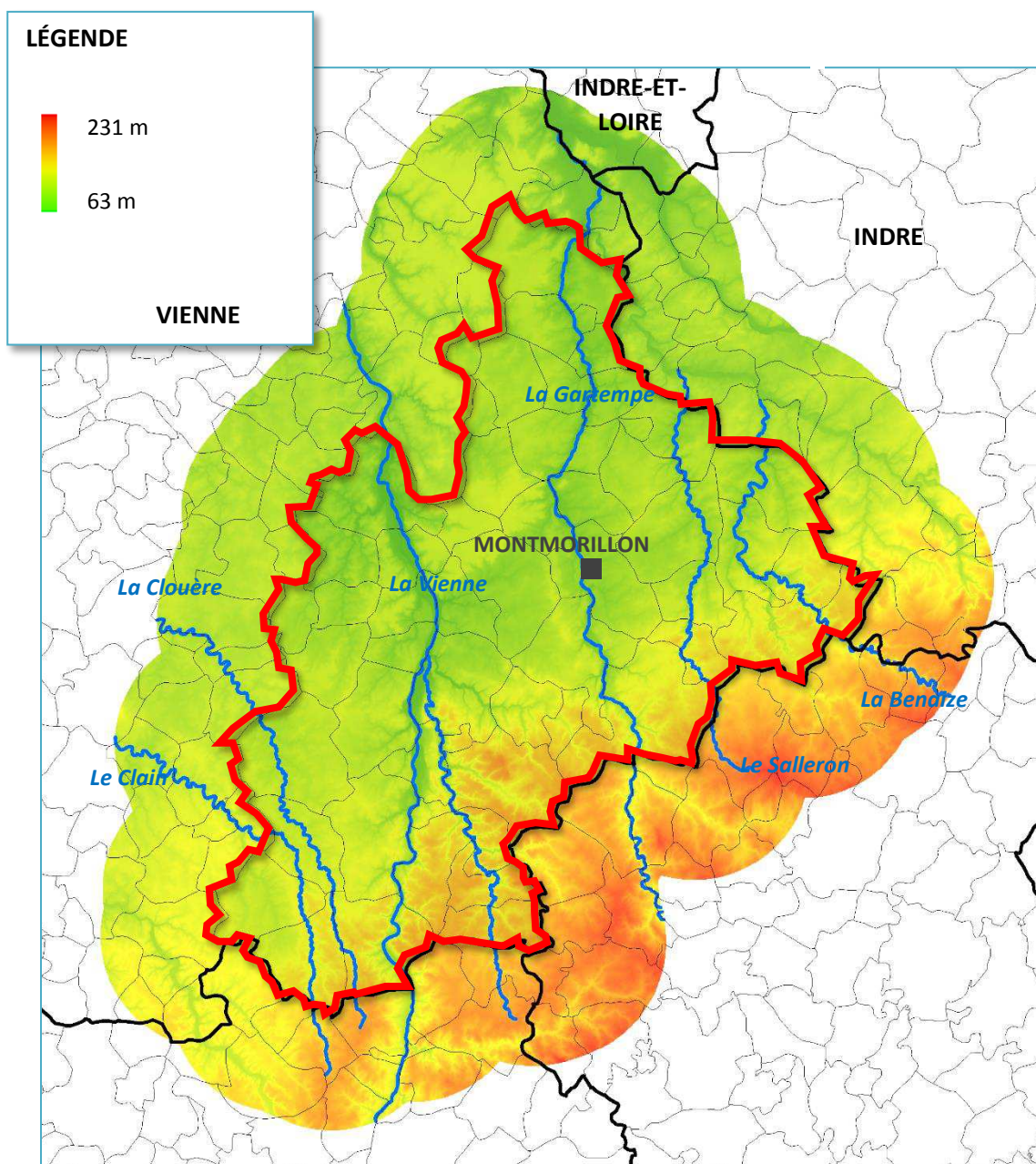
La **légère reprise de la croissance démographique** dans certaines communes en perte durable de population montre que ces actions semblent avoir un effet positif sur le territoire.

2) LE MILIEU NATUREL

Le territoire est situé en partie Est du « Seuil du Poitou », marquant la délimitation entre le Bassin Parisien, au Nord, et le Bassin Aquitain, au Sud-Ouest.

La topographie est assez peu marquée, comprise entre 63 et 231 mètres. La partie Nord-Ouest du territoire est un paysage de plaines et de vallées tandis que la partie Sud-Est préfigure les reliefs plus vallonnés du Limousin et les contreforts du Massif Central.

La topographie est entaillée par les vallées de sept rivières qui façonnent le paysage, parmi lesquelles la Vienne et la Gartempe.



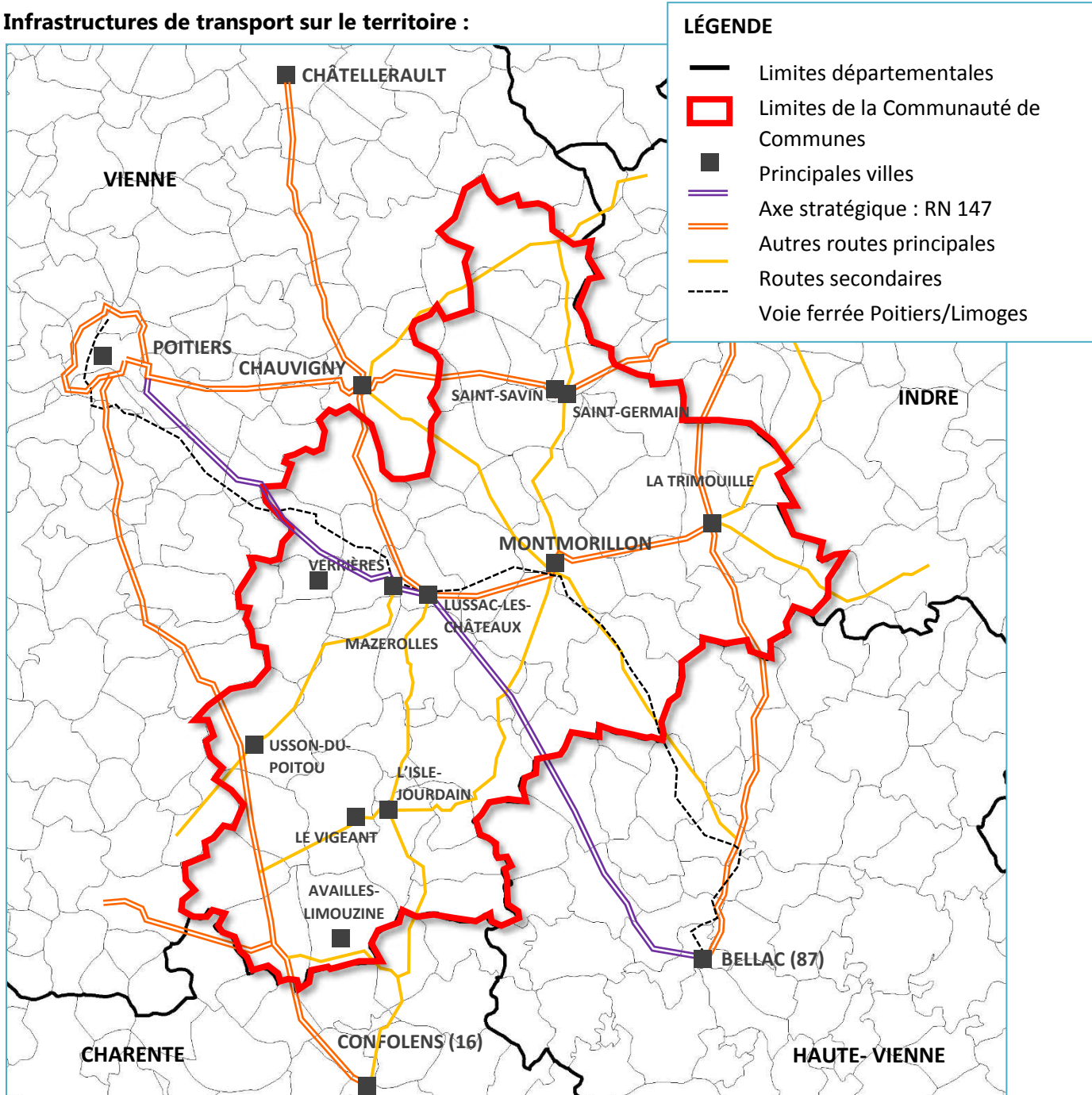
Source : SIG PARCOURS, IGN GeoFLA et BD Alti 75, données SANDRE

3) LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES

Si le territoire de Montmorillon est à l'écart des grands axes autoroutiers (Autoroute A10 à Poitiers, Autoroute A20 à Limoges), plusieurs axes d'importance le traversent et l'irriguent : RN 147 Poitiers / Limoges, RD 727 vers Montmorillon, RD 951 Poitiers / Chauvigny / Le Blanc.

Le territoire est également traversé par la voie ferrée Poitiers/Limoges, qui dessert les gares SNCF de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et Lathus-St-Rémy (réseau TER Poitou-Charentes).

Infrastructures de transport sur le territoire :



Source : SIG PARCOURS, IGN GeoFLA et BD Route 120



B) *PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES LIGNES DE FORCES DU TERRITOIRE*

NOTE METHODOLOGIQUE :

Les éléments présentés ci-après ont vocation à donner les « lignes de forces du territoire » : ce sont des chiffres-clefs extraits de plusieurs travaux réalisés sur la CCVG depuis 2014.

5 Rubriques ont été mises en avant. Elles avaient été élaborées pour présenter brièvement le territoire à l'occasion de la Signature du Contrat de Ruralité 2017-2020.

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE SERVICES MARCHANDS ET NON MARCHANDS

| | |
|-----------------|---|
| 65 000 | Personnes environ, c'est le bassin de santé couvert par les pôles médicaux du territoire, soit 25 000 personnes hors du bassin de vie du territoire ayant recours aux services de la CC Vienne et Gartempe. |
| 12/1 000 | Le nombre de praticiens par habitant sur le territoire, contre 11/1000 en moyenne dans la Vienne. Ce chiffre demeure cependant insuffisant pour la CC Vienne et Gartempe, car territoire plus âgé que la moyenne départementale, nécessitant donc une part plus importante de praticiens spécialisés. |
| 4 | Nouvelles situations de précarité et vulnérabilité appellent à la constitution ou au renforcement de pôles médicaux et sociaux sur le territoire selon l'ARS : Illettrisme / Souffrance psychologique / Isolement / Accès au logement complexe ou logements insalubres. Ces situations rappellent que la CC Vienne et Gartempe est un territoire fragile qui a besoin de conserver un tissu de services dense. |
| 76 % | De la population du territoire est desservie par un commerce alimentaire de proximité . |
| 33 % | De la population n'a plus accès à des commerces alimentaires tels que les boulangeries dans leur commune. |
| 95 % | De la population est éligible à l' ADSL, mais... |
| 0 % | De la population est en revanche éligible au THD 100Mbit/sec. sur le territoire, ce qui pénalise le développement de nouveaux services. Le THD 30Mbit/sec n'est accessible qu'à 13% des ménages, mais aucun d'entre eux n'est encore raccordé. |
| 1 | Maison de l'Etat sur le territoire regroupe de nombreux services qui permettent aux usagers et collectivités de bénéficier d'un accompagnement de proximité (permanences de la DDT, DRAC, ONCFS, DDCS, ARS, etc.). |
| 5 | Projets de pôles de santé , d'EHPAD public ou de MSAP sont identifiés dans le contrat de ruralité 2017-2020 à ce jour. |

**CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS INTERNES
ET VERS LES AGGLOMÉRATIONS DU DÉPARTEMENT**

| | |
|---------------|--|
| 3 | Gares TER sont encore en activité sur le territoire, et enregistrent un trafic moyen de 55 à 70 navetteurs par jour. |
| 1 | Desserte TAD (Transport A la Demande) est basée à St Savin ; ce mode de déplacement a été expérimenté sur plusieurs cantons du territoire, mais s'est avéré trop coûteux pour être pérennisé sur l'ensemble du territoire. |
| 11 | Arrêts communaux du car départemental se situent sur une liaison interurbaine vers les agglomérations de Poitiers ou Châtelleraut. Cela demeure relativement faible pour garantir une bonne accessibilité pour les personnes non motorisées, ou souhaitant utiliser les transports en commun pour aller vers les pôles urbains du département. |
| 15 | Arrêts hors liaisons interurbaines desservent différentes communes du territoire : le réseau départemental couvre difficilement une large frange Sud-Sud-Est du territoire en matière de desserte en transports en commun. |
| 4 300 | Places de stationnement public sur la CC Vienne et Gartempe. Ils permettent une très bonne accessibilité aux centre-bourg du territoire, mais témoignent d'un fort taux de motorisation et d'une place encore très importante faite à l'automobile en milieu rural. |
| 12 | Bornes de recharge de véhicules électriques installées sur la CC Vienne et Gartempe : le maillage tends à augmenter, et permet à tout automobiliste du territoire d'être à moins de 20 km d'une borne de recharge accessible sur un lieu public. |
| 2 | Voies vertes sur le territoire : l'accès à la voirie sécurisée pour les cyclistes est relativement modeste par rapport aux autres territoires ruraux du département de la Vienne. |
| 81.2 % | D'usage de la voiture , contre 7.5 % en marche à pied, 1.3 % de transport collectif, 2.7 % en deux roues, et 7.4 % sans moyen de locomotion. |
| 75 | Kilomètres, c'est la distance maximum constatée entre le pôle universitaire de Poitiers et la commune la plus éloignée de la CC Vienne et Gartempe. Le fait qu'il n'y ait aucun pôle de formation supérieure à proximité contraint au départ des jeunes du territoire de la CC Vienne et Gartempe ; en cas de frein en termes de mobilités ou d'accès au logement, la formation ne se fera tout simplement pas. |
| 2 | Pôles multimodaux en projet sur Montmorillon et Lussac : à la clef, un réel projet de d'intermodalité en mobilité douce (piétonne et cyclable), collective et alternative. Le projet constituerait un réel atout pour le maintien de la ligne ferroviaire de Montmorillon. |

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

| | |
|----------------|--|
| 160 | Etablissements culturels employeurs sur le territoire : 20 % des employeurs culturels dans la Vienne (pour moins de 10 % de la population du Département). |
| 2.5 % | Des emplois du territoire pourvus par des employeurs du secteur culturel , des arts et associatifs, qui est un des seuls secteurs en progression depuis 2008. |
| 130 | Salariés : le nombre d'emplois créés par la plus grosse association du territoire , le CPA Lathus. Labellisée MJC et CPIE, elle intervient notamment dans le domaine de l'éducation à l'environnement, l'éducation populaire, et propose des séjours de vacances à tarif préférentiel pour les enfants de familles en difficulté. |
| 55 à 60 | Personnes accompagnées chaque année par le chantier d'insertion du territoire. |
| 3 | Pôles gérés par la MJC de Montmorillon : vie sociale, logement, animation. Ils proposent une aide à la recherche de logement pour les jeunes (plusieurs résidences habitat gérés par la MJC, 34 logements au total), une épicerie solidaire, une radio de proximité etc. qui concourent à la cohésion et la création de lien social fort sur le territoire. |
| 10 000 | Spectateurs , le projet de mise en réseau de différents festivals de musique classique du territoire, utilisé comme un vecteur de diffusion de la culture sur le territoire. |
| 16 000 | Personnes âgées sont couvertes et potentiellement bénéficiaires du Contrat Gérontologique du territoire (CLIC). |

**CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE REVITALISATION
DES CENTRE-BOURGS ET D'OFFRE DE LOGEMENTS**

| | |
|---------------|--|
| 25 280 | Logements identifiés sur la CC Vienne et Gartempe en 2013 |
| 10 839 | C'est le nombre de logements qui sont situés dans les centre-bourgs de la CC Vienne et Gartempe, soit 42.8 % du parc total |
| 4.7 % | Le taux de locations HLM sur le territoire, bien en dessous des 11.2 % de moyenne de la Vienne. Même si la moyenne départementale est fortement influencée par Poitiers et Châtelleraut, la CC Vienne et Gartempe reste en déficit d'offre de logement HLM au regard du profil socio-démographique de sa population. |
| 14.2 % | Le taux de vacance des logements sur la CC Vienne et Gartempe contre 9.6 % dans la Vienne. Couplée à cela, l'ancienneté du parc de logement du territoire demande un réel travail dans le cadre du PLUi, du SCoT ainsi que des politiques contractuelles de la CC Vienne et Gartempe. La vacance a augmenté de 251 % entre 1999 et 2013, contre 111 % dans la Vienne sur la même période. |
| 401 | Logements ont bénéficié de l'OPAH-PIG sur le territoire entre 2011 et 2015, dont 258 dans le cadre du programme « habiter mieux ». Ces mesures fonctionnent très bien sur la CC Vienne et Gartempe, et le dispositif a donc été prolongé jusqu'en 2017. |
| 4.6 | C'est le nombre moyen de pièces des logements du territoire, contre 4.3 dans la Vienne. En parallèle du phénomène de décohabitation croissant sur la CC Vienne et Gartempe, une réflexion sur la question de la modulation des logements , notamment dans les grands logements en centre-bourg est amorcée. |
| 318 | Commerces ont été identifiés en centre-bourg et centre-ville de l'ancienne CC du Montmorillonnais, ce qui représente une moyenne de 6 commerces par commune . En réalité Montmorillon concentre près d'un tiers des commerces, et dans certaines communes de moins de 500 habitants, le nombre de commerces a diminué de près de 34 % entre 2008 et 2015. |
| 7 M€ | C'est le chiffrage estimatif issu de l'étude AMI centre-bourg, nécessaire à l'accroissement de l'accessibilité des centres-bourgs sur les communes à charge de centralité du territoire. |

CHIFFRES CLEFS SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE EN MATIÈRE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

| | |
|--------------|---|
| 500 | C'est la puissance en KW, produite par les centrales photovoltaïques de la CC Vienne et Gartempe. Cela représente près de 10 % de la puissance produite en ancienne Région Poitou-Charentes, mais plus de 9/10 ^e du parc départemental. |
| 90 % | De l'énergie hydroélectrique de l'ancienne Région Poitou-Charentes est produite en Vienne et Gartempe. |
| 770 | C'est le nombre de logements sur le territoire qui ont bénéficiés de programmes et opérations de rénovation thermique entre 2007 et 2016. |
| 18 % | De l'enveloppe du programme européen LEADER 2014-2020 est consacrée exclusivement à la mobilité durable sur le territoire , et au total 30 % de l'enveloppe est dédiée à la transition énergétique . 12 % de l'enveloppe environ est dédiée à la question de la valorisation des déchets en entreprise sur le territoire. Ce représente près de 600 000 € de financement pour la période 2014-2020. |
| 35 | C'est environ le nombre de structures, universitaires, producteurs et collectivités engagées depuis peu dans une démarche de développement des circuits courts et de proximité et de réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre des actions de l'association « Mont'plateau, j'me régale local » |
| 1 100 | C'est le nombre de visiteurs annuels de l'éco-pôle du SIMER du Montmorillonnais, le centre de collecte et de valorisation des déchets du territoire. Ce syndicat participe activement à la promotion du programme « 0 Déchets, 0 Gaspi » sur l'ancien territoire du Montmorillonnais. |
| 22 % | C'est la part de communes déjà dotée d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la CC Vienne et Gartempe |



C) SYNTHESES CARTOGRAPHIQUES DES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR VIENNE ET GARTEMPE :

NOTE METHODOLOGIQUE :

Ces cartes sont issues de compilation de données diverses ; elles ont vocation à exprimer la façon dont le territoire est organisé en matière de mobilités, équipements divers, et niveau de vie. Elles permettent, en synthèse, de dégager 5 « sous-espaces » qui n'ont pas tout à fait les mêmes besoins. Ces éléments peuvent par exemple permettre de travailler sur des actions prioritaires à financer dans le cadre des contrats passés avec les partenaires financiers.

1) LA BASE PRODUCTIVE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE :



Pôle économique structurant



Flux domicile travail (Lussacois-Poitiers et Montmorillon-Poitiers): le solde entre navetteurs allant travailler hors du territoire et les salariés issus de l'agglomération de Poitiers ou Châtelleraut est globalement équilibré, notamment grâce aux services publics et au CNPE de Civaux



Pôle principal de services : poids de l'agriculture très inférieur à la moyenne du territoire, industries et construction présentes dans des proportions proches de la moyenne, nette surreprésentation du secteur tertiaire (services et commerce)



Pôle local de services : rétractation des activités agricoles, très petites unités industrielles, construction dans la moyenne, et part du commerce et des services représentant plus du tiers des établissements de la commune



Activité centrée sur les secteurs primaires et secondaires : agriculture et industrie plus représentées que sur le reste du territoire, construction, services et commerce très en retrait par rapport à la moyenne de la CCVG



Activité basée essentiellement sur l'agriculture et la construction (plus de 50 % de l'activité totale)



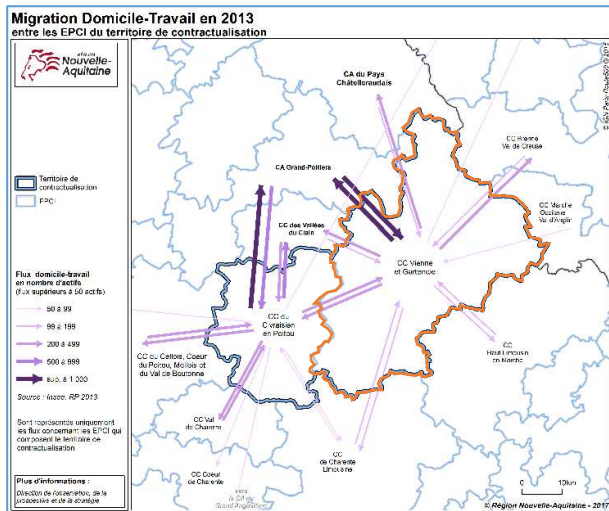
Communes avec une population qualifiée proche des niveaux départementaux : 11 % ou plus d'individus diplômés du supérieur sur la commune contre 8 % pour le supérieur court et 5,4 % pour le supérieur long en moyenne générale de la CCVG



Pôle d'Excellence Rurale



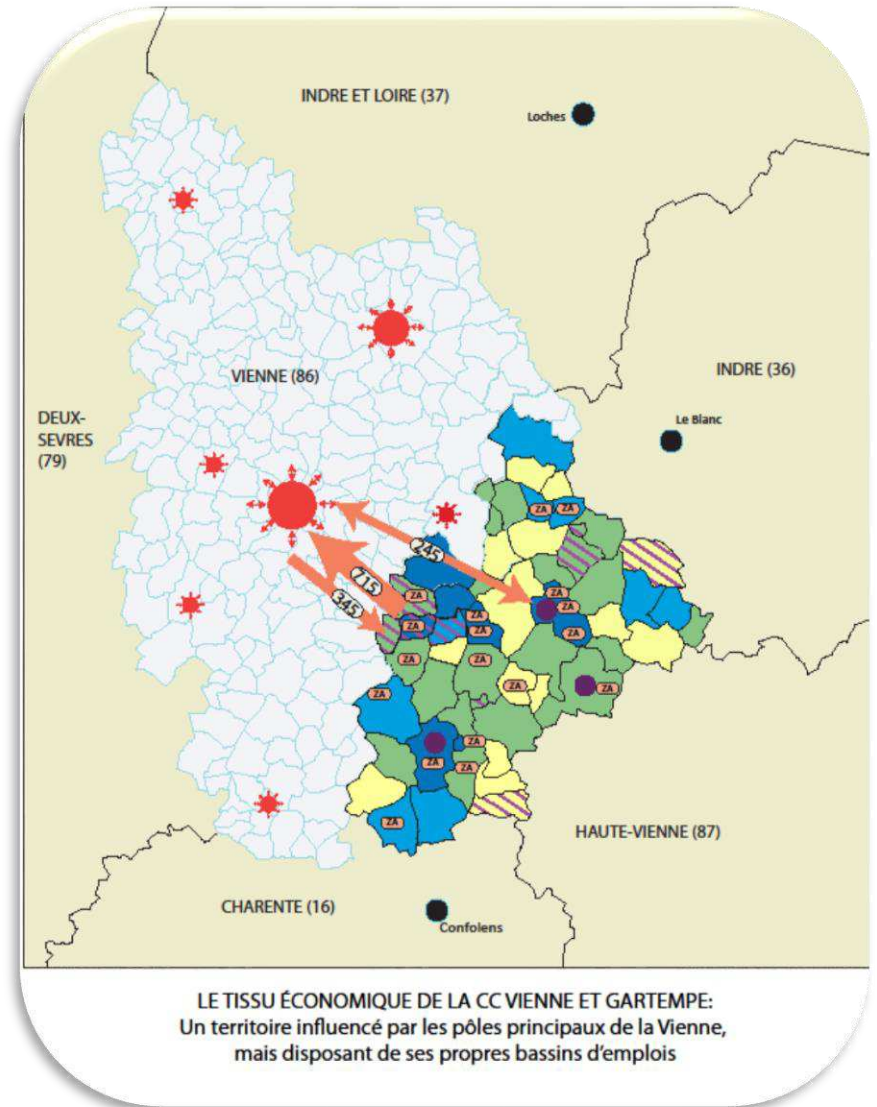
Zone d'activités



Zoom sur les flux domicile-travail :

L'intégralité de la CC Vienne et Gartempe fait l'objet de migrations pendulaires quasiment à l'équilibre avec tous les territoires adjacents, à l'exception de l'agglomération de Châtelleraut et des Vals de Creuse.

Cela dénote une certaine interdépendance et complémentarité des bassins d'emplois à proximité, mais est aussi une piste d'interprétation sur le fait que certains emplois (notamment qualifiés) sont bien manquants sur le territoire.



LE TISSU ÉCONOMIQUE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE:
Un territoire influencé par les pôles principaux de la Vienne, mais disposant de ses propres bassins d'emplois

Source : INSEE 2012 / CLAP connaissance locale de l'appareil productif

2) LA QUESTION DE LA MOBILITE ET DE LA RESORPTION DE L'ENCLAVEMENT SUR LA CC VIENNE ET GARTEMPE :

Réseaux routiers (typologie CD86) :

Structurant de rang 1

Local de rang 1



Structurant de rang 2

Local de rang 2



Nodalité routière : croisement de réseaux structurants



Autres nodalités routières



Temps d'accès aux agglomérations inférieur à 45 minutes en voiture



Temps d'accès aux agglomérations inférieur à 1h15 en voiture



Temps d'accès aux pôles locaux de services inférieur à 30 minutes



Temps d'accès aux pôles locaux de services supérieur à 30 minutes



Axe de mobilités ponctuelles (services/commerces hors alimentaire) : à l'Ouest, les circulations se font en direction des agglomérations et pôles secondaires de la Vienne (Poitiers // Châtelleraut // Chauvigny, ponctuellement Civray), tandis qu'à l'Est de la ligne les mobilités sont essentiellement centrées vers les autres départements (Le Blanc // Confolens // Limoges)



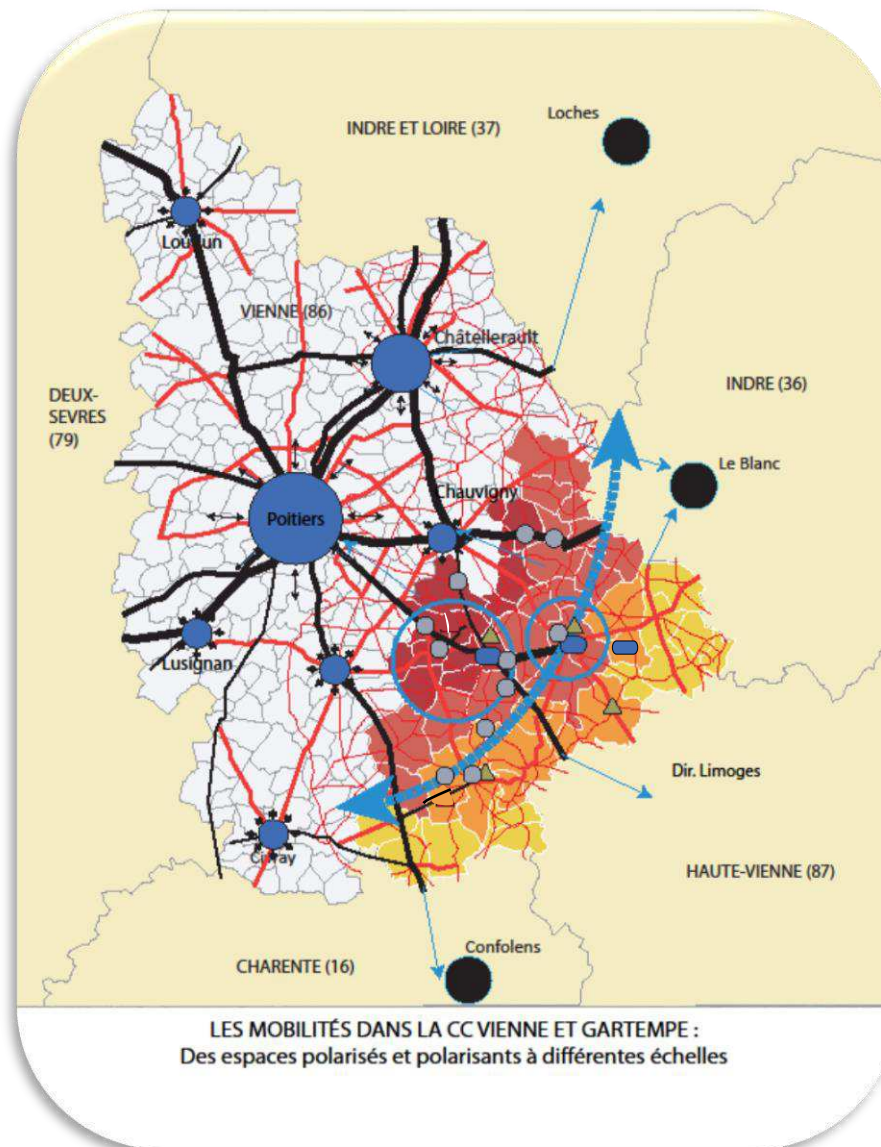
Gare en service : cadencement régulier sur Montmorillon (14 TER/jour pour 60 voyageurs réguliers) et légèrement plus inconstant sur Lussac (49 passagers jours pour 11 TER)



Arrêt « ligne en VIenne » quotidien (2016)



Point de covoiturage pouvant être imaginé (bassin local d'emploi / temps d'accès court depuis les pôles secondaires)

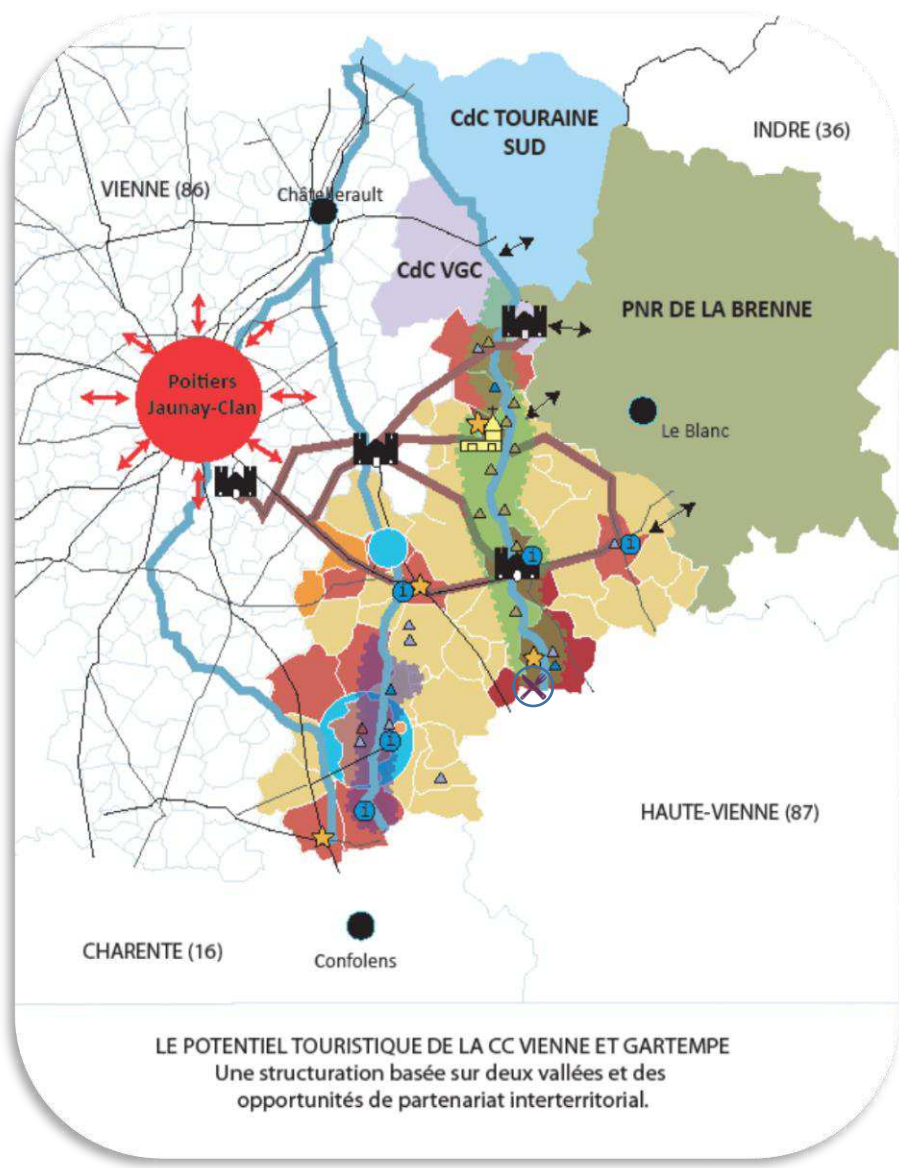


3) POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE :



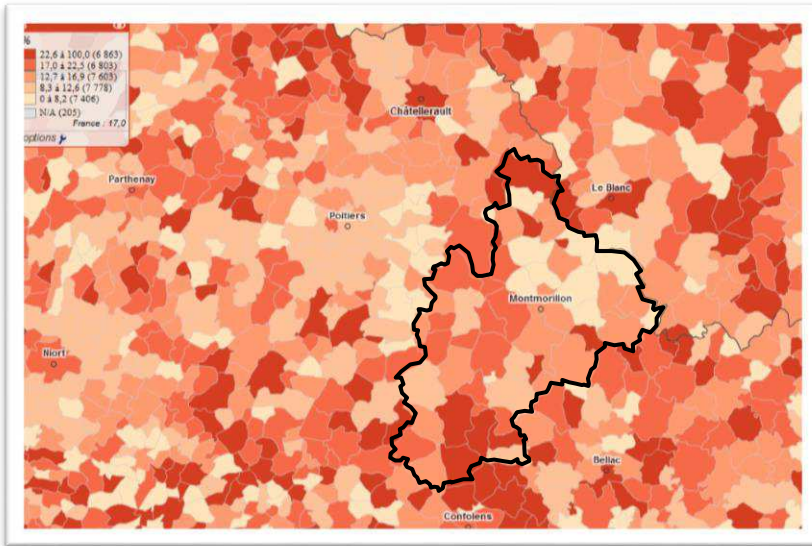
Territoires voisins dotés d'une stratégie touristique extra-communautaire : les anciennes communes de la CC Vals de Gartempe et Creuse, la Brenne et la Touraine du Sud ont une organisation touristique mutualisée sur certains pans de leur communication, notamment sur la dimension cyclable ainsi que sur la promotion et la réservation de séjours en ligne sur le territoire. Ce peuvent être des territoires complémentaires aux atouts de la CCVG.

- Commune disposant d'un potentiel touristique important, couplant hébergement, site phare et moyen de valorisation de l'information (offices de tourisme et maisons de Pays ●)
 - Commune disposant d'un potentiel touristique modéré, couplant hébergement en camping et bâti "typique", un bon maillage de sentiers de randonnée et à proximité de lieux de valorisation de l'information
 - Commune dotée de services complémentaires à l'activité touristique : restauration, Grandes et Moyennes Surfaces, distributeurs de billets etc.
 - Commune disposant d'un potentiel touristique « limité » : hébergement de petite capacité (gîte de France, maison d'hôte),
 - Cités médiévales accueillant des activités artisanales ou récréatives
 - Abbaye de Saint-Savin, patrimoine mondial de l'UNESCO
 - Projet d'institut international de gastronomie Joël Robuchon
- Sites récréatifs et culturels :
- | | |
|--------------------------------|--|
| Patrimoine | |
| Bases de loisirs et équestres | |
| Bases nautiques | |
| Sports mécaniques | |
| Aérodrome et baptêmes de l'air | |
- Hébergements de standing ou très grande capacité
 - Autres sites d'intérêt du territoire

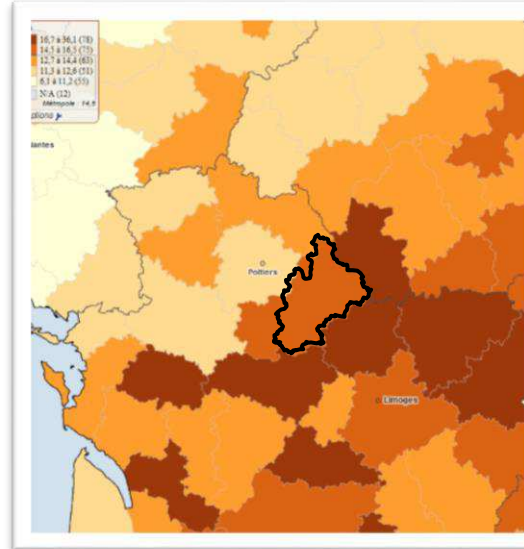


LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE
 Une structuration basée sur deux vallées et des opportunités de partenariat interterritorial.

4) PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION : UN NIVEAU DE DIPLOMES ET DE RICHESSE MOINS IMPORTANT QUE DANS LA VIENNE, MAIS UN MEILLEUR TAUX D'EMPLOI



Part de jeunes sans diplômes 2013



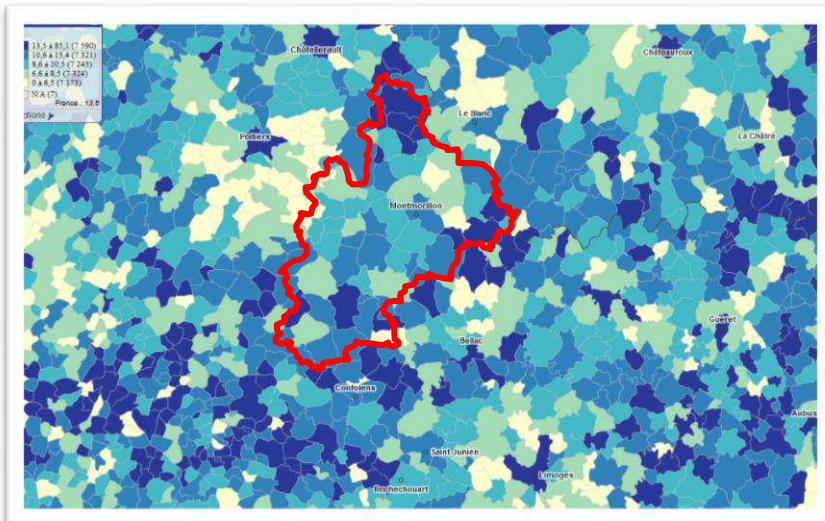
Taux de pauvreté 2013

La CCVG est un territoire avec un niveau de vie semblable aux territoires ruraux les plus en difficulté de la Région. Il appartient à un espace central entre les anciennes Régions Limousin et Poitou-Charentes (Sud-Vienne / Nord-Charente / Ex Limousin hors Limoges et Tulle).

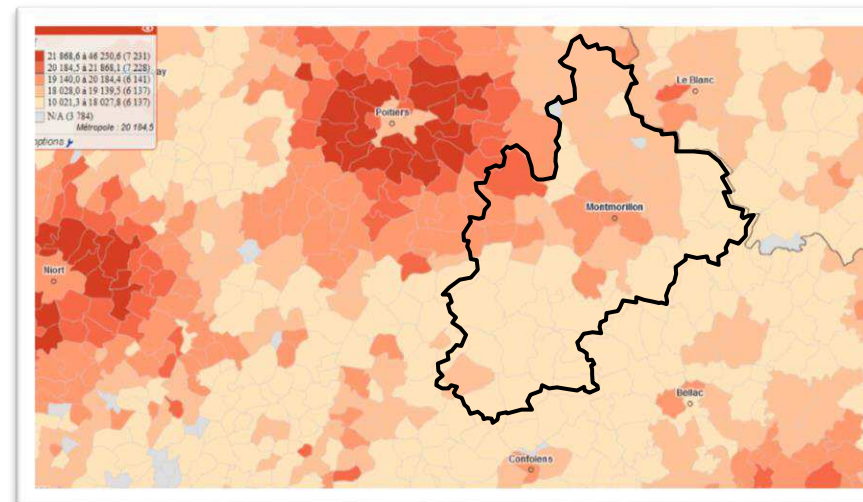
Le territoire a besoin d'attirer ou de former plus d'actifs qualifiés, car la population locale n'est pas toujours suffisante pour garantir les compétences recherchées par les entreprises.

Le territoire est en revanche moins touché par le chômage que certains EPCI de la Vienne, du fait d'une résistance plus importante du tissu industriel à la crise de 2008, mais aussi à un bassin d'emploi globalement calibré pour la population locale (hors enseignement supérieur).

La problématique de l'échec scolaire est quant à elle plus importante que la moyenne départementale, (Sud et Centre-Ouest de la CCVG).



Taux de chômage 2013



Revenu médian 2013

5) PROFIL DE L'EQUIPEMENT ET DE LA CREATION D'ACTIVITE SUR LE TERRITOIRE : UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS TRES SATISFAISANTS, MAIS DES ALERTES SUR LA CREATION D'ACTIVITE ET LE MAINTIEN DU NIVEAU DE SERVICES A LA POPULATION.

Taux d'équipement par gamme et domaine pour 10 000 habitants

Gamme proximité

| | Commerces | Enseignement | Santé | Services aux particuliers | Sports, loisirs et culture | Transports et déplacements | Ensemble |
|----------------------------------|-----------|--------------|-------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------|
| Sud-Vienne | 15,0 | 9,8 | 35,4 | 159,5 | 36,7 | 1,5 | 257,9 |
| Territoires ruraux néo-aquitains | 19,8 | 6,2 | 39,8 | 179,9 | 30,3 | 3,4 | 279,3 |
| Nouvelle-Aquitaine | 15,7 | 6,3 | 47,2 | 173,8 | 16,9 | 4,1 | 264,0 |
| France de province | 14,9 | 6,7 | 42,6 | 155,8 | 16,0 | 4,0 | 240,0 |

Gamme intermédiaire

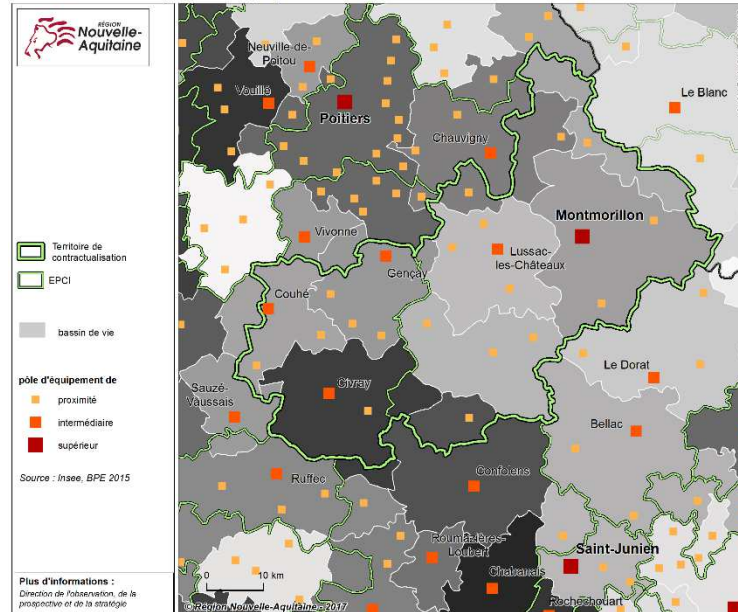
| | Commerces | Enseignement | Santé | Services aux particuliers | Sports, loisirs et culture | Transports et déplacements | Ensemble |
|----------------------------------|-----------|--------------|-------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------|
| Sud-Vienne | 18,7 | 1,9 | 12,3 | 10,4 | 3,7 | | 47,1 |
| Territoires ruraux néo-aquitains | 21,4 | 1,6 | 12,1 | 11,1 | 2,8 | 0,0 | 49,1 |
| Nouvelle-Aquitaine | 33,2 | 1,1 | 12,3 | 9,2 | 2,1 | 0,0 | 57,9 |
| France de province | 30,1 | 1,1 | 11,7 | 8,5 | 1,9 | 0,0 | 53,3 |

Gamme supérieure

| | Commerces | Enseignement | Santé | Services aux particuliers | Sports, loisirs et culture | Ensemble |
|----------------------------------|-----------|--------------|-------|---------------------------|----------------------------|----------|
| Sud-Vienne | 0,4 | 0,7 | 6,7 | 1,0 | 1,0 | 10,0 |
| Territoires ruraux néo-aquitains | 0,5 | 0,6 | 7,3 | 0,9 | 0,9 | 10,2 |
| Nouvelle-Aquitaine | 1,5 | 0,9 | 11,8 | 2,4 | 0,7 | 17,3 |
| France de province | 1,2 | 0,9 | 10,6 | 2,4 | 0,7 | 15,8 |

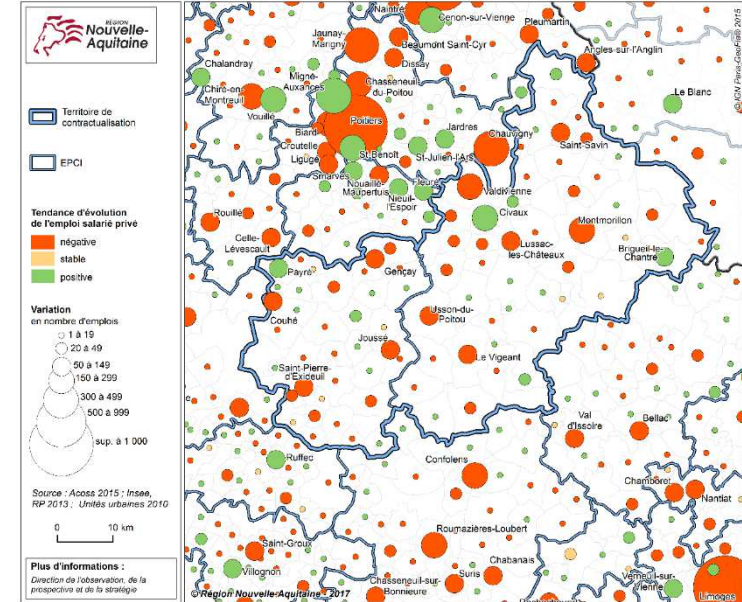
Source : Insee, Base permanente des équipements 2015

Bassin de vie et pôles d'équipements en 2015



La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est dans une logique similaire à une grande partie des collectivités rurales du Département : ayant tout de même l'avantage de posséder un pôle d'équipement dit « supérieur » du fait de la présence d'un hôpital, de 3 lycées, d'un hypermarché, de services d'Etats et médicaux spécialisés, la collectivité connaît un taux d'accès aux services moins important que les zones urbanisées. L'emploi salarié y est en phase de diminution, et ne bénéficie pas autant que d'autres communes à proximité de Poitiers d'un développement de sa base économique résidentielle.

Tendance d'évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2015 par commune



Zoom sur les services de santé :

La CCVG, lorsqu'elle est prise dans un bassin d'emploi et de services large, apparaît comme sous dotée en matière d'équipements de santé de proximité et supérieurs. En termes de présences de praticiens par grandes catégories, ce bilan est à pondérer :

| | Nombre/ 100 000 Hab. | Catégorie Moyenne Région | Analyse par l'ARS |
|-----------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Médecins généralistes | 98.2 | 115.6 | Suffisant / favorable |
| Dentistes | 42.8 | 57.5 | Neutre |
| Infirmiers | 139.9 | 206.3 | Très défavorable |
| Kinésithérapeutes | 55.4 | 110.5 | Très défavorable |

CROQUIS DE SYNTHÈSE : LES GRANDES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE PAR SOUS-ESPACES :

Un espace en 3^e couronne périurbaine de Poitiers et en extrême limite de son influence :

- Visibilité économique encore présente (ZA)
- Un pôle industriel, générateur d'emplois et d'enjeux
- La seule zone de dynamisme démographique constant depuis 15 ans
- Flux routiers et touristiques avec potentiel de captage des richesses
- Équipements structurants pour le territoire : tourisme (hébergement), petite enfance.

Un espace de développement « local » avec un atout majeur :

- Des réseaux structurants à une échelle locale
- Deux communes localement structurantes qui peuvent jouer sur leur proximité : St-Savin et St-Germain
- Un atout touristique nettement sous-exploité
- D'autres communes parmi les moins peuplées, qui ont un besoin de services de proximité

Un espace qui a besoin de générer du projet local :

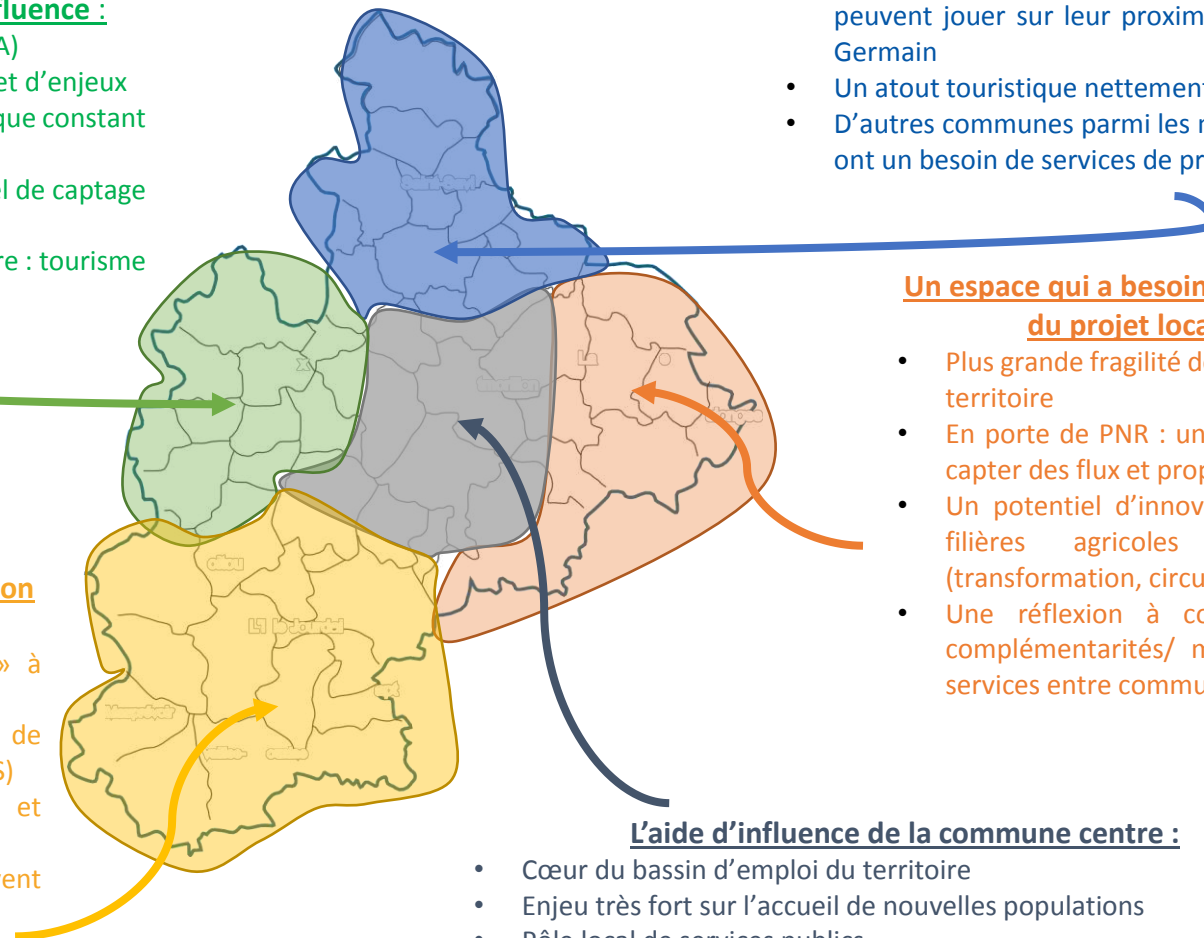
- Plus grande fragilité démographique du territoire
- En porte de PNR : une opportunité de capter des flux et proposer des services
- Un potentiel d'innovation autour des filières agricoles du territoire (transformation, circuits courts...)
- Une réflexion à conduire sur des complémentarités/ mutualisations de services entre communes

Un espace avec un potentiel de structuration de son offre culturelle et touristique :

- Communes de taille « intermédiaire » à l'échelle de la CCVG
- Potentiel cœur de l'offre touristique de loisirs (si meilleure structuration de VVS)
- En interface avec plusieurs EPCI et Départements
- Des structures culturelles qui peuvent rayonner chez « les voisins »

L'aide d'influence de la commune centre :

- Cœur du bassin d'emploi du territoire
- Enjeu très fort sur l'accueil de nouvelles populations
- Pôle local de services publics
- Espace central pour la revitalisation : commerciale, démographique
- Des atouts culturels à faire grandir : Espace Gartempe, Cité de l'écrit...



EN BREF :

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est donc un territoire au profil sociodémographique « rural » typique de Nouvelle-Aquitaine. Moins bénéficiaire des dynamiques périurbaines générées par Grand Poitiers et Grand Châtelleraut que d'autres EPCI de la Vienne, la CCVG doit miser sur un développement endogène plus fort pour assurer sa croissance.

Ainsi, même si le territoire est à l'équilibre en matière de flux domicile-travail (une étude montre d'ailleurs que le territoire capte plus de richesses de l'agglomération (106 M€ selon l'analyse par flux) qu'il ne s'en évade vers Grand Poitiers (42M€)), les problématiques d'accessibilités et de mobilités nécessitent que la collectivité conserve un maillage de services et d'entreprises de proximité, afin d'alimenter son bassin de vie et d'être en mesure d'attirer de nouveaux habitants sur son territoire.

La dynamique démographique sur la CCVG montre que le solde naturel est très en-deçà des moyennes départementales, même si elle est partiellement compensée par un solde migratoire positif. On assiste ainsi à une stagnation du nombre d'habitants sur le territoire, qui est une situation quasi unique dans le Département. Ce processus est problématique car il est couplé à un vieillissement de la population, et à une inadéquation encore très prégnante entre le parc de logements disponibles et les besoins de la population présente : vieillissante, avec un fort besoin de modulation des espaces et un besoin d'adaptabilité / ou à attirer, population jeune, en situation de décohabitation ou en recherche de logements rénovés.

Le territoire a donc besoin d'attirer des actifs, ou bien des ressources exogènes (touristiques, culturelles d'échelle supra-communautaires, etc.) pour garantir un développement économique et une création d'activité interne au territoire.

Pour cela, la CC Vienne et Gartempe peut compter sur des atouts présents ou dormants, qu'elle doit renforcer pour garantir cette création d'activité :

- **Un potentiel touristique (vert et industriel) important**
- **Un cadre de vie préservé couplé à un foncier abordable**
- **Un maillage d'équipements sportifs et culturels supérieur à la moyenne « rurale »**
- **Une couverture de services publics encore présente**
- **Des filières économiques encore structurées (transport, élevage, énergie)**

Ces atouts doivent devenir des leviers d'action pour le retournement économique du territoire, mais se confrontent à des freins à son développement :

- **Un manque d'accès au numérique, qui limite les innovations en matière de services et d'usages professionnels (industrie, agriculture, nouveaux métiers)**
- **Une population vieillissante et en perte d'autonomie, qui nécessite des investissements conséquents**
- **Une partie du tissu économique local en souffrance (agriculture « conventionnelle », artisanat)**
- **Des centres-bourgs en phase de déprise commerciale et face à de la vacance**
- **Des initiatives de mobilités trop limitées**

D) ANALYSE « AFOM » DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE

NOTE METHODOLOGIQUE :

Pour compléter l'analyse présente dans le diagnostic synthétique, il a été proposé au COFIL de réaliser une analyse « AFOM » : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces. Il s'agit d'une analyse plus qualitative qui permet de mettre en avant des actions déjà réalisées ou à réaliser afin de renforcer le développement ou corriger les lignes de fractures identifiées sur le territoire.

Les 5 rubriques d'analyse se basent sur le Livre Blanc de la ruralité réalisé par le Conseil Départemental de la Vienne.

Cette AFOM a permis d'identifier les 17 enjeux de développement pour Vienne et Gartempe.

POUR UN RURAL CONNECTÉ

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <p><u>Mobilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des services de mobilité et d'utilité sociale en développement (permis solidaire, prêt et location de véhicules) ▪ Deux pôles multimodaux en construction ou en projet ▪ Des acteurs privés en dialogue avec les acteurs publics sur la thématique (plateforme MobiVienne) ▪ Une accessibilité aux pôles de proximité relativement correcte ▪ Un maillage de sentiers de randonnées, support potentiel de mobilités douces ▪ Un stationnement suffisant, qui permet une bonne accessibilité aux bassins de consommation ▪ Un potentiel de développement du covoiturage ▪ Un maillage de bornes de recharges des véhicules électriques en expansion ▪ Un accompagnement aux initiatives publiques et privées en faveur de la mobilité douce qui peut être un levier incitatif : le programme LEADER ▪ Un potentiel de continuité avec de grands réseaux cyclables (Loire à vélo, TranSibérique, « 3 Petits tours et puis... ») ▪ Une accessibilité automobile qui ne « ferme » pas les centre-bourg <p><u>Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des ZAE aptes à recevoir le THD ▪ Des bourgs les plus peuplés dotés d'une « bonne » couverture Internet ADSL et mobile ▪ Des visio-guichets déployés sur une grande partie du territoire ▪ Des dispositifs locaux de financement de projets de tiers-lieux (Lieux d'accès numérique et de travail partagé). | <p><u>Mobilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement de certains types de populations ▪ Des modes de transports alternatifs peu utilisés sur le territoire ▪ Une population en incapacité d'utiliser les transports individuels en hausse constante (séniors, jeunes, précaires) ▪ Des initiatives de TAD qui ont diminué ▪ Une desserte de bus départementaux dont le cadencement est jugé incompatible avec des déplacements professionnels ▪ Un enclavement par rapport aux grands axes routiers ▪ Un temps d'accès aux centralités urbaines du département qui peut décourager les changements de pratiques de mobilités et les mobilités professionnelles. ▪ Des cheminements piétons parfois trop étroits en centre-bourg ▪ Des accès cyclables peu sécurisés ▪ Une méconnaissance des services de mobilité douce par les habitants <p><u>Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des zones blanches mobiles encore existantes hors des bourgs ▪ Des zones blanches FTTH pour les particuliers ▪ Une offre de haut débit très limitée ▪ Peu d'entreprises en lien avec le numérique présentes sur le territoire ▪ Une utilisation du numérique insuffisante de la part de certaines entreprises et structures touristiques du territoire |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <p><u>Mobilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'utilisation des transports en commun par un renforcement de l'intermodalité ▪ Développer et renforcer les initiatives d'éducation à l'intermodalité ou aux mobilités douces. ▪ Développer un covoiturage local et institutionnalisé à l'échelle du Pays Montmorillonnais (initiative Mobil'acteurs) ▪ Aider et contribuer au développement et l'articulation des initiatives locales et associatives. ▪ Création de schémas de mutualisation afin de réaliser des économies budgétaires ▪ Développer l'offre de piste cyclable pour se connecter aux grands réseaux européens ▪ Expérimentation de nouveaux services de mobilités ▪ Des problématiques ponctuelles d'accessibilité aux centres-bourgs <p><u>Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'initiatives d'expérimentation de tiers-lieux sur le territoire ▪ Attraction de nouvelles entreprises grâce aux ZAE connectées ▪ Une refonte des sites et applications numériques de la CCVG et certaines grandes structures qui peut impulser une mutation des usages d'autres structures | <p><u>Mobilités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restriction de l'accès aux services pour les populations les plus vulnérables, perte d'autonomie ▪ Maintien d'un taux de motorisation important, source de nuisances pour les riverains et d'engorgement aux heures de pointes (N147/ D54) ▪ Perte supplémentaire de lignes de bus et de desserte ferroviaire ▪ Affaiblissement des commerces en centre-bourg par manque de piétonisation et continuité dans les cheminements <p><u>Numérique, téléphonie et Très Haut Débit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fracture numérique dans les bourgs les moins bien couverts ▪ Manque d'innovation locale en lien avec la thématique ▪ Accroissement des inégalités en matière de personnel très qualifiés entre le territoire et les zones urbanisées du Département |

POUR DES BOURGS VIVANTS

| <u>ATOUS</u> | <u>FAIBLESSES</u> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des acteurs parapublics intervenants pour tous les publics, que cela soit l'âge ou la catégorie sociale ou socioprofessionnelle (MJC, Ecomusée, semaine de la santé...) ▪ Des infrastructures récréatives et de loisirs (piscines, dojo, stands de tir, gymnases) qui maillent bien le territoire ▪ Une variété d'équipements culturels forte pour un territoire rural ▪ Des épiceries sociales qui bénéficient d'un bon ancrage local ▪ Une vie associative très importante et créatrice d'emplois ▪ Des manifestations culturelles à destination d'un public local ▪ Des politiques publiques déjà organisées à des échelles supra-communales (contrat enfance jeunesse, Contrat Local de Santé, programme LEADER) ▪ Des acteurs bien mis en réseau (Union de MJC de la Vienne, URHAJ...) ▪ Des projets de développement de parcours d'éducation artistique et culturels pour l'épanouissement et l'apprentissage des scolaires ▪ Un taux d'activité féminine professionnelle plus important que la moyenne départementale ▪ Des outils de développement local qui intègrent ensemble la sphère publique et privée (Groupe d'Action Locale, conseil de développement) ▪ Des structures d'accueil pour les personnes âgées en développement ▪ Une offre de formation scolaire du primaire au secondaire complète, avec quelques BTS dont un unique en Nouvelle Aquitaine : maintenance des systèmes éoliens ▪ Une vie culturelle tournée vers sa population ▪ Une présence de services à la population qui peut correspondre à une demande de jeunes couples avec enfants (garderie, écoles, RAM, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des manifestations qui ne parviennent pas à se pérenniser ▪ Des problématiques préoccupantes liées à la précarisation des jeunes ▪ Des ruptures de parcours scolaires identifiées ▪ Un indice de vieillissement qui questionne le renouvellement générationnel et social du territoire ▪ Un déficit d'équipements pour l'accueil des très jeunes enfants dans certains anciens blocs intercommunaux ▪ Une inégale connaissance des besoins et attentes en actions sociales entre les blocs intercommunaux (différentiel de compétences) ▪ Des outils de démocratie participative qui ont du mal à fonctionner sur le territoire (conseil de développement) ▪ Un accompagnement pour les aidants familiaux qui a besoin d'être renforcé ▪ Un déficit d'accueil de jour pour les personnes âgées ▪ Certaines infrastructures culturelles et sociales vieillissantes ▪ Un niveau d'inégalités sociales plus faible que sur d'autres EPCI du territoire, surtout dû à un niveau de vie médian assez bas (territoire ZRR, Aides à Finalités Régionales UE, caractérisé « précaire » par l'ORS) ▪ Un relais d'assistantes maternelles déjà opérationnel, mais qui ne fonctionne pas à temps plein ▪ Un manque de formations supérieures qui permettraient de former et conserver la population locale qualifiée |
| <u>OPPORTUNITÉS</u> | <u>MENACES</u> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les partenariats locaux en particulier avec le collège ▪ Favoriser l'expression des jeunes, la prise de responsabilités et les accompagner dans leurs initiatives collectives ▪ Favoriser l'implication des jeunes dans la vie du territoire ▪ Développer les actions jeunesse sur le territoire ▪ Favoriser l'implication des familles dans le développement des actions jeunesse ▪ Utiliser les débats sur l'intercommunalité, le SCoT et le contrat de ruralité comme outils de l'expression citoyenne (tables rondes, réunions publiques, ateliers etc.) ▪ Renforcer le maillage de structures d'accueil de la petite enfance, créatrices d'emploi ▪ Renforcer les initiatives en faveur de la garde des jeunes enfants sur la base de modèles réussis ▪ Accroître l'accueil de jour pour les personnes âgées | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution du nombre d'associations du fait d'un non renouvellement des adhérents (vieillessement, non implication de la jeunesse) ▪ Dégradation des conditions d'accompagnement par les aidants familiaux ▪ Augmentation de la « fuite des cerveaux » sur le territoire, corolaire à une baisse de la capacité d'innovation des entreprises. |

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

| <u>ATOUS</u> | <u>FAIBLESSES</u> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des structures d'insertion qui permettent le retour à l'emploi de dizaines de personnes chaque année ▪ Des dispositifs locaux qui permettent d'accompagner des projets dans le domaine des circuits courts et de proximité (LEADER 2014-2020 / Contrat de ruralité) ▪ Une filière ovine très organisée sur le territoire ▪ Une agriculture qui se réinvente en partie ▪ Un bassin d'emploi calé sur ses bassins de vie ▪ Quelques entreprises et filières bien ancrées sur le territoire ▪ Des commerces non sédentaires qui maillent le territoire ▪ Des ZAE et ZAC pensées pour un développement réaliste de son bassin d'emploi ▪ Un tissu de TPE qui irrigue bien le territoire ▪ Quelques groupes d'acteurs économiques bien organisés sur le territoire ▪ Un potentiel de développement de nouveaux modes de travail et d'usage des lieux accompagnés par le programme LEADER : coworking, ateliers relais et télétravail ▪ Des marchés et foires non sédentaires qui fonctionnent bien dans la majeure partie des cas ▪ Des fédérations d'acteurs économiques encore présentes, bien qu'en perte de vitesse ▪ Une implication des chambres consulaires dans des programmes locaux de revitalisation ▪ Des moyens humains pour l'accompagnement de porteurs de projets assez important pour une collectivité de cette taille ▪ De grands projets structurants en émergence ▪ Une bonne propension à consommer localement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un niveau de pauvreté et de recours aux aides sociales plus fort que la moyenne départementale ▪ Malgré une bonne consommation locale, la dépense est « moins efficiente » que d'autres territoires pour créer de l'emploi ▪ De grandes entreprises qui ne se développent plus beaucoup ▪ Un vieillissement des chefs d'entreprises, commerçants et chefs d'exploitations constant ▪ Un maillage de PME en phase de relâchement ▪ Une offre de mix économique (foncier bâti et non bâti d'entreprise) inexistant, alors que cela correspond à la demande actuelle des entreprises ▪ Des vitrines souvent peu attractives en centre-ville ▪ Des communes qui ont déjà perdu leur dernier commerce ▪ Des aménagements de voiries et cheminements qui créent des ruptures entre les commerces ▪ Une déshérence de l'immobilier commercial des centre-bourg couplée à une vacance du logement vacant qui nuisent à l'image des centres ▪ Une offre commerciale qui ne prend pas en compte certains publics (jeunes, actifs...) ▪ Une signalétique urbaine et commerciale parfois manquante ▪ Des moyens humains qui ne suffisent pas toujours pour appuyer les collectivités et les commerces ▪ Difficulté des entreprises locales à remporter des marchés publics sur le territoire : évasion des revenus créés |
| <u>OPPORTUNITÉS</u> | <u>MENACES</u> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration d'une filière agricole intégrée ▪ Un potentiel d'attraction de métiers en lien avec le 3^e âge (silver économie) ▪ Renforcer le bassin économique du territoire autour de quelques pôles ▪ Innovation économique portée conjointement par des acteurs privés et publics ▪ Création d'hôtels d'entreprises et d'ateliers relais pour attirer de jeunes entrepreneurs ▪ Agir et innover en faveur du maintien des derniers commerces des communes, ou de la mutualisation des commerces (gestion associative, multi commerce, etc.) ▪ Développer de nouvelles animations en faveur de la dynamisation des commerces en centre-bourg ▪ Déployer de nouveaux outils pour renforcer les commerces pérennes du territoire (signalétique, aide à la réfection des façades) ▪ Mieux accompagner les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire ▪ Trouver de nouveaux repreneurs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déprise commerciale dans les centre-bourg les moins peuplés ▪ Déprise et surconcentration foncière agricole ▪ Départ des jeunes et populations qualifiées sur d'autres pôles du département ▪ Un fort retard de développement de certaines activités tertiaires à cause du manque de THD dans les zones d'activités ▪ Des professionnels du tourisme qui ne s'adaptent pas à la nouvelle structuration ▪ Un appauvrissement du territoire qui conduit à une perte d'investissement et d'innovation ▪ Déprise commerciale de certaines communes ▪ Défaut de repreneurs d'entreprises productives (agricoles et industrielles) et présentes (commerce, tourisme) ▪ Une concurrence des activités périphériques (ZAC) qui nuit au dynamisme de la ville-centre |

UNE IDENTITÉ PRESERVÉE

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ De grosses infrastructures de production d'énergie renouvelable déjà présentes sur le territoire (éolien, méthanisation, centrale Hydroélectrique, photovoltaïque) ▪ Quelques entreprises labellisées pour les travaux HQE / BBC ▪ Un éco-hameau en projet (LATHUS) ▪ Une prise de conscience des collectivités sur leur rôle à jouer dans la transition écologique ▪ Des corridors écologiques existants, et préservés grâce au travail des services environnement des collectivités ▪ Des acteurs en recherche d'investisseurs et porteurs de projets dans le domaine de la méthanisation ▪ Un potentiel accompagnement sur des projets de valorisation des déchets d'entreprises ▪ Un engouement pour les circuits courts et de proximités, source de réduction des GES ▪ Un accompagnement à la rénovation thermique dans le cadre des OPAH-PIG ▪ Un ensemble de zones classées conséquent (ZNIEFF, Natura 2000) ▪ Des entreprises qui cherchent à innover (électromobilité/ bornes de recharge) autour du pôle du CNPE Civaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'initiatives individuelles (particuliers/entreprises) en faveur de la transition énergétique ▪ Des investisseurs qui ne viennent pas sur le territoire ▪ Un manque de communication et de sensibilisation autour de la question ▪ Un taux de motorisation très important sur le territoire ▪ Un emploi des phytosanitaires encore fort en agriculture ▪ Une banalisation de certains paysages ▪ Une filière bois faible sur le territoire |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des actions en faveur de la mobilité électrique, en convergence avec les structures privées du territoire (club d'entrepreneurs, entreprises) ▪ Faire converger les politiques contractuelles en faveur de la transition énergétique (Rénovation thermique, économie circulaire agricole et en entreprise) ▪ Développer la sensibilisation autour des questions de la transition énergétique, notamment par le biais de la consultation de la société civile | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagnation de l'emploi autour de la transition écologique au profit d'autres territoires ▪ Maintien de la précarité énergétique ▪ Dégradation des sols et des paysages |

DES ESPACES ACCUEILLANTS

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <p><u>Tourisme et cadre de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un paysage qui attire des habitants ▪ Une richesse patrimoniale permettant une mise en tourisme et en loisir des sites ▪ Une offre de tourisme vert et sportif très variée ▪ Des sites touristiques « vitrine » uniques en Nouvelle-Aquitaine (UNESCO, Cité de l'écrit) ▪ Un territoire en position d'interface ville-campagne ▪ Une clientèle touristique qui consomme sur le territoire (Montmorillon, Lussac) <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un foncier abordable, idéal pour une primo-accession à la propriété ▪ Des pôles de proximité qui irriguent le territoire ▪ Des politiques de revitalisation en cours de déploiement sur le territoire (AMI centre-bourg, PIG, OPAH, LEADER...) ▪ Une montée en puissance des documents d'urbanismes, et donc de la planification foncière, dans le cadre du PLUi ▪ Des centres-bourgs avec un bâti à forte valeur patrimoniale | <p><u>Tourisme et cadre de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des acteurs touristiques en attente de qualification et formation ▪ Une offre de tourisme qui n'est pas encore pleinement mise en réseau ▪ Un territoire qui ne fidélise pas assez ses touristes, ne les « captive » pas pour de longs séjours ▪ Une identité pas aussi marquée que dans les territoires voisins ▪ Une communication culturelle qui peine à rayonner hors du territoire ▪ Une offre d'hébergement basée sur l'hôtellerie de plein air, donc très saisonnière et peu rémunératrice ▪ Un tourisme régionalisé qui a besoin de rayonner à une autre échelle : un site UNESCO qui a besoin de prendre sa pleine mesure ▪ Un hébergement touristique globalement peu qualitatif et en nombre limité. <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre de bâti assez ancienne et pas toujours calibrée sur la demande ▪ Des pôles éloignés des centralités urbaines ▪ Une offre de bâti locatif insuffisante, notamment pour les jeunes ▪ Une ville centre en baisse démographique structurelle dont la vacance s'accroît ▪ Des problématiques de précarité énergétique découlant de l'ancienneté des logements et du revenu faible de certains ménages ▪ Un desserrement des ménages qui conduit à une inadéquation entre l'offre et la demande de logement |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <p><u>Tourisme et cadre de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître le territoire à de nouvelles échelles spatiales et moderniser l'image CCGV ▪ Prise en main du développement touristique grâce au nouveau schéma de développement ▪ Inventer un nouveau mode de mise en valeur du territoire pour une identité cohérente ▪ Développement d'une offre de tourisme complète (sport – vert-culturel / familial – jeunes – « silver tourism ») ▪ Développer la mise en circulation des touristes sur le territoire (parcours de sites en sites) <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer de nouvelles opérations de rénovation thermique, pour les logements mais aussi pour les entreprises ▪ Anticipation des besoins de redensification urbaine et réemploi du bâti préconisé par le SCoT, en développant dès à présent une politique proactive ▪ Requalification fonctionnelle ou résidentielle de certains bâtiments | <p><u>Tourisme et cadre de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte d'attractivité du territoire ▪ Baisse de fréquentation des centres-bourgs par les habitants, mais aussi les touristes <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extrême dégradation de certaines formes de bâti |

SUR LA BASE DE CETTE AFOM :

Il a été fait le constat en Comité de Pilotage d'un élément central : le territoire possède de nombreux atouts qu'il ne parvient pas à mettre en avant : qualité de vie, atouts touristiques importants, services encore présents et en développement sur certaines thématiques (enfance-jeunesse).

Le territoire est en revanche encore en déficit d'image et de structuration sur certaines thématiques, et peine à générer de l'installation sur son sol : installation d'entreprises, de couples, de services innovants.

Partant de ce principe, un thème central pour le projet de territoire, 18 enjeux :

RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

RÉSORBER RAPIDEMENT LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPER LE TRÈS HAUT DÉBIT

UTILISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE COMME FORCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADAPTER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FORMATION SUPÉRIEURE ET CONTINUE

PRÉSERVER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES

DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION-REPRISE

ASSURER UNE COUVERTURE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COHÉRENTE, DE QUALITÉ ET HOMOGÈNE

PRÉSERVER UNE QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE, POUR TOUS LES ÂGES

OPTIMISER LE MAILLAGE DES SERVICES A DESTINATION DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

AMÉLIORER L'HABITAT ET L'ADAPTER AUX BESOINS DES POPULATIONS

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE HOMOGÈNE SUR LE TERRITOIRE

DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ ET LA MOBILITÉ SOLIDAIRE

ÊTRE ACTEUR DU MAINTIEN DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, PAYSAGÈRE ET DU DÉVELOPPEMENT

MAINTENIR UNE POLITIQUE DE SANTÉ STRUCTURÉE POUR LES PROFESSIONNELS ET LA POPULATION

GARANTIR LES SOLIDARITÉS LOCALES

CONSERVER DES SOLIDARITÉS LOCALES ET COMMUNALES

CONSERVER ET ENCOURAGER UN DYNAMISME ASSOCIATIF

FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

MIEUX COMMUNIQUER SUR, ET HORS TERRITOIRE



E) LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA CC VIENNE ET GARTEMPE

NOTE METHODOLOGIQUE :

Sur la base des grands enjeux identifiés, le COPIL des élus ainsi que le Conseil de Développement Vienne et Gartempe ont été amenés à travailler sur une proposition d'actions politiques, techniques, et financières à conduire pour donner « un cap » à la façon de traiter ces enjeux. 17 fiches de synthèses ont été produites à cet effet.

Note : pour les éléments de définition précis des enjeux, se référer aux notes de synthèses des ateliers de travail du mois de Mai 2018.



FICHE ENJEU N°1 : RÉSORBER RAPIDEMENT LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET DÉVELOPPER LE TRÈS HAUT DÉBIT

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La couverture Internet très haut débit ainsi que la téléphonie demeurent un problème sur le territoire, y compris dans certains centre-bourgs. Cela constitue un frein pour l'attractivité du territoire :

- Le débit Internet est devenu un des premiers « services » que les habitants peuvent demander lors de leur installation en habitation (parfois avant la présence de commerces alimentaires...)
 - De même pour les entreprises : il est beaucoup plus compliqué de valoriser et développer son activité hors des zones urbaines, si l'on n'a pas d'accès au numérique
 - La problématique est prise en compte par les partenaires, mais elle peine à être traitée

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un incontournable pour le développement des entreprises et de certains projets collectifs (tiers-lieux, espaces de travail partagé...), l'accès aux services publics par les usagers, et un prérequis (ou une plus-value) de plus en plus important pour les jeunes couples notamment.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG n'est pas opérateur direct de l'installation du très haut débit et du téléphone, mais elle finance une partie du S.D.T.A.N, elle a donc son mot à dire

Les objectifs :

- ❖ **Faire arriver rapidement le THD sur les points centraux de la CCVG, comme prévu dans le SDTAN**
 - ZAE prêtes au raccordement
- ❖ **Finir de couvrir les zones blanches mobiles (Hérolles...)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Apporter une aide technique à l'émergence de tiers-lieux / lieux numériques :
 - Conseils sur dossiers de financements contractuels, appui aux communes
- ✓ Réunir les doléances sur les dysfonctionnements de couverture par bassin de vie

Moyens financiers

- ✓ Maintenir la contribution financière au Schéma Directeur de l'aménagement numérique (SDTAN)

Moyens politiques

- ✓ Demande de coordination renforcée avec les acteurs, dont le Département (informer les communes des travaux, mieux les associer)
- ✓ Actions auprès de partenaires, recherche d'investisseurs (opérateurs téléphoniques) si la carence se poursuit dans certaines zones

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



FICHE ENJEU N°2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION-REPRISE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le développement économique est une clef pour la dynamique territoriale. Il est une condition de l'attractivité du territoire, de la croissance démographique (et donc la réduction de la vacance des logements, le maintien des effectifs scolaires etc.) ou encore de la hausse du niveau de formation de la population. L'attractivité économique de la CCVG dépend de plusieurs éléments :

- Sa capacité à donner une image positive du territoire pour les populations qualifiées, les étudiants et les salariés
- Sa capacité à accompagner les entreprises et les commerces dans leur développement ou leur transmission
- Sa capacité à travailler sur les infrastructures déjà existantes, plutôt que parier sur des projets surdimensionnés

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu transversal duquel découlent beaucoup d'autres thématiques : la revitalisation des centres-bourgs, le maintien des services, le renouvellement générationnel, les ressources financières, ...

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG est dotée de la compétence développement économique (avec la Région), elle a donc une grande partie des outils pour traiter cet enjeu.

Les objectifs :

- ❖ Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire, ainsi que leur mise en réseau
- ❖ Coordonner l'action des entreprises et des partenaires économiques du territoire
- ❖ Accompagner le développement de la politique locale du commerce
- ❖ Agir pour le maintien des entreprises sur le territoire

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Coordonner l'accueil des entreprises avec les partenaires publics et privé → mise en place de la maison des entreprises
- ✓ Communiquer sur les solutions apportées aux entreprises
- ✓ Mettre en avant le territoire auprès des salariés
- ✓ Mise en réseaux des acteurs économiques
- ✓ Anticiper les reprises d'activités
- ✓ Rechercher des ambassadeurs économiques pour valoriser le territoire

Moyens financiers

- ✓ Optimiser les ZA existantes
- ✓ Réalisation d'un schéma d'accueil des entreprises
- ✓ Création d'un poste de manager centre bourg
- ✓ Réalisation d'hôtels d'entreprises pour accueillir de nouvelles activités
- ✓ Développer une zone d'activités à proximité de la RN147
- ✓ Maintenir et favoriser l'installation de commerces dans les centres-villes et centres-bourgs
- ✓ Accompagnement pour l'installation d'industries et d'artisans
- ✓ Soutenir les organismes regroupant les chefs d'entreprise.
- ✓ Participer aux événements économiques.
- ✓ Création d'une maison de l'entreprise, ou consulaire

Moyens politiques

- ✓ Donner une image positive et dynamique du territoire pour les populations qualifiées, les étudiants, et nouveaux salariés, en jouant notamment sur la qualité de vie en zone rurale dans le contexte COVID
- ✓ Savoir saisir les opportunités pour créer du dynamisme : visites d'entreprises, participation à des manifestations hors du territoire
- ✓ Valorisation des filières porteuses du territoire
- ✓ Réalisation d'une vidéo promotionnelle du territoire
- ✓ Communiquer sur tous les supports
- ✓ Travailler en partenariat avec les chambres consulaires et la Région Nouvelle-Aquitaine

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



FICHE ENJEU N°3 : PRÉSERVER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le bassin agricole de la CCVG est encore important, mais comme sur beaucoup de territoires, l'activité est en phase de décrochage. La filière élevage a perdu beaucoup d'effectifs (surtout ovin) au profit du modèle « céréale », mais certains exploitants reviennent de ce modèle, car les prix ne sont pas toujours au rendez-vous. La profession est confrontée à des choix de transformation économique et écologique liées aux attentes des consommateurs, mais aussi à des contraintes environnementales sur les zones à enjeu eau, ainsi qu'en lien avec le maintien des corridors écologiques. Quelques dynamiques locales commencent à se (re)lancer avec de nouvelles approches pour redynamiser les filières ou préserver l'environnement :

→ Une concertation renforcée dans le cadre des comités de bassins

→ Des initiatives sur les circuits courts et de proximités, les renforcements de filières (Mont'Plateau, ateliers de découpe, coopérations LEADER...)

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu global pour le maintien de l'activité économique primaire et de transformation sur le territoire, la transmission-reprise d'exploitations hors cadre familial qui permet l'arrivée de nouvelles familles, les continuités écologiques et la préservation de la ressource en eau, les demandes des consommateurs de mettre en œuvre des projets alimentaires locaux...

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

Niveau de maîtrise global faible car les enjeux financiers et politiques sont très au-dessus des moyens de la CCVG; le territoire peut néanmoins soutenir des initiatives locales notamment en lien avec les circuits courts et de proximité, la RHD ou la restauration scolaire grâce à son PAT.

Les objectifs :

- ❖ **Suivi des thématiques de leader : circuits courts / appui aux cultures spécialisées (élevage / maraîchage)/ transformation**
- ❖ **Travail partenarial avec les structures du territoire (associations, chambre d'agriculture, CUMA, comités de bassin...)**
- ❖ **Mettre en œuvre le P.A.T 2021-2023 et poursuivre les actions**
- ❖ **Développer des actions de justice sociale en lien avec l'alimentation**
- ❖ **Agir pour mieux mailler le territoire en marchés de producteurs**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Accompagnement technique (ingénierie/administratif) → via LEADER notamment
- ✓ Ressource en eau : s'impliquer sur les modifications des usages par les exploitants (participation aux COPIL...)
- ✓ Recrutement d'un chargé de mission développement durable
- ✓ Coordination des actions locales grâce au Projet Alimentaire Territorial

Moyens financiers

- ✓ Création d'un budget dédié au PAT
- ✓ Créer un budget pour subventionner les projets en lien avec les circuits courts
- ✓ Etudier la possibilité de réaliser des avances de trésorerie pour l'appui aux porteurs de projet dans le cadre du PAT

Moyens politiques

- ✓ Circuits courts (dont maraîchage) : s'impliquer dans les initiatives portées sur le territoire : participation aux actions Mont'Plateau
- ✓ Subventions → redirection vers les financeurs Région et UE

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



FICHE ENJEU N°4 : ADAPTER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE FORMATION SUPÉRIEURE ET CONTINUE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG possède une offre de formation supérieure (diplômes > BAC) et continue (formation des personnes en emploi ou en recherche d'emploi > salariés, chômeurs...) très partielle sur le territoire, et ne participe peut-être pas assez à la valorisation des formations professionnalisantes. Les entreprises rencontrent des difficultés à conserver les jeunes en formation en leur sein, ou à attirer des jeunes en sortie de parcours dans les lycées professionnels du territoire. Il y a un besoin de mettre en place des outils plus flexibles pour former les personnes, mais aussi d'être assez attractif pour que les apprentis (entre autres) restent sur le territoire :

- Identifier les compétences à attirer dans les entreprises, et proposer des formations courtes en lien avec ces compétences
- Repenser la logique d'accueil des jeunes sur le territoire, dans une approche plus globale (avec tous les acteurs) → être pourvoyeur de formation, de logements, de services

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu capital pour conserver les entreprises du territoire qui souhaitent se développer mais font face au manque de main d'œuvre ; la question de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi est aussi une des responsabilités d'un territoire, notamment en zone rurale.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG peut intervenir dans le cadre de sa compétence développement économique et emploi, notamment au titre de ses objectifs de création et accompagnement des réseaux économiques du territoire.

Les objectifs :

- ❖ Garder les jeunes formés sur le territoire (en alternance / en lycées professionnels)
- ❖ Permettre aux entreprises de trouver du personnel qualifié sur le territoire
- ❖ Augmenter le niveau de formation de la population
- ❖ Favoriser la formation continue sur notre territoire

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Être un relais avec la Région
→ Travailler sur les questions de mobilités des personnes en formation, relayer les problématiques et les besoins du territoire et des entreprises auprès de la Région
- ✓ Rester attentif au maintien et à l'accès des formations dans les établissements de notre territoire.
- ✓ Créer un lien entre les missions des conseillers numériques et l'orientation professionnelle des jeunes

Moyens financiers

- ✓ Faciliter les formations répondant à un besoin de notre territoire (BAFA, Nucléaire ...)
- ✓ Soutenir les associations qui s'engagent à mettre en place un accompagnement à la formation professionnelle et l'intégration en entreprise (CESV, AFPA, ADECL, CPA, ...)

Moyens politiques

- ✓ Soutenir/proposer les initiatives sur les créations de formations (lycées professionnels, lien avec Universités...) avec les besoins du territoire
- ✓ Faciliter la communication sur l'apprentissage sur le territoire
- ✓ Développer le partenariat avec Pôle Emploi (PEC), Chantiers d'insertion, Mission Locale, PLLACE, entreprises
- ✓ Encourager la création de centres et lieux de formation sur notre territoire / valoriser l'existant

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



FICHE ENJEU N°5 : DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le patrimoine bâti et naturel constituent des atouts majeurs pour la mise en tourisme du territoire de Vienne et Gartempe. Chacune des deux vallées peut accueillir un type de tourisme différent, et leur interconnexion peut permettre d'irriguer le reste des communes via la circulation de ces flux touristiques. L'élargissement de la réflexion avec d'autres partenaires (Département, Civraisien...) permettra une mise en valeur accrue du territoire. Pour cela il est important de travailler en particulier sur :

- Le tourisme numérique et la qualification de l'offre dans une logique de tourisme durable
- L'élargissement de la durée de la saison touristique
- Le ciblage de modes de communication pertinents, adaptés à de nouveaux types de touristes (cyclotouristes, marcheurs-pèlerins, tourisme sportif, CSP+ etc.)
- L'allongement des durées de séjours sur le territoire grâce à une meilleure connexion entre les sites

Pourquoi est-ce important pour le territoire ? Le tourisme peut constituer une ressource économique importante, mais surtout permettre de développer le rayonnement de Vienne et Gartempe à de nouvelles échelles. Du tourisme découlent le maintien et le développement de certains services et activités utilisés par les habitants du territoire (restauration, loisirs verts...) qui contribuent à renforcer le « bien-vivre » sur la CCVG.

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ? La CCVG peut être actrice de ce développement par le biais de sa compétence « promotion touristique » qui lui permet notamment d'agir sur la mise en réseau des acteurs économiques, mais surtout sur la promotion de la marque « Sud-Vienne Poitou ».

Les objectifs :

- ❖ Développer une offre touristique cohérente et moderne, adaptée aux tendances et attentes
- ❖ Valoriser l'image et l'identité du territoire (tourisme vert, patrimonial, sportif → offres « famille » / « adrénaline » / exception/ tourisme de proximité, tourisme de savoir-faire (producteurs, artisans...)
- ❖ Accroître la fréquentation touristique et la durée des séjours sur la CCVG et « élargir la saison » ; « fixer » ou faire revenir des populations en transit (N147, visiteurs St Savin, camping-caristes.)

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Intégrer les projets d'infrastructures touristiques dans le PLUI (STECAL)
- ✓ Professionnalisation et mise en réseau des acteurs
- ✓ Mise en place d'un observatoire du tourisme « mutualisé » (ACAP, CCCP...)
- ✓ S'appuyer sur les marchés de producteurs pour valoriser le tourisme « gastronomique » et de savoirs faire du territoire
- ✓ Développer les coopérations sur la communication touristique avec les partenaires

Moyens financiers

- ✓ Valorisation d'équipements pour l'Eurovéloroute 3 / V94
- ✓ Participation à l'EPIC et son financement pour :
- ✓ Développement de l'information touristique : bornes, B.I.T
- ✓ Amélioration de l'accueil (OT)
- ✓ Prestations d'évaluation (GRC)/observatoire ?
- ✓ Création de séjours « expérientiels »
- ✓ Valorisation de la marque « S.V.P »
- ✓ Mise en tourisme du patrimoine naturel des vallées du territoire
- ✓ Commercialisation de l'offre

Moyens politiques

- ✓ Rapprochement accru avec le Civraisien avec actions et potentiel création d'une destination commune
- ✓ Saint-Savin – Chauvigny –Angles → valorisation du *Triangle d'Or*
- ✓ Partenariats Brenne, Limousin, Charente
- ✓ Valorisation touristique de la culture, des savoir-faire
- ✓ Définir une stratégie digitale
- ✓ Définir une stratégie commerciale
- ✓ Valoriser la proximité du Futuroscope
- ✓ Renforcer le travail avec l'ACAP et la Région



FICHE ENJEU N°6 : DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DES PÔLES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le SCoT Sud-Vienne a mis en avant différents niveaux de polarisation (influence sur d'autres communes / démographie/ présence ou absence de services) entre certaines communes du territoire. Certains pôles doivent pouvoir se développer afin de rester des « locomotives » du territoire, mais il est important de conserver un maillage d'infrastructures de proximité qui permette à tous les habitants de la CCVG de garder une gamme de services sans souffrir d'un effet d'éloignement trop important aux pôles. Ce renforcement harmonieux des pôles passe par :

- Une action en faveur du maintien de l'activité commerciale
- Services de proximité
- Structures culturelles et de loisir...

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Un effet de polarisation de certains services dans les communes principales du territoire donne plus de chances de maintenir et d'agrèger certains services → effet de mise en concurrence et de complémentarité bénéfique sur certaines activités telles que l'immobilier, la restauration / effet de polarisation qui peut permettre de conserver des effectifs scolaires. Ce sont des atouts pour développer l'attractivité des communes « centre » et alentours. Une vigilance sur le maintien d'un maillage de petits services de proximité reste capital pour les personnes à mobilité limitée.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Avec sa compétence partielle en commerce, la gestion de nombreux services à la population, une partie de l'offre de mobilités etc. la CCVG est un des opérateurs majeurs pour le traitement de ces questions.

Les objectifs :

- ❖ Conserver un maillage commercial harmonieux sur le territoire
- ❖ Concentrer les services de proximités dans les communes, là où cela est possible

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Renforcer la compétence/ planification commerciale :
 - Continuer le travail sur la transmission-reprise, l'accompagnement technique, la recherche de subventions
 - Garantir cet accompagnement auprès des communes rurales (SCoT)
- ✓ Mettre en œuvre le programme Petites villes de demain avec les communes concernées

Moyens financiers

- ✓ Maintenir une intervention sur la voirie communautaire pour être plus accessible
- ✓ Développer de nouveaux services de proximité → visio-accueil (développement), aires de covoiturage, pôles multimodaux

Moyens politiques

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



FICHE ENJEU N°7 : ASSURER UNE COUVERTURE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COHÉRENTE, DE QUALITÉ ET HOMOGENÈNE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le maillage d'infrastructures sportives de la CCVG est actuellement satisfaisant, et il ne semble pas nécessaire de l'agrandir. Pour autant, une partie du parc est vieillissante, et il convient d'anticiper la hausse des coûts de fonctionnement et/ou de rénovations associés. La politique d'accompagnement des structures et infrastructures doit se concentrer en priorité :

- Sur les besoins de la population locale, en particulier scolaire
- Sur la recherche de rationalisation des coûts, notamment par une gestion plus « verte » des programmes de rénovation
- Sur le parc existant, en travaillant sur la cohérence du maillage

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

L'offre de services sportifs et de loisirs fait partie du « bouquet » de services qui contribuent à attirer et conserver les populations sur le territoire. Les équipements sportifs ont aussi un rôle social dans l'intégration des personnes, et ce rôle doit être maintenu.

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG est gestionnaire d'une partie des infrastructures via sa compétence sport-loisirs, et dispose donc d'une pleine latitude pour intervenir.

Les objectifs :

- ❖ **Conserver un maillage d'infrastructures sportives homogène, notamment les piscines**
- ❖ **Rester cohérent sur la prise de nouveaux équipements et l'extension de la compétence sport-loisirs**
- ❖ **Maintenir une offre de services répondant aux besoins de la population**
- ❖ **Renforcer le lien entre la politique sportive et les actions de santé de la CCVG**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Reprendre une partie de la gestion externalisée (recrutement technicien bâtiments)

Moyens financiers

- ✓ Piscines : conserver un maillage homogène (travaux rénovation Isle-Jourdain/stand de tir Montmorillon)
- ✓ Politique de maintenance et rénovation, avec prise en compte de la notion de transition énergétique
- ✓ Accompagner les associations sportives, promouvoir leurs actions, et les évaluer
- ✓ Rénovation du centre aquatique de l'Allochon

Moyens politiques

- ✓ Être réactifs et cohérents sur le traitement des équipements :
 - Ne pas prendre les équipements communaux dont le fonctionnement est satisfaisant (Abysséa etc.)
 - Savoir statuer sur l'extension de compétence (nouveaux gymnases)
- ✓ Accompagner les métiers du sport et former localement les personnels

S'IMPLIQUER AUX COTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



FICHE ENJEU N°8 : UTILISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMME FORCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG est un territoire doté d'un patrimoine bâti et naturels important, qu'il convient de conserver. Le projet de territoire doit être cohérent avec les objectifs de transition énergétique visés dans les projets de SRADDET (Région), SCoT et PCAET → diminution de l'émission de gaz à effet de serre, efficacité énergétique, réduction de la consommation de foncier agricole... Ces objectifs n'ont pas à être vus comme une contrainte car ils génèrent un bénéfice social (maintien des paysages et bocages), environnemental, et peuvent aussi générer une plus-value économique directe dans le fonctionnement de la CCVG par plusieurs biais :

- Un accroissement de la recette IFR
- Une diminution des charges de fonctionnement générée par le recours à des écoconstructions et « éco-rénovations », le recours aux énergies renouvelables en autoconsommation
- La mise en place de concessions pour l'exploitation de parcs photovoltaïques notamment

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Les cofinanceurs vont être de plus exigeants quant aux normes environnementales respectées par les territoires, mais aussi plus attentifs aux collectivités volontaristes dans ce domaine. Développer cette thématique sur la CCVG permettra d'anticiper sur les futures contraintes, mais aussi générer des économies de fonctionnement qui dégageront à terme des marges d'investissement plus fortes.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG peut être gestionnaire de concession pour un certain nombre de terrains qu'elle possède, ou être exploitante en directe. La gestion de son parc bâti est bien évidemment de son ressort.

Les objectifs :

- ❖ Réduire la consommation d'énergie (CCVG et ménages)
- ❖ Inciter les collectivités à recourir à des matériaux de construction biosourcés dans leurs travaux
- ❖ Favoriser les filières innovantes et vertueuses sur le territoire (bois, miscanthus, chanvre...)
- ❖ Mettre en place un cercle vertueux centré sur la transition énergétique du parc bâti de la CCVG
→ efficacité énergétique du bâti et électricité en autoconsommation > baisse des charges > réinvestissement de la marge dans un effort plus important en faveur de la transition énergétique
- ❖ Mettre en œuvre un programme de gestion et production d'énergies renouvelables sur la CCVG, dans le respect des attentes liées à la conservation des paysages

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

| Moyens humains | Moyens financiers | Moyens politiques |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Recrutement d'un chargé de mission environnement/développement durable✓ Recrutement d'un technicien bâtiments en mutualisation | <ul style="list-style-type: none">✓ Création d'un budget d'investissement constant pour la transition énergétique dans les bâtiments de la CCVG (100 000€/an)✓ Fonds de concours aux communes pour l'investissement dans les bâtiments communaux✓ Aide au diagnostic des bâtiments en lien avec le CRTE | <ul style="list-style-type: none">✓ Recherche d'investisseurs ou partenaires✓ Promotion des mesures adoptées auprès des communes et cofinanceurs✓ Développer les collaborations avec le SIMER et le CESV dans le cadre du dispositif Ecologie Industrielle Territoriale |



FICHE ENJEU N°9 : AMÉLIORER L'HABITAT ET L'ADAPTER AUX BESOINS DES POPULATIONS / MIEUX MOBILISER LES LOGEMENTS VACANTS

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La question de l'habitat sur Vienne et Gartempe renvoie à plusieurs problématiques : décohabitation, vacance des logements en centre-bourg, précarité énergétique, besoin de maintien à domicile pour les personnes âgées, manque d'offre pour les jeunes. Ces problématiques génèrent plusieurs enjeux dans le domaine de l'habitat et du logement :

- Le besoin d'adapter la taille et la configuration des logements à de nouvelles situations de vie (familles monoparentales, personnes âgées)
- Le besoin de lutter contre l'habitat indigne, ou fortement dégradé
- Le besoin de proposer une offre de logement à destination des jeunes et plus particulièrement ceux en situation transitoire, ou vulnérable

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La thématique du soutien à la jeunesse mais aussi de la revitalisation des centre bourgs sont deux grands enjeux du développement de la CCVG. La thématique habitat est une des clefs de la réussite des programmes associés.

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG est partie intégrante dans l'accompagnement de l'adaptation et l'amélioration des logements aux situations de vie par le biais du PIG, de l'ancien AMI centre bourgs, ou encore du contrat de ruralité. Potentielle contributrice sur les résidences habitats jeunes, elle contribue à structurer ces politiques, notamment dans les bourgs.

Les objectifs :

- ❖ Favoriser l'habitat jeune (résidences/foyers) et l'habitat pour les jeunes (logement locatif)
- ❖ Réhabiliter les centres bourgs et les autres bourgs (AMI + Programme d'Intérêt Général) → conserver et renouveler nos contrats avec les partenaires (Etat, ANAH...)
- ❖ Innover dans la façon de remobiliser les logements vacants (coworking, services...)

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Renouvellement du Programme d'Intérêt Général
- ✓ Mise en œuvre de Petites villes de demain et d'une Opération de Revitalisation Territoriale
- ✓ Positionnement sur appels à projets habitat :
 - En visant les normes futures liées au PCAET et au SRADDET
 - Sur les enjeux liés à la vacance des logements
- ✓ Mieux identifier les particuliers qui ne répondent pas aux conditions d'accès des dispositifs existants mais sont dans des situations complexes
- ✓ Etudier la possibilité de développer le conseil en urbanisme aux communes

Moyens financiers

- ✓ Soutien à la rénovation et la création de résidences habitat jeune (Montmorillon-Lussac-Isle Jourdain)
- ✓ Rechercher un moyen (financier /juridique / communication) pour sortir les bâtiments de situation d'abandon (récupération des parcelles)

Moyens politiques

- ✓ Inscription de moyens pour l'adaptabilité des logements dans les politiques contractuelles (Etat-CRTE)



FICHE ENJEU N°10 : MAINTENIR UNE POLITIQUE DE SANTÉ STRUCTURÉE POUR ATTIRER LES PROFESSIONNELS ET LES POPULATIONS

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le maintien d'une offre de santé généraliste sur le territoire doit répondre à un besoin bien réel des populations, pour lequel nous devons être parmi les premiers acteurs. Le territoire est aussi confronté à un déficit de praticiens spécialisés qu'il faut être en mesure de combler en attirant de nouveaux professionnels. La population de la CCVG, de par son profil vieillissant et des situations de précarité avérées, doit pouvoir compter sur plusieurs leviers pour offrir à la population de bonnes conditions de soin :

- La mise en place d'une politique incitative d'installation de professionnels (moyens et infrastructures)
- Innovation dans l'approche et la réflexion (télémédecine, silver économie)
- Une information et sensibilisation à faire auprès des usagers
- La création d'emplois autour du vieillissement de la population : maintien à domicile, équipement pour la maison

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La santé contribue au « bien » et au « mieux » vivre sur le territoire, et fait partie des services de base auxquels est très attachée la population. Une aggravation de la « désertification médicale » contribuerait à saper de nombreux autres efforts réalisés en matière de maintien des services et de revitalisation.

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG possède la compétence santé et est un interlocuteur local privilégié avec les partenaires par le biais du CLS. Elle est donc un opérateur incontournable pour assurer une dynamique autour de la question de la santé dans les communes, et plus particulièrement les pôles locaux.

Les objectifs :

- ❖ Inciter à l'installation de nouveaux professionnels de santé en carence sur le territoire (médecins, kinésithérapeutes, dentistes...)
- ❖ Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé 2018-2022 et préparer la génération 2023-2027
- ❖ Contribuer à la réduction des situations de précarité médicale sur le territoire
- ❖ Aider à faire émerger de nouvelles activités en lien avec l'accompagnement des personnes âgées

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Maintenir ou renforcer les actions d'information sur les services de santé (CLS / semaine de la santé)
- ✓ Maintenir ou renforcer les liens avec les professionnels de santé du territoire, les étudiants...
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des professionnels de santé du territoire, des étudiants ... dans leur projets (installation, MSP, CPTS).
- ✓ Anticiper la promotion et la présentation du territoire auprès des stagiaires et diplômés (remise de la box santé)
- ✓ Suivre les projets de santé en réflexion : St-Savin-St-Germain / Montmorillon

Moyens financiers

- ✓ Développement de dispositifs incitatifs pour les professionnels de santé pour favoriser leur installation et montée en compétence
- ✓ Réalisation de travaux sur les équipements de santé du territoire :
- ✓ Création d'une maison de santé à Valdivienne
- ✓ Création d'une maison de santé à Verrières
- ✓ Inscription ponctuelle de projets en lien avec le maintien à domicile dans les politiques contractuelles

Moyens politiques

- ✓ Inciter à une meilleure coordination des EHPAD privés et publics (développement d'outils communs sur les RH, tarification...)



FICHE ENJEU N°11 : OPTIMISER LE MAILLAGE DES SERVICES A DESTINATION DE L'ENFANCE / LA JEUNESSE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le maillage de services à destination de l'enfance et la jeunesse (+12 ans) n'est pas encore homogène sur le territoire. Cette couverture et le prix des prestations sont des éléments d'attractivité pour les couples actifs en recherche de lieux d'accueil pour leurs enfants. Il convient donc de trouver des solutions adaptées aux besoins des différents espaces du territoire, car ils ne sont pas les mêmes (population et dynamiques démographiques différentes) :

- A l'Ouest (ex Lussacois), les services sont présents, mais nécessitent un renforcement/une diversification des solutions du fait d'un dynamisme démographique assez important.
- Au centre (Montmorillonais), les services ont essentiellement besoin de devenir plus qualitatifs
- A l'Est et au Sud (Saint-Savin – La Trimouille / Availles – l'Isle Jourdain), la dynamique démographique étant plus faible, il est nécessaire de trouver des solutions d'accueil flexibles.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Les services à destination de l'enfance et la jeunesse contribuent au maintien des familles sur le territoire, et potentiellement à l'attraction de nouveaux ménages : proposer un « parcours » d'accueil des jeunes depuis le premier âge jusqu'aux études est un des moyens de garantir le maintien des jeunes ménages sur la CCVG → composante d'un « bouquet de services » plus vaste.

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG possède une pleine gestion de la thématique petite enfance via la compétence enfance-jeunesse. Elle est délégataire des missions à destination des jeunes, auprès des MJC, dont il faut s'assurer qu'elles se pérennisent et se rationalisent.

Les objectifs :

- ❖ Garder une implantation des MJC harmonisée sur le territoire (*a minima* pour les missions ayant trait aux jeunes) et travailler des objectifs communs avec des cahiers des charges
- ❖ Réfléchir à un projet d'office de la jeunesse et des métiers intercommunal
- ❖ Améliorer le service aux familles dont les parents travaillent, soutenir la parentalité
- ❖ Promouvoir les actions au travers d'une animation phare annuelle enfance/jeunesse (à thématiser)

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Achever la couverture territoriale des Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) / renforcer l'action de la ludothèque en développant son itinérance
- ✓ Optimiser l'accès aux ASLH (horaires / mercredi) → si nécessité
- ✓ Renouvellement de la Convention Territoriale Globale en 2021 et 2025
- ✓ Renforcer le travail sur le lien entre sortie de crèche et entrée à l'école

Moyens financiers

- ✓ Réhabilitation de l'espace enfance-jeunesse Simone Veil
- ✓ Construction du nouvel équipement à Civaux
- ✓ Essayer de trouver des offres complémentaires pour l'accueil collectif des jeunes enfants à : Saint-Savin ; Isle-Jourdain-Availles
- ✓ Achever la couverture territoriale des Relais Assistante Maternelle
- ✓ Fonctionnement par appel à projets pour création de nouveaux lieux d'accueil

Moyens politiques

- ✓ Accompagnement des jeunes vers l'âge adulte (+ de 12 ans) → **sous conditions de rationalisation des MJC**
- ✓ Ouverture à des domaines plus variés sur l'éducation → **si clarification des besoins réels**
- ✓ Elargissement des partenariats pour travailler avec plus de transversalité (DRAC, Education Nationale...)
- ✓ Appui à la revalorisation des contrats d'engagement éducatifs (CEE)
- ✓ Accompagner la promotion des métiers de l'animation / développer un BAFA de territoire CCCVG



FICHE ENJEU N°12 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE HOMOGENÈME SUR LE TERRITOIRE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG possède une offre culturelle riche et diversifiée, émanant des associations et collectivités mais insuffisamment connue et inégalement répartie sur le territoire.

On y retrouve un poids structurant de quelques associations (musique/théâtre), mais une réelle carence au niveau de la pratique de la danse.

L'offre territoriale présente une qualité hétérogène, couplée à un manque de professionnels pour accompagner les pratiques.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Importance de promouvoir une culture accessible à tous au travers d'un maillage territorial au plus près des habitants, garante de lien sociale et d'attractivité territoriale par la richesse de son animation.

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

La culture est une compétence partagée ; à ce titre la CCVG peut imaginer un bouquet d'action en faveur de ce secteur : soutien à la création aux artistes du territoire (résidences d'artistes), soutien à la diffusion culturelle (fonds de concours aux communes et associations, AAP, catalogue), accompagnement à l'enseignement artistique (conservatoire intercommunal)...

Les objectifs :

- ❖ Créer une culture commune pour tous
- ❖ Une culture variée qui s'adresse à tous les habitants
- ❖ Une culture de qualité accessible à tous
- ❖ Une culture qui se construit avec tous les acteurs culturels du territoire/montrer toute la diversité de ces acteurs (ne pas sous-estimer le privé)
- ❖ Afin de rendre le territoire attractif nous devons nous appuyer sur la culture au sens large du terme.

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Recrutement d'un.e chef(fe) de projet avec sensibilité culture et capacité à mobiliser les réseaux et financements
- ✓ Appui sur les associations existantes /Aider au développement de l'offre culturelle → travail engagé avec les écoles de musique / fonds d'aide culturel aux communes / festival au Fil des notes / partenariat avec les MJC...

Moyens financiers

- ✓ Contractualisation avec la DRAC, le Département et la Région
- ✓ Maintien des fonds de concours et Appel A Projets existants
- ✓ Réserver une enveloppe budgétaire pour la création d'un conservatoire intercommunal (musique, chant, danse)
- ✓ Développer un festival de renommée

Moyens politiques

- ✓ Conventonnement pluriannuel d'objectifs et de financement avec les associations à rayonnement intercommunal
- ✓ Rapprochement avec le Conservatoire Régional
- ✓ Communication interne/externe de valorisation de la politique culturelle
- ✓ Sensibiliser la jeunesse à la culture au travers d'actions éducatives et ludique (résidences...)



FICHE ENJEU N°13 : DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ ET LA MOBILITÉ SOLIDAIRE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La situation sur les problématiques de mobilités sur la CCVG est globalement similaire aux constats fait au niveau national dans les zones rurales. Ces dernières, sont, outre une situation d'enclavement territorial :

- Une problématique, lorsque des solutions d'intermodalité existent (train-bus-automobile) à développer les liaisons courtes : comment accéder d'un service à un autre ?
- La création de situation d'éloignement à l'emploi ou aux services lorsque l'on n'a pas de solutions de mobilité propres (pas de véhicule personnel)
- Un recours massif à l'autosolisme à orienter sur des usages de véhicules électriques et la mobilité douce

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La mobilité est une condition souvent minorée dans la résorption de situation d'éloignement social (personnes âgées et jeunes en insertion) et professionnelle.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG n'a pas souhaité devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM) au 1^{er} juillet 2021, mais doit rester une force de proposition dans le cadre de la définition du bassin de mobilité auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, et travailler sur un contrat de mobilité dont profitera l'ensemble du territoire.

Les objectifs :

- ❖ Concevoir le contrat de mobilité avec la Région à l'intérieur du bassin de mobilité
- ❖ Participer à la plateforme départementale de la mobilité sur les transports solidaires
- ❖ Garantir la création des pôles multimodaux du territoire, ainsi que leur usage réel
- ❖ Anticiper le développement de la mobilité électrique (recharge) → action sur la formation à la maintenance/mécanique liée à la mobilité électrique (véhicules, bornes etc.)
- ❖ Défendre l'accessibilité au territoire (désenclavement)
- ❖ S'engager dans la démarche d'innovation
- ❖ Standardiser le parc de bornes de recharge dans les communes

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

| Moyens humains | Moyens financiers | Moyens politiques |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir et participer aux démarches de travail entre acteurs départementaux pour la voie rapide RN147-149 et autres réseaux routiers structurants | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Profiter de l'eurovélo 3 pour irriguer le territoire en voies cyclables (antennes/boucles locales) et le promouvoir ✓ Développer la communication et les outils pour faciliter la circulation sur le territoire (panneaux, applis web...) ✓ Réflexion sur le soutien aux partenaires départementaux de développement du TAD ✓ Développer la mobilité électrique (vélos, trottinettes, cycles...) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma d'intermodalité Régional → s'inscrire dans la démarche (dont pôles multimodaux Lussac et Montmorillon et Lathus) ✓ Soutenir auprès de la Région les initiatives de Transport à la demande (TAD) sur la CCVG ✓ Concevoir le contrat de mobilité avec la Région ✓ Favoriser la mobilité pour desservir les centres de formation du territoire |



FICHE ENJEU N°14 : ÊTRE ACTEUR DU MAINTIEN DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, PAYSAGÈRES, ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le patrimoine naturel de la CCVG et ses continuités écologiques (trame verte / trame bleue) sont inégalement préservés, mais le « cadre naturel » demeure un atout du territoire. La CCVG concourt à la préservation et la restauration de ces continuités à travers différentes actions. Les principaux enjeux sur le territoire résident en :

- La garantie d'un bon état écologique des cours d'eau et leur continuité, notamment sur les zones de captage et dans les vallées de la Vienne et de la Gartempe
- Le développement de pratiques culturelles qui favorisent la préservation du linéaire bocager, encore constitutif d'une partie des paysages de Vienne et Gartempe
- La mise en valeur de ce patrimoine

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

La préservation du bon état écologique du territoire est une des composantes d'un développement durable de la CCVG, tout comme les politiques liées à l'habitat, la transition énergétique, la santé ou le développement économique. C'est une des entrées qui ont un impact direct sur l'attractivité du territoire, tant résidentielle que touristique.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ? La Compétence GEMA-PI et emploi-insertion (entretien sentiers et rivières) sont des outils directs de la mise en œuvre de ces continuités écologiques. La CCVG dispose par ailleurs de documents programmatiques réalisés (PCAET) ou à réaliser (Plan Paysages/gestion des haies) en lien avec cet enjeu. La CCVG dispose de moins de prise sur le volet agricole en revanche.

Les objectifs :

- ❖ **Inscription l'action écologique du projet de territoire dans le cadre du PCAET et SRADDET**
- ❖ **Candidater au Plan Paysage**
- ❖ **Sensibilisation aux pratiques culturelles plus « vertes » (agriculture)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Plan de Paysage
- ✓ PCAET
- ✓ Atlas des paysages
- ✓ Création d'un service environnement – développement durable
- ✓ Travail avec les partenaires (CPA, LPO, Ecomusée, Syndicats de rivières, Energie Vienne, le CEN ...)
- ✓ Plus communiquer sur les actions de la CCVG en faveur du développement durable

Moyens financiers

- ✓ Création d'un budget pour le Plan Paysage
- ✓ Valoriser la contribution aux 3 Syndicats de rivière (155 000€ en 2021)

Moyens politiques

- ✓ Organisation de groupes de travail, ingénierie, réflexion partenariale notamment sur la préservation de la ressource en eau
- ✓ Prendre position sur les projets liés aux énergies renouvelables qui pourraient porter atteinte aux paysages et continuités écologique
- ✓ Innovations pour production durable (jussie, miscanthus, chanvre, bois...)
- ✓ Inscrire la régénération des haies dans le PADD du PLUI



FICHE ENJEU N°15 : FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG est un territoire qui fait face à des situations de précarité, malgré un niveau de chômage plus faible que la moyenne départementale. Il y a un besoin d'accompagner ces publics vulnérables et tout particulièrement les personnes éloignées de l'emploi, ou en situation de chômage de longue durée. Le second public en situation de vulnérabilité sont les jeunes en situation de rupture de leur parcours scolaire, et nécessitent un accompagnement vers la formation ou la valorisation de leurs compétences.

L'offre de formation étant moins développée que dans les zones urbaines, il est important de mettre l'accent sur le volet insertion par l'emploi, ou accompagnement à la mobilité pour les jeunes, dans l'optique de se former.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un enjeu fort du maintien des solidarités territoriales et de la lutte contre l'exclusion, choisi par presque l'intégralité des anciens EPCI qui composent aujourd'hui Vienne et Gartempe (CCM-CCL-CCVGC)

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG n'a pas vocation à remplacer les structures d'accompagnement ou des partenaires tels que le Département, mais est un des maillons de la chaîne à travers l'exercice de sa compétence emploi-insertion.

Les objectifs :

- ❖ Amélioration de la visibilité et valorisation du chantier d'insertion de la CCVG
- ❖ Renforcement l'accompagnement des personnes accueillir sur notre chantier d'insertion
- ❖ Elargissement des activités du chantier pour accueillir un plus large public
- ❖ Continuer le travail partenarial avec la Mission Locale Sud Vienne
- ❖ Soutien et partenariat avec les chantiers d'insertion du Territoire (4 chantiers)

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

| Moyens humains | Moyens financiers | Moyens politiques |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✔ Soutien aux réseaux d'écouterants, communiquer sur leur existence et valoriser leur travail ✔ Recrutement d'un Encadrant Technique d'Insertion | <ul style="list-style-type: none"> ✔ Soutien financier et logistique des actions de la Mission Locale Sud Vienne et les chantiers d'insertion. | <ul style="list-style-type: none"> ✔ Retour à l'emploi → faire un effort auprès des jeunes (lien avec formation) ✔ Accueillir au sein de la CCVG des jeunes et moins jeunes en reconversion ou en formation ✔ Questionner et inciter les entreprises et les collectivités à accueillir plus de jeunes sans emploi et « désocialisés » (stages d'observation, stages courts...) ✔ Communiquer auprès des maires sur l'existence du site internet Pôle Emploi et des possibilités d'accès aux fichiers des demandeurs d'emploi des communes |

GARANTIR LES SOLIDARITÉS LOCALES



FICHE ENJEU N°16 : **CONSERVER ET ENCOURAGER UN DYNAMISME ASSOCIATIF**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

Le tissu associatif de la CCVG est encore important, au niveau sportif, mais aussi culturel ou social, avec certaines structures employeuses (CPA, écomusée, MJC...). Pour autant les effectifs sont en phase de vieillissement, et certaines associations peinent à renouveler leurs effectifs. La CCVG est partenaire de certaines manifestations qui donnent une visibilité à ces associations, et participent ainsi de leur promotion.

Le rôle dans la création de lien social de certaines de ces associations les rend importantes aux yeux de la CCVG.

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

Les associations sont un vecteur de lien social sur la CCVG, et parfois même d'emploi. Il est donc important d'être partenaire des dynamiques les plus importantes.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG, en tant que partenaire local et commanditaire de certaines opérations (festival des lumières, programme annuel de l'écomusée) peut avoir un impact sur l'organisation de ces manifestations.

Les objectifs :

- ❖ **Contribuer au renouvellement des effectifs associatifs**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Contribuer au développement du bénévolat associatif

Moyens financiers

- ✓ Maintenir des subventions aux associations dans les conditions actuelles → **événement d'intérêt communautaire (avec retombées économiques) et d'envergure (inscrit au calendrier national voire international)**

Moyens politiques

- ✓ Etudier l'attribution de nouvelles missions à confier aux prestataires du territoire (MJC et autres associations)
- ✓ Continuer à soutenir les associations qui ont des projets structurés.
- ✓ Soutenir les associations qui s'engagent à se fédérer ou à se regrouper (association football...)
- ✓ Soutenir les associations qui ont des salariés.



**FICHE ENJEU N°17 : CONSERVER DES SOLIDARITÉS
LOCALES ET COMMUNALES**

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La CCVG est une collectivité récente, qui a besoin d'éprouver son fonctionnement, et de développer l'esprit communautaire à l'échelle des 55. Pour cela, il est nécessaire que Vienne et Gartempe trouve un fonctionnement équilibré qui profite au développement de l'EPCI mais aussi des communes. Ce fonctionnement passe notamment par deux types d'instruments :

- Financiers / budgétaires
- Ressources humaines

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est le principe de solidarité territorial qui, s'il est équilibré, permettra la mise en œuvre de politiques publiques efficaces, et financièrement viables.

Quelle prise a la CCVG sur cet enjeu ?

Gestion complète par le biais du projet de territoire et des instances de gouvernance (conseil / bureau), le seul impondérable étant les dotations annuelles.

Les objectifs :

- ❖ **Maintenir la solidarité entre collectivités pour l'accès aux équipements sportifs (rôle social important)**
- ❖ **Renforcer les liens CCVG-communes (mutualisation)**

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Maintien missions de mutualisation / mise à jour du schéma de mutualisation pour adapter le rythme de certaines missions (entretien sentiers) à la saisonnalité

Moyens financiers

- ✓ Équilibrage des instruments financiers entre la CCVG et les communes (FPIC / politiques contractuelles)
- ✓ Un pacte fiscal qui convienne à tous, en lien avec le FPIC
- ✓ Prise en charge des entrées aux équipements sportifs pour les scolaires
- ✓ Fonds de transport pour les scolaires

Moyens politiques

- ✓ Plus communiquer auprès des habitants sur les missions de proximité de la CCVG

FAIRE RAYONNER LA CCVG HORS DU TERRITOIRE



FICHE ENJEU N°0 : MIEUX COMMUNIQUER DANS, ET HORS TERRITOIRE

Le constat approuvé en Comité de Pilotage :

La Communauté de communes souhaite faire connaître ses actions et véhiculer une image positive de son territoire, notamment en donnant aux habitants une image qualitative. De très nombreux visiteurs vantent en effet la richesse de son patrimoine naturel et bâti, une qualité de vie supérieure aux environnements urbains, des services encore présents, des animations riches et variées...

Pourquoi est-ce important pour le territoire ?

C'est un incontournable pour associer les habitants et attirer de nouvelles populations, des entreprises...

Quelle prise à la CCVG sur cet enjeu ?

La CCVG maîtrise sa communication et les messages qui sont diffusés.

Les cibles :

- Les employés de la collectivité
- Les élus des 55 communes
- Les habitants du territoire
- Les habitants potentiels (hors territoire)

Les objectifs :

- ❖ Associer les habitants et les élus dans les process de communication et les actions locales
- ❖ Attirer les habitants potentiels

LES MOYENS PROPOSÉS POUR 2018-2028

Moyens humains

- ✓ Une chargée de mission
- ✓ Mutualisation avec Sud Vienne Poitou
- ✓ Développer l'usage des outils existants (site internet, affichage, réseaux sociaux, réunions de consultation, lettre d'info...)

Moyens financiers

- ✓ Un budget de 158 000 € (personnel inclus) à maintenir
- ✓ Enveloppe dédiée pour un événement d'envergure
- ✓ Créer de nouveaux outils (web TV...)

Moyens politiques

- ✓ Renforcer l'utilisation des médias locaux, régionaux et nationaux.
- ✓ Mutualiser la communication avec certains partenaires pour mieux attirer les entreprises (CCI)
- ✓ Renforcer l'identification de la CCVG auprès des habitants



F) LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROJET DE TERRITOIRE

NOTE METHODOLOGIQUE :

L'objectif du projet de territoire est à la fois de donner une vision du développement de Vienne et Gartempe au long cours (2018-2028), mais aussi de mettre l'accent sur des actions fortes à conduire à court terme. A ce titre, le COPIL a tracé un plan d'action à court terme pour **3 objectifs prioritaires**, ainsi qu'une liste d'opérations à financer, **au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2021**.

Ces actions et opérations sont une première vague de réponses aux 17 enjeux identifiés pour le développement et le renforcement de l'attractivité de Vienne et Gartempe.

1) ACTIONS PRIORITAIRES : LES AXES PHARES DE LA STRATEGIE

Un constat a été partagé lors de toutes les consultations réalisées auprès des partenaires (cf. annexes « *Synthèses des avis émis lors des consultations partenariales* ») :

- ✓ La Communauté de Communes Vienne et Gartempe a du mal à véhiculer une image positive de son territoire, notamment parce que ses habitants n'en ont pas une image qualitative, alors que de très nombreux visiteurs vantent la richesse de son patrimoine naturel et bâti, une qualité de vie supérieure aux environnements urbains, des services encore présents alors qu'ils ont déjà quittés d'autres zones rurales...
- ✓ Pour autant, la situation n'est pas parfaite, car le territoire doit faire face à un déficit d'installation de nouvelles populations et activités, au premier rang desquelles les populations de jeunes actifs qualifiés du fait notamment d'un manque de visibilité sur le bassin d'emploi pour les conjoints, mais aussi une offre de foncier économique peu connue.
- ✓ Enfin, en termes de gestion interne, la Communauté de Communes est passée à côté des premières vagues de développement autour duquel certains territoires se sont appuyés : la transition écologique.

Ces trois problématiques ont été identifiées comme prioritaires à traiter dans le cadre du projet de territoire, et devant donc faire l'objet d'actions devant être déployées à très court terme :

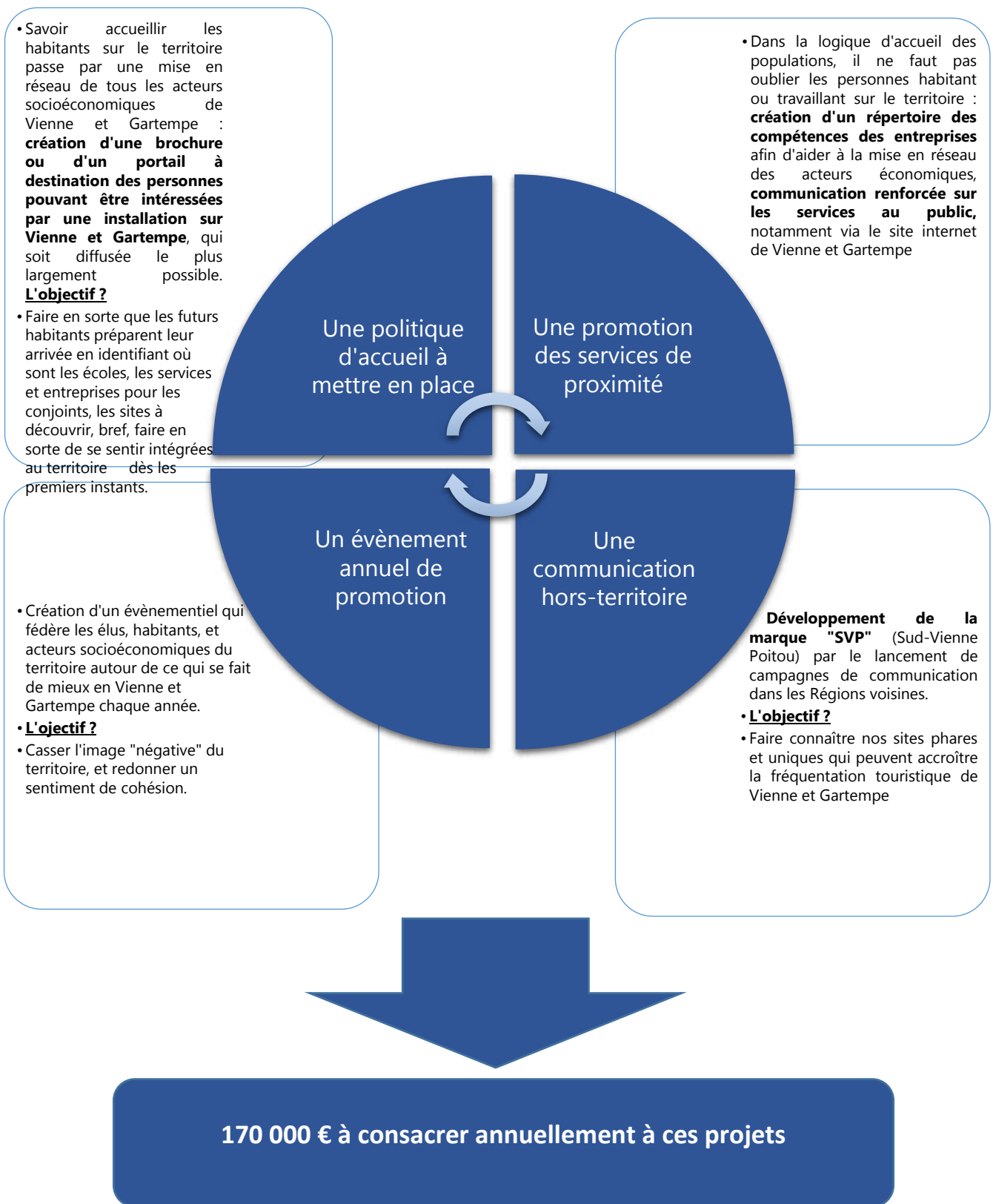
- 🚩 METTRE EN ŒUVRE UNE **POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PLUS AMBITIEUSE**
- 🚩 CREER UN **MEILLEUR CONTEXTE D'INSTALLATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE**
- 🚩 ADOPTER UNE POLITIQUE VISANT A FAVORISER LA **TRANSITION ENERGETIQUE** EN GARDANT LES **QUALITES PAYSAGERES** DU TERRITOIRE

1.1 Mettre en œuvre une politique de communication et d'attractivité du territoire plus ambitieuse

La question du déficit d'image – et donc de rayonnement- de notre Communauté de Communes est à prendre selon deux entrées, ou publics-cibles :

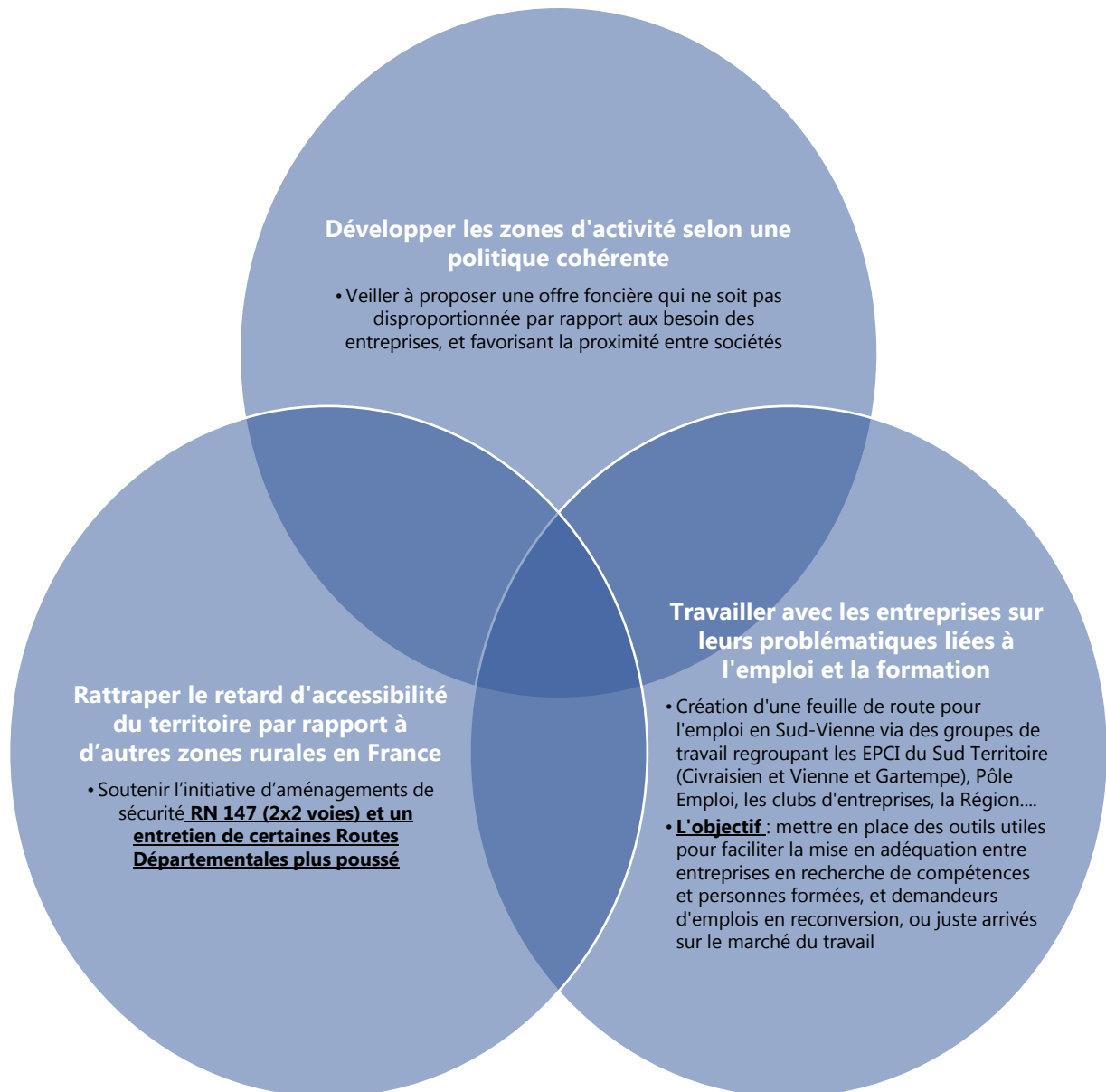
- ✓ Une entrée « **interne** » pour valoriser le territoire auprès des habitants et nouveaux installés
- ✓ Une entrée « **externe** » pour développer la notoriété de Vienne et Gartempe auprès des entreprises et des touristes.

Pour cela, 4 actions à mettre en place :



1.2 Créer un meilleur contexte d'installation des activités économiques sur le territoire.

L'implantation des activités économiques sur un territoire se fait selon plusieurs critères d'attractivité. Sur Vienne et Gartempe, 3 leviers doivent être activés en priorité :

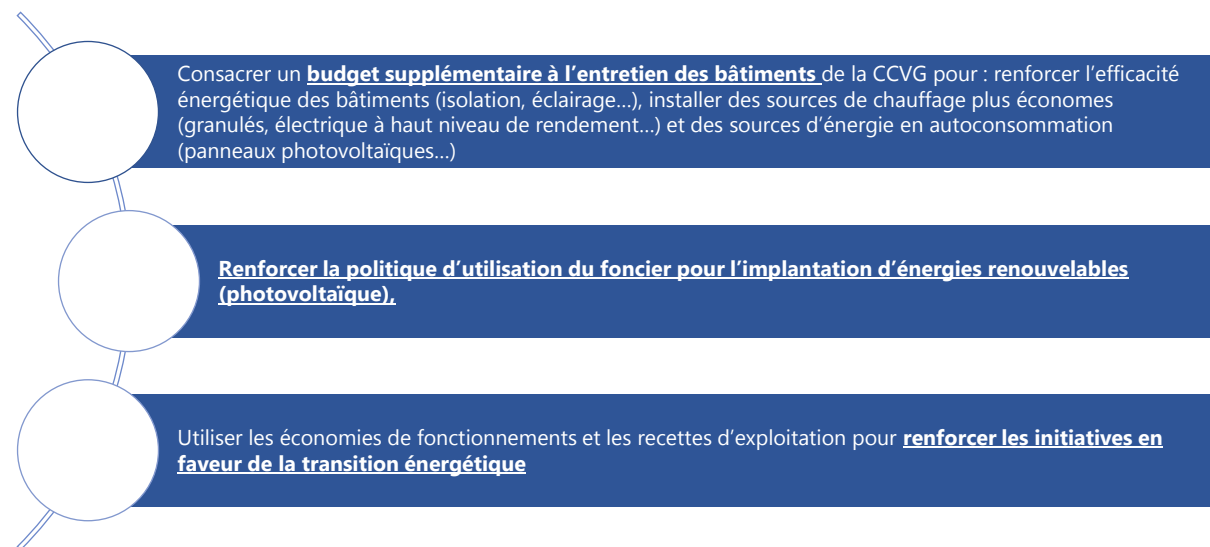


1.3 Adopter une politique en faveur de la transition énergétique, tout en gardant les qualités paysagères du territoire.

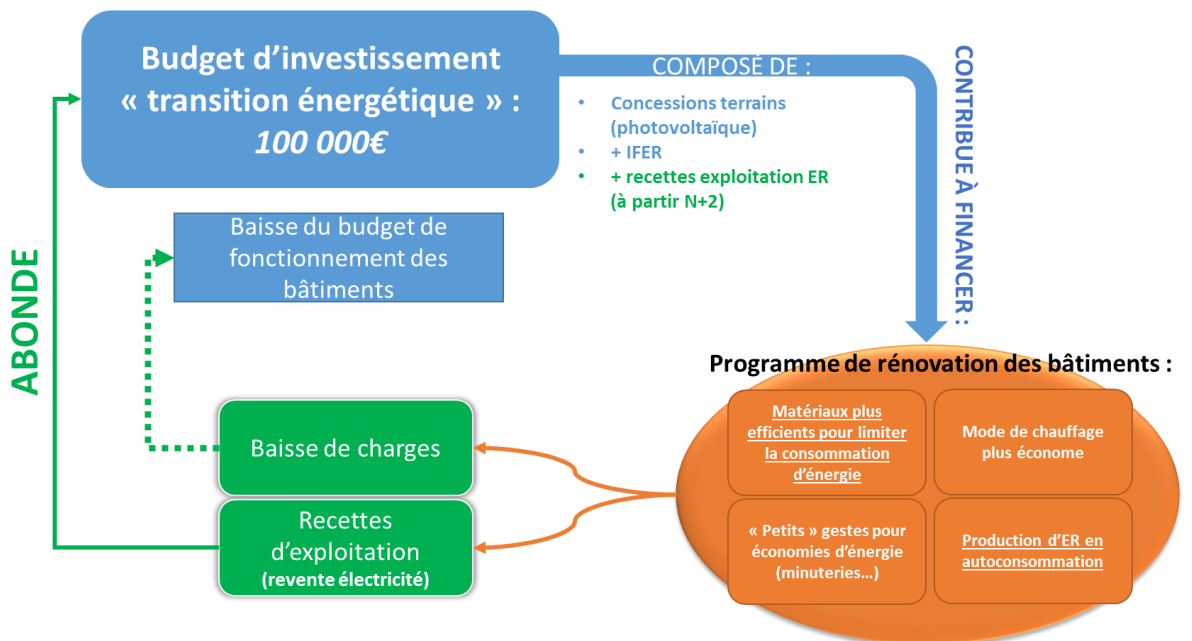
L'efficacité énergétique du bâti et la production des énergies renouvelables représentent un enjeu de rationalisation de fonctionnement et une source de revenus, au-delà des bénéfices écologiques de ces actions.

Les actions en faveur de la transition énergétique doivent permettre à la CCVG de se conformer aux objectifs du SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), notamment via la mise en place d'un PCAET (Plan Climat-Air Énergie Territorial).

L'enjeu de développement de l'attractivité de Vienne et Gartempe est de proposer une approche qui défende le maintien d'une qualité des paysages du territoire en privilégiant des énergies renouvelables à « faible impact visuel » (photovoltaïque, étude sur la méthanisation), et qui soient couplée à une amélioration des services à la population dans les bâtiments de la CCVG, via une amélioration de leur efficacité thermique. Pour développer ces actions, un plan de rénovation thermique des bâtiments doit être mis en place :



Emploi de l'enveloppe « rénovation thermique des bâtiments » / Projet de territoire Vienne et Gartempe



accessibilité
impliquer
futuriste
associatif
territoire
social
solidarité
impacts
existant
atouts
mutualiser
anticipation
valoriser
diversité
mobilités
mouvement
former
paysages
sens
transition
habitat
vision
agriculture
services
innover
eau
emplois
global bien
foncier
vivre
lien
diversifiée
tourisme
renforcer
accueillir
maillage
accueil
énergétique
richesses
harmoniser
communiquer
attractivité
filières
compétences
ensemble
numérique

| N° Sous-enjeu | Commune, EPCI ou porteur de projet | Intitulé de l'opération | Descriptif | Année de réalisation prévisionnelle | Montant prévisionnel H.T |
|--|------------------------------------|---|---|-------------------------------------|--------------------------|
| ENJEU 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE | | | | | |
| 1.1.1 | CCVG | ZA Lussac | | 2022 | 2 300 000,00 € |
| 1.1.2 | CCVG | Hôtel d'entreprises Montmorillon | | 2022 | 1 800 000,00 € |
| 1.1.3 | Leignes/Fontaine | Reprise Friche industrielle pour installation entreprise | Démantèlement d'une friche industrielle ; démolition et démantèlement des équipements : chargement et évacuation des déchets, comblement de la fosse. Réhabilitation pour revente en vue d'une installation artisanale | 2021 | 22 485,00 € |
| 1.2.1 | CCVG | Ecole de formation des métiers du nucléaire | | 2024/2027 | |
| 1.2.2 | Availles-Limouzine | Création d'un "tiers-lieu" associatif | Mise en place d'une association et d'un lieu de vivre ensemble et de développement de groupe, pour un développement des biodiversités dans tous les sens du terme : culture, agriculture, artisanat, éducation, circuits-courts, échanges de savoir, etc... | 2021 | |
| 1.2.2 | Gouëx | Création d'un tiers-lieu hybride | Proposer un lieu qui se voudrait inter-générationnel, alliant l'économie, le social, l'associatif et la culture. La mairie a acquis un bâtiment de de 220 m² sur deux niveaux ; il y est envisagé des bureaux partagés, une salle d'exposition, un atelier d'artistes, un point relais pour les circuits courts et un bar associatif et culturel. | 2022/2023 | |
| ENJEU 2 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES LOCALES AU BÉNÉFICE D'UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX | | | | | |
| 2.1.1 | CCVG | Trame Verte et Bleue / aménagement zones tampon | | 2022/2026 | |
| 2.1.3 | CCVG | Reprise du lagunage circuit du Vigeant | | 2022 | 300 000,00 € |
| 2.2.2 | Availles-Limouzine | Programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti | Programme d'isolation et de chauffage dans les locaux de la Mairie, et programme d'isolation et de remise en état des locaux de l'école | 2021 | |
| 2.2.2 | Chapelle-Viviers | Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments | Installation de pompes à chaleur dans plusieurs logements communaux (3, rue des Puits – logement de la Poste – logement de la boulangerie – 8, rue du Vivier) en remplacement des modes de chauffage actuel au fuel. Raccordement des bâtiments scolaires à la chaufferie collective à granulés à bois déjà en service. | 2022 | 79 000,00 € |
| 2.2.2 | Le Vigeant | Refection bâtiments communaux | Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, équipement en énergies renouvelables | 2021/2023 | 65 000,00 € |
| 2.2.2 | Montmorillon | Programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti | Programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux : Isolation du gymnase av. de l'Europe / Huisseries extérieures local école de musique / Huisseries extérieures mairie | 2021 | 210 000,00 € |
| 2.2.2 | Moullismes | Rénovation Salle des fêtes | Le projet consiste en une opération de travaux de rénovation énergétique et d'un réaménagement des espaces car aujourd'hui, la salle présente des défauts notables | 2022/2023 | 581 040,00 € |
| 2.2.2 | Moussac/Vienne | Etude sur amélioration énergétique des logements communaux | La commune souhaite s'engager dans un plan de long terme consistant à rénover son parc locatif (4 logements) en travaillant sur l'efficacité énergétique. Il s'agit dans un 1er temps d'affiner nos besoins | 2022/2023 | |
| 2.2.2 | Saulgé | Programme d'amélioration de l'efficacité énergétique bâti | Création d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments Et/ou création d'une halle avec panneaux photovoltaïques pour alimenter les bâtiments | 2023 | |
| 2.2.2 | St-Laurent-de-Jourdes | Rénovation salle polyvalente | Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de la salle polyvalente : isolation, reconfiguration des locaux, énergie renouvelable | 2022 | |
| 2.2.2 | Verrières | Programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux | Rénovation énergétique de l'école, la mairie (restructuration et aggrandissement) et logement dit "de la poste" pour mise à disposition de l'ADMR | | |
| 2.2.4 | Chapelle-Viviers | Création d'un réseau chaleur | | | |
| 2.2.4 | Saulgé | Création d'un système de chauffage et halle aire de loisirs | Les bâtiments communaux (hormis ceux de l'aire de repos et de loisirs) sont chauffés au gaz naturel ou au fuel. La rénovation pourrait concerner les bâtiments suivants : Mairie, à l'école, 2 classes, la bibliothèque et la cantine | 2022/2023 | |
| 2.2.4 | Villemort | Installation panneaux photovoltaïques/ombrières sur parking mairie et salle des fêtes | Installation panneaux photovoltaïques/ombrières sur parking mairie et salle des fêtes | 2021/2024 | |
| 2.2.4 | Villemort | Installation panneaux photovoltaïques sur préau en construction | | 2021/2023 | 40 000,00 € |
| 2.3.1 | Availles-Limouzine | Installation d'un maraicher sur terrain communal | Installation d'un Maraicher sur un terrain irrigable en bord de Vienne, dans le cadre de l'aide à l'installation | 2021 | |
| 2.3.1 | Availles-Limouzine | Approvisionnement des cantines et foyer logement en produits locaux | Ajouter les produits des producteurs/agriculteurs locaux dans la restauration de la cantine scolaire et du foyer logement | 2022 | |
| 2.3.1 | CCVG | Atelier de découpe Pressac | | 2023 | |
| 2.3.1 | Chapelle-Viviers | Plantation jardin partagé (1ha) | | 2022 | |
| ENJEU 3 : SOUTENIR ET ÉQUILIBRER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DU TERRITOIRE | | | | | |
| 3.1.1 | Availles-Limouzine | Réhabilitation 2 logements | | | |
| 3.1.2 | Fleix | Réhabilitation d'un logement en gîte ou habitat social conventionné | Réhabiliter le logement communal au 1er étage de la Mairie en logement social, gîte ou location dans une optique de revitalisation du centre bourg. | 2022/2023 | |
| 3.1.2 | Journet | Réhabilitation logement N°3 presbytère | Réaménagement cuisine et salle de bain pour amélioration de confort et mise aux normes | 2021 | 20 000,00 € |
| 3.1.2 | Pindray | Construction de deux logements locatifs | Construction de 2 logements locatifs Ce projet fait suite à des demandes régulières pour la location de maison avec un terrain, situé en campagne, proche de l'axe routier | 2021/2022 | 265 000,00 € |
| 3.1.2 | Pindray | Rénovation logement locatif presbytère | Rénovation de l'ancien presbytère en logement et studio locatif | 2022/2023 | 450 000,00 € |
| 3.1.3 | Montmorillon | Création d'un logement d'urgence | Création d'un logement d'urgence qui serait situé dans un site « sécurisé » de la commune pour pouvoir accueillir des personnes en difficultés intrafamiliales. | 2021 | 41 600,00 € |
| 3.1.2 | Le Vigeant | Achat logements locatifs pour PMR | | 2022/2023 | 230 000,00 € |
| 3.2.1 | Availles-Limouzine | Réhabilitation locaux commerciaux | | | |
| 3.2.1 | Le Vigeant | Aménagement cuisine VVS | | 2021 | 80 000,00 € |
| 3.2.2 | Coulonges-Les Hérolles | Aménagement sous la Halle | Aménagement de la Halle des Hérolles, afin de créer un espace restauration innovant, animé obligatoirement par des producteurs locaux. | 2021 | 12 000,00 € |
| 3.2.2 | La Trimouille | Réhabilitation de restaurant | Il n'y a plus de restaurant sur le territoire communal. La commune a acquis l'ancien restaurant et souhaite effectuer les travaux de réhabilitation dans l'immédiat du rez de chaussée. Le rez de chaussée sera loué « nu » à un gérant. | 2021/2022 | |
| 3.2.2 | Moussac/Vienne | Dernier commerce en centre-bourg (boulangerie) | La commune souhaite relancer l'installation d'un commerce dans le bâtiment qui abritait le multiservice. | 2022 | |
| 3.3.1 | Chapelle-Viviers | Création d'un parcours de santé avec verger pédagogique | Le conseil municipal a prévu d'installer à côté du terrain de vélocross un parcours de santé équipé d'ateliers qui offrira aux habitants de tous âges de la commune et des alentours une promenade sportive et ludique | 2022 | 28 000,00 € |
| 3.3.1 | Civaux | Aménagement place Gomelange | Il s'agit de réaménager la place de Gomelange située en plein centre bourg. Sur celle ci, on trouve l'Eglise Saint-Gervais et Saint-Protais, ainsi que des vestiges archéologiques. Ces deux sites sont classés au titre des Monuments Historiques. La place est aussi un espace de stationnement entouré par les principaux services (mairie, médiathèque, agence postale, musée...) et commerces de Civaux (boulangerie, restaurant, café, orthophoniste, ostéopathe...). | 2021/2023 | 1 007 200,00 € |

| | | | | | |
|-------|-----------------------|--|---|-----------|--------------|
| 3.3.1 | Montmorillon | Aménagement îlot fraîcheur et aire de jeu en cœur de bourg | Aménagement d'une aire de jeux et des berges de la Gartempe sur le site de l'ancien dojo de la municipalité / parking. | 2021/2022 | 495 000,00 € |
| 3.3.1 | Montmorillon | Développement aire des ilettes | La municipalité souhaite en faire un espace de convivialité intergénérationnel, y accroître les activités de plein air et de loisirs (parcours santé...), et en faire un lieu privilégié pour la protection de la biodiversité. | 2021/2022 | |
| 3.3.1 | Montmorillon | Réhabilitation Îlot MJC | La municipalité souhaite que ce projet soit plus ambitieux que la seule réhabilitation du bâtiment existant et va donc redéfinir le projet immobilier de la MJC pour prendre en compte l'îlot dans lequel elle se situe (en intégrant d'autres bâtis) afin de lui donner davantage de visibilité dans le centre-ville. | 2021/2024 | |
| 3.3.1 | Saint-Leomer | Achat jeu aire de jeu | Achat d'un jeu pour enfants conforme aux réglementations en vigueur | 2021 | 2 354,00 € |
| 3.3.1 | Saint-Leomer | Réhabilitation toiture mairie | Réhabilitation de la toiture de la Mairie afin de terminer la réfection de la Mairie et d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment | 2021 | 30 355,00 € |
| 3.3.1 | Saint-Savin | Réaménagement cœur de bourg | Cheminement, accessibilité des commerces, réaménagements et sécurisation des centres-bourgs, voirie, paysager, stationnement. Projet global demandé par l'ABF (renouvellement label UNESCO du Site Patrimonial Remarquable), mise en conformité accessibilité des commerces de la place de la Libération, zone de rencontre 20kms/h, parkings | 2021/2023 | |
| 3.3.1 | Saulgé | Réhabilitation d'un îlot en cœur de bourg | Opération immobilière pour les rachats/restructurations de 2 à 3 îlots bâtis. La réflexion est encore en cours sur la destination de ce bâti réhabilité : logement locatif, accueil petite enfance, résidence seniors, salle annexe pour l'école, voirie local commercial | 2022/2023 | |
| 3.3.1 | Verrières | Perçement îlot en cœur de bourg | Démolition d'un immeuble en cœur de bourg pour accès piéton direct aux services médicaux et | | |
| 3.4.1 | Le Vigeant | VALS DE VIENNE SENSATION | | | |
| 3.4.1 | Millac | Bac à câble | Installation d'un bac à câbles reliant Millac à Le Vigeant au lieu dit « Port de Salles ». Ce bac situé à mi-chemin entre les ponts d'Availles-Limouzine et de L'Isle-Jourdain donnera la possibilité aux randonneurs et aux cyclistes (et éventuellement à un véhicule léger) la possibilité de traverser la Vienne | 2022/2023 | |
| 3.4.1 | Montmorillon | Réaménagement camping | Aménagement de l'accueil et réfection avec une toiture photovoltaïque, aménagement de 2 plates-formes d'accueil pour camping-car, implantation de 2 chalets, ... | 2021/2023 | 500 000,00 € |
| 3.4.1 | Saulgé | Création d'un bac à chaîne | Le projet est le suivant : Créer un bac à chaîne autonome reliant les deux rives de la Gartempe et aménager un des 2 chemins d'accès. Offrir de nouvelles boucles intéressantes pour la randonnée (pour A/R de chacune des deux communes ou autre). Créer un point d'intérêt supplémentaire pour la Vallée. | 2022/2023 | |
| 3.4.2 | CCVG | Création d'un Centre d'Interprétation des Arts et Patrimoine | | 2023/2026 | |
| 3.4.2 | Journet | Réfection toiture de l'église | | | |
| 3.4.2 | Nalliers | Travaux sur l'église de Nalliers | Restauration couverture et petit moule / vérification charpente / dégagement voutes et reprises arases et coulage à la chaux des maçonneries suite au constat de dégradation avancé | 2021 | 100 000,00 € |
| 3.4.3 | Availles-Limouzine | Création d'un accueil touristique mobile | Accueil des vélotouristes de la Vélo-Odyssée par la mise en place d'un cabanon mobile sur le bord du chemin avec informations touristiques du territoire | 2021/2022 | |
| 3.4.3 | Availles-Limouzine | Création accueil vélo | | | |
| 3.4.3 | Brigueil-Le-Chantre | Aménagement Maison de retraite en gîte | Transformation de l'ancien EHPAD de Brigueil en gîte de groupe à capacité modulable pour accueil de groupes ou randonneurs | 2022/2023 | |
| 3.4.3 | Moussac/Vienne | Labellisation accueil vélo aire de loisirs camping | Il s'agit de rendre un point labellisé « Accueil vélo ». Il est envisagé d'installer un « DK/Banc-hébergement atypique » | 2021/2022 | 10 000,00 € |
| 3.4.3 | Queaux | Développement camping : eco-lodges et bac à chaînes | | 2021/2022 | 206 871,00 € |
| 3.4.3 | St-Laurent-de-Jourdes | Rénovation d'une habitation en gîte | Rénovation d'une maison en vue de créer un gîte, afin de rendre attractive la location de la salle polyvalente (hébergement et tourisme). | 2021/2022 | |
| 3.4.3 | St-Pierre-de-Maillé | Création d'un gîte de groupe Jacquaire | Création d'un gîte collectif pour itinérants et pèlerins (St-Jacques/St Martin) | 2022/2023 | |
| 3.4.3 | Verrières | Création aire de camping-cars / stationnement sécurisé | | | |

ENJEU 4 : AMÉNAGER LE TERRITOIRE SOUS LE PRISME DE LA PROXIMITÉ ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES

| | | | | | |
|-------|---------|---|---|-----------|--------------|
| 4.1.1 | CCVG | Création de 3 pôles Multimodaux | | 2022/2025 | |
| 4.2.1 | Adriers | Réhabilitation ESAT (CCAS) | Reprise des systèmes de ventilation, de la toiture, travaux d'efficacité énergétique, accessibilité et reconfiguration des 16 chambres actuelles en 8 chambres afin de s'adapter au public accueilli, plus autonome et donc moins en demande d'hébergement sur site. | 2021/2022 | 610 000,00 € |
| 4.2.2 | CCVG | Programme rénovation piscine Montmorillon | | 2022/2024 | 850 000,00 € |
| 4.2.2 | CCVG | Stand de tir Montmorillon | | 2023 | 450 000,00 € |
| 4.2.2 | CCVG | Programme d'intégration et travaux de nouveaux gymnases | | 2024/2026 | |
| 4.2.2 | Sillars | Création street Park | Création d'une piste de skate/ streetpark. e mini circuit permet la pratique du skate, mais aussi du roller, de la trottinette, de bike, son usage est destiné à tous les niveaux du débutant aux plus chevronnés. Projet également destiné aux clubs locaux et des contacts ont été pris avec le club de Lussac qui actuellement ne pratique qu'en indoor. | 2021/2022 | 100 000,00 € |
| 4.2.4 | CCVG | Rénovation lieu accueil enfance Espace Simone Veil | | 2022 | 900 000,00 € |
| 4.2.4 | CCVG | Reprises des fondations crèche de Lussac | | 2024 | |
| 4.3.2 | CCVG | Création d'une maison de santé à Valdivienne | | 2022 | 500 000,00 € |

PROJETS PRESENTIS COMME NON PRÉSENTÉS

| | | | | | |
|---|---------------------|--|---|-----------|--------------|
| 0 | Asnière/blour | Création WC PMR | | 2021 | 12 500,00 € |
| 0 | Asnière/blour | Voie et sécurisation rue des tonneliers et du maréchal ferrand | | 2021/2022 | 103 500,00 € |
| 0 | Availles-Limouzine | Aménagement de voirie en centre-bourg pour limiter vitesse | Projet d'une zone 30km/h en centre-bourg /Projet d'une zone 20km/h en centre-bourg (mairie - place du marché) /Projet de ralentisseur en entrée de bourg | 2021/2022 | |
| 0 | Brigueil-Le-Chantre | Enfouissement des réseaux rue de la Couture | | 2021/2022 | 277 000,00 € |
| 0 | CCVG | Programme de restauration des ouvrages d'arts | | 2022 | 250 000,00 € |
| 0 | Chapelle-Viviers | Enfouissement des réseaux lieu-dit Gremond | | | |
| 0 | Chapelle-Viviers | Achat de tableaux blancs interactifs | Acquisition de 4 tableaux numériques interactifs pour l'école. Le tableau numérique interactif est un excellent moyen de promouvoir l'utilisation de l'outil numérique en salle de classe, mais aussi de nouvelles approches pédagogiques | | |
| 0 | Journet | Accès PMR salle des associations | Installation d'un accès PMR à la salle des Associations de la commune | 2021/2022 | |
| 0 | Journet | Aménagement trottoirs rue des artisans / allée des tilleuls | Aménagement trottoirs rue des artisans / allée des tilleuls | 2021 | |
| 0 | Le Vigeant | Travaux de voirie et sécurisation : viaduc | | 2022/2023 | 100 000,00 € |
| 0 | Le Vigeant | Travaux de voirie et sécurisation : CPA Lathus | | 2021 | 20 000,00 € |
| 0 | Le Vigeant | Accessibilité de l'école | | 2021 | 2 500,00 € |
| 0 | Moussac/Vienne | Aménagements PMR et sécurisation voirie de cœur de bourg | La commune a, dans le cadre d'un Adap, réalisé l'accès PMR de ses ERP (Mairie, agence postale, église, médiathèque, cimetière et bâtiments publics du camping. Il est envisagé de s'engager dans la réfection des bordures de trottoir ainsi que de la surface piétonne des trottoirs en les mettant aux normes les cheminements PMR. | 2023 | |
| 0 | Queaux | Accessibilité et sécurisation du centre-bourg | | 2020/2022 | 129 073,69 € |
| 0 | Saint-Leomer | Pose compteur électrique | Suite à l'acquisition du bâtiment qui jouxte l'Atelier Communal, un compteur électrique va être posé afin de finaliser la viabilisation de l'atelier | 2021 | |
| 0 | Saulgé | Sécurisation sortie de bourg D116 | Créer un passage utilisable par les différents usagers (piédestres, équestres, VTT...) en retrait de la route, avec zones stabilisées, pontons | 2022/2023 | |
| 0 | Saulgé | Aménagement parking commerce | Revoir le zonage du parking et le réaménager en fonction de la reprise ou non de la vente d'essence (remise aux normes ou effacement) | 2022/2023 | |

| | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------------------|--|-----------|-------------|
| 0 | Saulgé | Aménagement jardin de l'abreuvoir | Créer un lieu (jardin de 660m²) qui soit un laboratoire de pratiques écologiques transposables par qui veut : Lors de sa création et dans sa gestion avec les habitants volontaires Pour y accueillir des activités scolaires et périscolaires (jeux, sport, observations nature et classe dehors) Pour y organiser des rencontres et animations régulières sur des thèmes développement durable, et des expositions | 2022 | |
| 0 | Saulgé | Défense incendie | reprise du réseau d'EP par Eaux de Vienne au long de ces deux avenues et la prise en charge de l'installation de poteaux incendie par la commune. Ce sont au moins 4 poteaux qui devraient être installés | 2022 | |
| 0 | St-Laurent-de-Jourdes | Voirie et sécurisation trottoirs | Cheminement en cœur de bourg / liaison vers mairie et salle polyvalente / programme général de voirie | 2021/2026 | |
| 0 | Verrières | Sécurisation voirie vers écoles | | | |
| 0 | Villemort | Création réserve incendie | Installation d'une citerne incendie 60 m 3 pour protection des hameaux « Le petit Beauterre » et « La liamerie » | 2021/2022 | 20 000,00 € |